

1897

Sept

&

tactical

man

legend

man

8

8/8

Es

698

1817

La Navarre d'Espagne
en ses cinq Merindad ~
par m^r de Rancy



m^r de Rancy, la Navarre



8549

164

85-D

Rosp Esp. A 682

DESCRIPTION

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE

DE LA NAVARRE,

CONTENANT

La notice historique de son État ancien et moderne ; sa Division territoriale, civile et politique ; ses Limites, son Étendue, sa Position topographique, son Sol, ses Montagnes, les Cols, Gorges et Passages de ses fameuses Pyrénées ; ses Rivières, grandes Routes et Chemins ; son Climat ; la Constitution physique, les Mœurs, Usages, Caractère et Langage de ses Habitans ; sa Population, ses Établissements publics, sa Richesse nationale, ses Productions minérales, végétales et animales ; son Agriculture, son Industrie, son Commerce, ses Poids et Mesures ; ses Monnaies et ses Contributions, etc. ;

DÉDIÉE

A SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR M. DE RANCY,

Ancien Inspecteur général et Administrateur principal des Finances royales de S. M. C. le Roi d'Espagne CHARLES IV DE BOURBON, et ex-Directeur général des Contributions pour toute la Navarre.

A TOULOUSE,

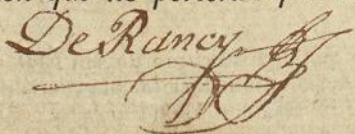
Chez GALLON-FATOU, Libraire, rue St.-Rome, N.º 11.

au
Chen de
Paravey,
qui
a servi dans
la Bata navarre
et les
Londres en 1804
et avec
quelque noter
et v. depping
D. nou,
H. B. d'Espagne
et D. 13
p. 216 éue.
ann. voyage
Cantabrie



*Conformément au Décret relatif au droit
de propriété des Auteurs, du 19 Juillet 1793,*

*Je déclare que je poursuivrai, selon la
rigueur des Lois, tout contrefacteur ou dis-
tributeur d'édition qui ne porterait pas ma
signature.*

De Rancy


A MONTAUBAN,

De l'Imprimerie de PH. CROSILHES, place d'Armes.

1817.

A SON EXCELLENCE
MONSEIGNEUR LAINÉ,
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MONSEIGNEUR,

PÉNÉTRÉ d'admiration pour les talens que VOTRE EXCELLENCE manifeste tous les jours dans l'administration du Département de l'Intérieur de la France, j'ose me permettre de lui faire hommage de *la Description géographique, historique et statistique de la Navarre*, comme d'un ouvrage qui se trouve en rapport avec les hautes connaissances d'un Ministre aussi sage qu'éclairé.

L'ancien petit Royaume Pyrennique de la Navarre, cet ancien apanage de nos Rois avant sa division entre la France et l'Espagne, n'était pas encore bien connu ; il avait besoin de l'être dans toute son étendue et sous tous ses rapports : la proximité de



cès deux États, la situation politique ou commerciale, qui met l'Espagne en contact avec nos frontières, et en rapport direct avec la plus grande partie de la France, rendent la connaissance de la Navarre espagnole, aussi utile qu'intéressante.

C'est au grand Homme d'État, dont toute la France admire les vertus ; c'est au Ministre éclairé, chargé par la nature de son département de protéger les arts, les sciences et les connaissances utiles ; c'est à VOTRE EXCELLENCE enfin, dont le plus sage et le meilleur des ROIS a reconnu tout le mérite, que j'ose dédier mon Ouvrage, et le rendre plus intéressant encore, en le plaçant sous l'égide de votre suprême protection.

Daignez, MONSEIGNEUR, l'accueillir avec cette bonté qui vous caractérise, et veuillez bien permettre que je saisisse cette occasion de rendre publics les sentimens de la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE EXCELLENCE,

Le très-humble et très-
obéissant serviteur,

DE RANCY.

DESCRIPTION

GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE
DE LA NAVARRE.

SI la connaissance du pays que l'on habite a toujours été regardée, après la morale, comme la première dans l'ordre des études et de l'instruction; et s'il est également aussi utile qu'important de connaître les pays limitrophes de celui que nous habitons, cette connaissance devient d'une nécessité indispensable, lorsque la situation politique ou commerciale de ces contrées les met en rapport direct avec la plus grande partie de l'État: telle est à notre égard la position du Royaume de Navarre; soit dans la guerre, soit en temps de paix, cette province est celle que la France a le plus d'intérêt à connaître au-delà des Pyrénées, parce que c'est par elle que presque toutes les communications avec l'Espagne se font avec le plus de facilité.

La Navarre, ce pays qui, même après avoir perdu sa primitive existence politique comme nation particulière, a cependant conservé, pendant plus de trois siècles et jusqu'à nos jours, tous ses anciens droits d'indépendance, au point même que, quoique formant, depuis l'an 1512, une des provinces de la Monarchie espagnole, elle n'a jamais été, dans le fait, qu'une espèce



de république particulière, gouvernée et régie par ses propres lois, et ses anciens usages. La Navarre, disons-nous, formant encore, dans la Péninsule, un petit État presque indépendant, ne pouvait être jugée comparativement avec les autres provinces de la domination espagnole. Il fallait l'examiner en particulier, et se trouver à portée de faire cet examen avec fruit, pour pouvoir présenter avec précision le véritable état de sa position topographique actuelle, qui est sa *Géographie*, pour pouvoir offrir le tableau de ses principaux événemens historiques, qui est un *précis de son histoire*, et pour donner enfin une idée juste de sa puissance nationale, qui est ce qu'on appelle la *Statistique* appliquée aux objets d'administration politique.

Cette dernière partie étant la plus intéressante et la moins connue, nous définirons ici ce que l'on entend par le mot de *Statistique*, pris dans le sens de son application aux objets d'administration, le seul qui indique sa destination et vraisemblablement son origine.

LA STATISTIQUE est une science fondée sur les faits, et qui a pour objet de déterminer la force, la richesse et la puissance d'un État, par l'analyse des sources et des moyens de conservation, de prospérité et de grandeur, que lui offrent son territoire, sa population, ses productions minérales, végétales et animales, son industrie et son commerce : c'est, en un mot, la connaissance des forces réelles et des moyens de puissance d'un État politique.

Cette science était très-connue des anciens, à Rome même. Le *cens* ou recensement des citoyens, l'estimation de leur fortune pour passer d'une classe dans une autre, les opérations qui avaient lieu pour le recrutement et l'entretien des armées, font voir que

les connaissances que nous appelons aujourd'hui *Statistiques*, entraient alors pour beaucoup dans l'instruction nécessaire à l'exercice des charges publiques.

Xénophon donna, dans ses traités de l'Économie et des Revenus de l'*Attique*, de bien fortes preuves du soin que les anciens mettaient à l'étude de cette science, qui ne fut négligée qu'aux temps de barbarie et dans des siècles d'ignorance; parce que, là où il n'y a ni paix ni liberté, il importe peu de savoir jusqu'où s'étendent les moyens de prospérité d'un État.

Après *Xénophon*, *Salluste* donna encore une grande idée de l'utilité de cette science, lorsque, faisant connaître à *César* ce qu'il pensait des moyens de maintenir l'ordre dans la république, il lui dit : « *Que dès son jeune âge il s'était appliqué à connaître les forces de l'État, le nombre de ses habitans, ses armées, ses richesses, et conséquemment tout ce qui pouvait le faire triompher en temps de paix comme en temps de guerre.* » Plus récemment encore, Louis XIV, ce grand Roi, plaçait ce qu'on a appelé depuis la *Statistique*, au premier rang des connaissances que doit posséder un souverain, puisque sur la fin d'un règne où de longues guerres avaient épuisé la France, et voulant que son héritier fût à même de réparer les maux que l'État avait souffert, il ordonna qu'on mît sous les yeux du *Duc de Bourgogne* le tableau des provinces, de la population, de l'industrie et du commerce du Royaume, et on dressa par ses ordres une instruction aux Intendans, afin que chacun d'eux s'occupât, dans sa généralité respective, d'un travail qui pût remplir les intentions du Monarque éclairé, qui regardait les connaissances positives que le gouvernement pourrait acquérir par cette voie, comme un acheminement aux moyens de

soulager les peuples , et de rendre à la France la splendeur qu'un demi-siècle de guerres et de fautes plus fâcheuses encore , lui avait fait perdre.

On voit , d'après cela , et d'après la définition que nous venons de donner de la STATISTIQUE , qu'elle ne consiste point en simples nomenclatures , comme on pourrait le croire , mais qu'elle forme une véritable science qui a ses propres principes et ses propres développemens. Quant à l'étymologie de son nom , elle n'est pas , à la vérité , aussi bien connue ; les uns prétendent qu'elle dérive du mot STATUS , *Situation* , *État des choses* ; d'autres , qu'elle vient de STATERA , *Balance* , comme étant destinée à peser et balancer entre elles les forces des nations , ou celles du même pays , considérées en différens temps ; enfin , qu'elle vient de STADT , *Ville* , *État policé* : ce qui présente , en dernière analyse , l'idée principale de son objet ; d'où il résulte qu'on a souvent confondu mal à propos la *Statistique* avec la Géographie ; car une Géographie peut bien être *Statistique* , comme elle est *médicale* ou *civile* ; mais la *Statistique* proprement dite , est distincte et peut être séparée de la description du territoire et de la détermination des lieux de la terre , en quoi consiste essentiellement la Géographie.

Nous avons donc observé cette distinction nécessaire dans le cours de cet ouvrage , comme nous l'avions précédemment fait dans le plan de notre *Dictionnaire géographique , historique et statistique de la Navarre*.

Ce Dictionnaire (que nous n'avons pas mis encore au jour , et dont nous conservons le manuscrit en porte-feuille) renferme , par ordre alphabétique , la position topographique , et l'exacte description de toutes les communes en particulier de ce petit Royaume ,

depuis les villes jusqu'au plus petit hameau ; celle de ses montagnes , de ses plaines , des cols , gorges ou passages de ses fameuses Pyrénées ; celle des routes et chemins publics ; du cours de ses rivières , et même des simples ruisseaux , etc. etc. Il pourra donc sans doute offrir plus de détails particuliers , et être en conséquence beaucoup plus étendu que l'ouvrage que nous publions aujourd'hui : mais nous pouvons assurer d'avance qu'il n'offrira pas un ensemble plus complet ni plus satisfaisant de toute la Navarre en général , que celui de la *Description géographique , historique et statistique* suivante.

GÉOGRAPHIE

DE LA NAVARRE.



Nous ne remonterons pas au temps que la Navarre faisait partie de l'ancienne Confédération VASCA , mais seulement à celui où elle formait un Royaume séparé et gouverné par ses Rois et par des lois qui lui étaient propres , quoique ses limites d'alors fussent bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Après la destruction de la monarchie gothique , par la mort de *Don Rodrigo* , les Arabes se répandirent presque sans opposition dans la meilleure partie de la Péninsule. Alors le pays montueux , c'est-à-dire , le plus septentrional de l'Espagne , fut bien , pour le moment , libre de leur oppression ; mais il se trouva dans un état d'anarchie complet par le manque absolu

de toute espèce de chef commun. La constitution de ce Royaume contribuait beaucoup encore à y prolonger le désordre, en ce que la couronne y étant élective, et les Seigneurs de la cour, ainsi que les Prélats, qui pouvaient y prétendre, ayant pris la fuite ou ayant péri, les Goths ne purent penser à élire un successeur à *Don Rodrigo*, et (quoique quelques-uns y pensassent) la discorde et l'esprit de parti qui régnait entre les électeurs, ne leur permit jamais de pouvoir s'occuper de cette élection. Ceux qui conservaient le gouvernement des provinces encore intactes, et qui auraient pu se confédérer entre eux, et se rendre plus forts au moyen de leur union, ne pensèrent, au contraire, qu'à fuir, ou à s'approprier le pouvoir suprême dans chaque généralité. A leur exemple, l'esprit d'indépendance se saisit des Seigneurs subalternes, et chacun chercha à faire fortune dans cette confusion générale. Cette conduite fut d'autant plus funeste à la Navarre, que ses habitans même, se reposant avec trop de confiance sur l'âpreté de leurs montagnes, sur la résolution qu'avait prise le vainqueur de pénétrer en France, avant même d'avoir bien assujetti l'Espagne, et sur l'impossibilité qu'aurait enfin l'ennemi de pouvoir occuper tant de pays avec un nombre suffisant de troupes, et s'imaginant qu'ils pourraient conserver leur liberté sans l'élection d'un Roi commun, ils ne pensèrent plus à s'en occuper. De là, les malheurs qui s'en suivirent et la confusion qui en fut la suite; et de là enfin, l'impossibilité presque insurmontable de pouvoir déterminer l'époque fixe où commença la dignité royale des Pyrénées, et de pouvoir décrire avec précision les limites qu'eut alors ce nouveau Royaume. D'après cependant tout ce qui a été écrit à ce sujet, nous pouvons déduire, avec assez de pro-

habilité et de vraisemblance, que les plus anciennes limites du Royaume Pyrennique furent *Ainsa*, *Sobrarbe*, *Jaca*, *Anso*, *Roncal*, *Sarrazar*, *la Berrueza*, *Deyerri*, *Bastan*, *Alava*, et une partie de *la Rioja*.

Aujourd'hui la Navarre proprement dite se distingue et se divise encore en française et en espagnole. Ces deux parties prises ensemble formaient autrefois un seul Royaume, qui fut envahi en 1512 par FERDINAND, Roi d'Aragon et de Castille, sur JEAN D'ALBRET, grand-père du Roi HENRI IV. Il ne resta à ce Prince français que la *Basse-Navarre*, qui est située en France, et qui n'est séparée de la Navarre espagnole que par les Pyrénées.

La *Basse-Navarre*, ou partie française (dont les États-généraux se tenaient alternativement dans les deux villes de *Saint-Palais* et de *Saint-Jean-de-Pié-de-Port*, qui se disputaient le titre de capitale du pays), faisait anciennement partie du gouvernement de *Béarn*. Ce gouvernement comprenait le *Béarn* et la *Basse-Navarre*. HENRI IV possédait ces deux pays, quand il devint Roi de France. LOUIS XIII, son fils, les réunit à la couronne en 1620 ; et c'est depuis cette réunion que les Rois de France ont repris le titre de *Rois de Navarre*, qu'ils avaient précédemment porté dès l'an 1305, que *Louis X*, *Hutin*, ayant hérité de la couronne de Navarre, de la Reine *Jeanne de Navarre*, sa mère, devint réellement, de nom et de fait, *Roi de France et de Navarre*, ainsi que ses deux frères, *Philippe V*, le *Long*, et *Charles IV*, le *Bel*. Ce ne fut qu'à l'avènement au trône de France de la branche des *Valois*, par *Philippe VI de Valois*, que, la couronne de Navarre revenant de plein droit à la Princesse *Jeanne*, fille de *Louis X*, *Hutin*, cette Princesse française prit possession de ses États héréditaires, avec son mari, *Philippe*, Comte d'Evreux,

réigna sous le nom de *Jeanne et Philippe* , et rendit de nouveau cette couronne indépendante de celle de France.

DIVISION.

LA Navarre espagnole , telle qu'elle est actuellement , se divise en cinq départemens ou arrondissemens qu'on nomme *Merindades* , dont la Basse-Navarre française formait , comme nous l'avons déjà dit , le sixième , sous le règne de son dernier souverain , *Jean d'Albret* , aïeul du grand Henri IV.

Chacun de ces cinq arrondissemens ou *Merindades* prennent le nom de leurs chefs-lieux respectifs.

Le premier arrondissement se nomme :

Merindad de PAMPLONA , ou de PAMPELUNE.

Il se compose de la ville de *Pampelune* , capitale de ce petit Royaume , qui est aussi le chef-lieu de cet arrondissement , et de six cantons divisés en vingt-huit districts ou vallées , subdivisés en trois cent six communes.

Le second se nomme :

Merindad d'ESTELLA.

Il comprend la ville d'*Estella* , qui en est le chef-lieu ; le *Comté de Lerin* , formé de sept communes ; le canton de *Viana* , composé de dix autres communes ; le canton de *los Arcos* , qui se forme de cinq petites villes , et treize vallées , subdivisées en cent trente-huit communes.

Le troisième se nomme :

Merindad de TUDELA ,

Et se compose de la ville de *Tudela* , qui en est le chef-lieu ; de deux autres villes , de vingt bourgs et de trois villages.

Le quatrième se nomme :

Merindad de SANGÜESA.

Il est formé de la ville de *Sangüesa*, qui en est le chef-lieu, et de quatre cantons divisés en vingt-deux vallées, subdivisées en deux cent quatre-vingt-sept communes.

Le cinquième se nomme :

Merindad d'OLITE,

Et comprend la ville d'*Olite*, qui en est le chef-lieu ; la vallée d'*Orba*, divisée en vingt-cinq communes, et vingt-deux autres communes séparées.

LIMITES.

I.^{er} ARRONDISSEMENT.

Le premier département ou arrondissement, qu'on nomme *Merindad de PAMPLONA* ou de *PAMPELUNE*, confine au Nord avec la France ; à l'Est, avec la *Merindad* ou arrondissement de *Sangüesa* ; au Sud, avec celui d'*Estella*, et à l'Ouest, avec les provinces d'*Alava* et de *Guipuzcoa*. Il occupe la partie septentrionale et occidentale de la Navarre, depuis le 42.^e degré 46 minutes, jusqu'au 43.^e degré 14 minutes de latitude boréale, et depuis le 15.^e degré 40 minutes, jusqu'au 16.^e degré 10 minutes de longitude ; mais comme il n'a pas également par-tout la même étendue, sa figure est peu régulière, quoiqu'elle s'approche cependant d'une ellipse, dont le plus grand diamètre s'étend du Nord au Sud, et le moins étendu se dirige de l'Est à l'Ouest.

Cet arrondissement est arrosé par plusieurs rivières qui en fertilisent le territoire. Celle de *Vidasoa*, qui y prend naissance dans la partie la plus

boréale , coule , en s'inclinant toujours vers le S. O. , jusqu'à *Légasa* , dans la vallée de *Bertiz-Arana* : là , changeant de cours , et se dirigeant vers le N. O. , elle va passer aux environs de *Vera* , et entre dans la province de *Guipuzcoa*. Du côté du levant , un bras de la rivière *Arga* sert presque de limite à cet arrondissement. Ce bras , après avoir traversé les trois vallées d'*Anué* , *Olaibar* et *Esca-barte* , se réunit , dans la commune même de *Villaba* , au bras oriental de la rivière *Thorio*. Du côté du Sud , cet arrondissement est baigné par la même rivière *Arga* et par celle d'*Araquil*. Les autres rivières de *Urumea* , *Areso* et *Araxes* , qui prennent également naissance dans sa partie occidentale , en sortent de suite pour entrer dans les provinces de Biscaye ; mais le centre de l'arrondissement est arrosé par divers ruisseaux qui vont en général grossir l'*Arga* et l'*Araquil* , en courant du Nord au Sud ; mais en s'inclinant toujours un peu vers l'Est.

PAMPELUNE , CAPITALE.

LA ville de *Pampelune* , capitale de la Navarre espagnole , chef-lieu de l'arrondissement ou *Merindad* de son nom , et siège épiscopal , est placée au 15.^e degré 46 minutes de longitude orientale du méridien de l'île de Fer , et se trouve presque au centre de ce petit Royaume , sur la rive gauche de la rivière *Arga* , au penchant des Pyrénées , entre le Sud et l'Ouest de ces montagnes. Elle est située sur un terrain plat et uni , excepté seulement du côté du Nord , où il y a une descente considérable , vers le faubourg de *la Rochapea*. Elle est couronnée au Nord par de hautes montagnes , à la distance d'un , de deux ou de trois quarts de lieue. Celles qui ont leur direction de l'Est à l'Ouest en sont éloignées du double.

Les unes et les autres (qu'on nomme d'Ezcaba , *San-Miguel de Miravalles* , *Alaiz* , *Reniega* ou *el Perdon* et *Sarvil*) forment ce qu'on appelle la *Cuenca de Pamplona* (tasse ou écuelle de Pampelune) , dont la circonférence est de sept lieues d'étendue. Son plus grand rayon , de deux lieues et demie , se termine à la montagne de *Sarvil*. Cette *Cuenca* ou circonférence , au centre de laquelle la ville est placée , renferme dans son enceinte une partie des *Cendeas* ou districts d'*Ansoain* , d'*Iza* , de *Zizur* , de *Galar* , d'*Olza* , et des vallées d'*Echaurri* , d'*Aran-guren* , d'*Egüés* d'*Elorz* , ainsi que les communes de *Villaba* et de *Huarte*. PAMPELUNE confine au Nord avec *Artica* ; à l'Est , avec *Burlada* ; au Sud , avec *Cordovilla* , et à l'Ouest , avec *Barañain* , à demi-lieue de distance de chacune de ces communes. La rivière *Arga* , qui baigne et entoure cette ville , en grande partie , à l'Est , au Nord et à l'Ouest , la laisse toujours à sa gauche.

L'ancienneté de Pampelune se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés : quelques auteurs modernes lui donnent *Tubal* pour fondateur , comme à presque toutes les autres villes de quelque nom de la Péninsule. Mais , d'après les anciens , tout porte à croire que celle-ci fut fondée , ou , du moins , qu'elle fut augmentée ou restaurée par le Grand Pompée , puisque *Estrabon* , en parlant de cette ville , lui donne le nom de *Pompeiopolis* , qui n'est qu'une traduction grecque de son nom primitif de *Pompeione* , mot d'une composition basque , qui se forme du nom de *Pompée* et de la terminaison *one* , qui , en langue basque , signifie *ville* : de manière que *Pompeione* , traduit littéralement en grec , veut dire *Pompeiopolis* , et en français , *ville de Pompée*. Ceux qui veulent donner à cette capitale une origine beaucoup

one
ville
β, z

2. Irunia }
 En Irun }
 près Bayonne
 et
 Irón
 fer
 En anglais
 et
 pays
 d'Irón

plus ancienne, allèguent qu'elle se nomma et fut connue long-temps sous le nom basque de IRUNIA. Mais, comme ce mot, en langue du pays, signifie *Bonne Ville*, et que ce surnom de *Bonne* ne peut lui avoir été donné qu'après sa fondation première, rien ne prouve ni ne porte à croire que Pampelune existât et se nommât IRUNIA, avant Pompée; du moins l'histoire ancienne n'en fait aucune mention. Aussi croyons-nous que cette capitale ne peut guère prétendre ni désirer une origine plus noble, ni un fondateur plus illustre, que le Grand Pompée, après ses victoires sur Q. SERTORIUS, vers l'an 682 de la fondation de Rome, et 68 avant Jesus-Christ.

La figure de cette ville et l'espace qu'elle occupe, dans un terrain spacieux et assez uni, s'approche de celle d'un rectangle prolongé de l'*Est* à l'*Ouest*. On compte dans son enceinte vingt-neuf rues principales assez droites; leur largeur ordinaire est de dix-huit à trente-deux pieds; la plupart se dirigent de l'E. N.-E. à l'O. S.-O. Il y en a très-peu qui s'écartent de cette direction. Les noms des principales rues sont : *la Mayor*, *la Nuéba*, *St.-Francisco*, *St.-Anton*, *St.-Gregorio*, *St.-Nicolas*, *Lindachiquia*, *Zapateria*, *Pellejeria*, *de los Descalzos*, *de St.-Lorenzo*, *del Pozo-Blanco*, *de Mercaderes*, *de la Chapitela*, *de la Estafeta*, *de la Tejeria*, *de la Caldereria*, *de St.-Agustin*, *de la Campania*, *de la Merced*, *de la Dormitaria*, *de la Curia*, *de la Racion*, *del Carmen*, *de la Muñueta* et *de la Campana*. Le pavé y est construit avec soin, solidité, propreté et symétrie. Le haut de ce pavé est formé en cadettes ou pierres de taille carrées et unies, pour la commodité des passans. Toutes les rues ont leur conduit souterrain, par où passent et coulent toutes les immondices de la ville. Ce conduit est une espèce de mine

mine

mine voûtée d'un ouvrage très-solide , et d'une capacité suffisante pour recevoir toutes les eaux sales des égouts des maisons. Pour entretenir la propreté de cet égout général , on a placé , au-dessus , de distance en distance , une infinité de râpes de pierre percées , par où les rues se déchargent des eaux des pluies , qui , réunies à celles qui s'y introduisent des diverses fontaines de la ville , servent à nettoyer la mine , en entraînant toutes les immondices et les ordures à la rivière , où elles ont une descente précipitée. Par ce moyen , et celui des excellentes ordonnances de police publiées le 27 juin 1772 , les rues y sont non-seulement d'une extraordinaire propreté , mais même encore elles sont toujours libres et débarrassées de tout ce qui peut offusquer la vue , ou incommoder les passans.

Il y a dans la ville trois grandes places publiques et trois petites. Celle qu'on nomme *del Castillo* est une enceinte assez grande qui forme un carré non entièrement parfait , d'environ quatre cents pieds de chaque côté , dont l'un desquels est occupé par le couvent des religieuses Carmelites , et les trois autres , par des maisons de trois et quatre étages , construites en différentes époques et sans plan uniforme. Une partie de cette grande place n'est pas pavée ; cette partie se ferme à certaine époque de l'année , et sert de cirque pour y faire la course des taureaux. La place qu'on nomme *de la Fruta* (place aux fruits) , est située sur le devant de la maison de ville ou de la municipalité : c'est un carré long de deux cents pieds de long sur soixante-cinq de large , qui occupe le centre de la ville. Malgré son peu de dimension et d'étendue , c'est cependant dans son enceinte que se font tous les marchés et la vente des viandes , du poisson , des fruits , et de tous les autres comes-

tibles. A la vérité, la proximité du magasin ou grenier à blé qu'on nomme *Alhondiga*, et celui encore qu'on nomme *Posito*, qui est contigu au précédent, contribuent beaucoup à donner de l'aisance au marché, particulièrement le second magasin, qui a une très-grande cour qui forme la troisième place connue sous le nom de *Plaza de Abaxo*. La petite place qu'on nomme *del Consejo*, se trouve vis-à-vis le Tribunal du Conseil royal ; sa longueur est de cent cinquantedeux pieds sur soixante-sept de large. Celle qu'on nomme de *San-Josef*, est un espace de deux cent vingt-cinq pieds de long, sur cent de large vers son milieu. Il est fermé d'un côté par l'église cathédrale, et des autres côtés, par diverses maisons qui appartiennent aux dignitaires et aux desservans de la même église. La troisième petite place enfin, qu'on nomme de *Santo-Domingo*, est située sur le derrière de la maison municipale ; et quoiqu'assez petite, elle offre cependant toute l'aisance nécessaire pour y charger et décharger tous les effets et marchandises qui se transportent à la *Maison de Poids de Roi*, qui donne sur cette place.

Pompaluna

maison

6 ou 7 étages

irréparable
tracé ~

Les édifices qui forment les rues et les places sont construits la plupart en briques, à trois, quatre, cinq, six et même sept étages. Plusieurs maisons ont la façade en pierre jusqu'au premier, et quelques-unes l'ont dans toute leur hauteur. On remarque encore sur divers portails et frontispices beaucoup d'ouvrage en sculpture : mais leur goût est loin de répondre aux frais qu'ils ont dû coûter ; et on aperçoit facilement que ces ouvrages remontent à ces temps où le caprice seul avait remplacé la noble simplicité de la bonne architecture.

La ville est très-bien éclairée par des réverbères.

Comme on y adopte le nouvel usage de blanchir et de peindre même le devant des maisons pour en ôter l'opacité que produit la couleur de la brique, les nouvelles bâtisses sont d'un goût plus recherché et plus agréable que les anciennes. Pampelune est susceptible de devenir sous peu une des plus belles villes de l'Espagne ; elle l'est déjà sans doute par le terrain uni sur lequel elle est assise, par la largeur et la régularité de ses rues, et par la beauté des fontaines qui, en pourvoyant ses habitans de très-bonnes eaux, ornent encore ses places et ses rues par leur belle architecture.

Il y a dans l'enceinte de la ville six fontaines publiques très-bien distribuées. La première est au milieu de la place *del Castillo* ; son architecture est d'ordre corinthien, et surmontée d'une statue colossale de la Bienfaisance. La deuxième est placée au milieu de la petite place du Conseil royal ; elle est d'une architecture simple et agréable, couronnée d'un Neptune. La troisième se trouve sur la promenade de *la Taconera*, près de l'église paroissiale de St.-Laurent, en face de l'entrée de la rue *Mayor*. Ses ornemens consistent en une pyramide, avec les bassins et les autres ouvrages convenables. La quatrième est placée à l'endroit où aboutissent les quatre rues de *Mercaderes*, *Curia*, *Caldereria* et *Carmen*, dans un emplacement qu'on nomme *Santa-Cecilia* ; sa figure est triangulaire, en raison du terrain qu'elle occupe ; elle se compose de trois bassins en forme de coquilles, qui reçoivent l'eau de trois tuyaux placés dans le corps d'une architecture de très-bon goût, terminée par une jolie urne. La cinquième est placée sur la façade de la maison de ville, sans ornemens particuliers. La sixième se trouve sur la promenade de *la Taconera*, et se compose d'un grand bassin qui reçoit

l'eau de ses divers tuyaux : le tout est surmonté par un lion rampant, de grandeur naturelle.

Indépendamment de ces six fontaines, il y en a encore une autre, ou, pour mieux dire, il y a une abondante source qui prend naissance dans les fossés de la ville, et qui fournissait l'eau à la fontaine de *Santa-Cecilia*, avant que le nouvel aqueduc fût construit. Aujourd'hui cette eau se perd dans les fossés, quoiqu'on eût projeté de la conduire vers la rue de la *Merced*, pour la commodité de ce quartier. L'aqueduc dont nous venons de parler, est un ouvrage moderne qui conduit les eaux de la montagne de *Subiza* dans un trajet de trois lieues. Pour l'exécution d'une opération aussi importante, il a fallu élever des ponts et percer des montagnes. L'un de ces ponts a deux mille trois cents pieds de long et soixante-dix d'élévation ; il se compose de quatre-vingt-dix-sept arcades de trente pieds de diamètre, et de soixante-cinq de hauteur dans la plus grande partie de sa ligne, et il y a ensuite trois autres ponts plus petits. Les cinq mines ou conduits souterrains qui traversent les montagnes, parcourent ensemble une ligne de plus d'une lieue d'étendue. C'est dans cet aqueduc que passent les eaux qui alimentent les cinq premières fontaines que nous avons décrites. Cet ouvrage, qui fait honneur à la ville et à ses habitants, a coûté des sommes immenses et des travaux longs et pénibles.

C'est à l'extrémité de la rue *Mayor*, et dans l'espace qui se trouve entre la citadelle et la ville, au dedans de ses murailles, qu'est placée la très-jolie et très-agréable promenade de la *Taconera*, l'ancienneté et la beauté de ses arbres, la longueur, l'alignement et la propreté de ses superbes allées. Les divers sièges qui y sont établis, et le beau monde qui y

afflue, en font un lieu délicieux au printemps, et très-commode en été; ce qu'on voit très-rarement dans l'enceinte d'une place forte, comme l'est celle de Pampelune. Au dehors des fortifications on trouve encore trois différentes promenades sur les trois grandes routes qui sortent de la ville: la première est sur la grande route de Madrid, qui se divise ensuite en trois chemins différens; la deuxième, sur celui qui conduit à la province de *Guipuzcoa* et en France, et la troisième, sur celui qui va à la *Rioja*. On peut ajouter encore à ces promenades, celle qui se dirige par le faubourg de la *Rochapea*, aux couvens des religieuses de *St.-Pierre*, à celui des Capucins, et aux communes de *Villaba*, et d'*Huarte*, situées dans un lieu délicieux.

Quant aux édifices publics, on remarque beaucoup plus de frais que de goût dans leur construction. La maison de ville ou municipalité, quoiqu'assez moderne, est surchargée de divers ornemens d'architecture, entassés les uns sur les autres, sans goût et sans intelligence; elle est bâtie en pierre de taille, et a un fond de deux cent vingt-huit pieds, sur une façade de soixante-douze; son plus grand mérite consiste dans la commodité et la bonne distribution de ses bureaux et de ses magasins, particulièrement de celui qu'on nomme *Alhondiga*, qui est assez spacieux pour contenir dans son enceinte toutes les marchandises qui s'y trafiquent, le *Poids de Roi*, le magasin des approvisionnemens et vituailles de toute espèce, et enfin les diverses boutiques qui sont placées dans ses passages et ses alentours intérieurs. Le magasin ou grenier public du blé, qu'on nomme *Posito*, est d'une construction simple et sans rien de remarquable en architecture; mais il est très-commode et si spacieux, qu'il peut contenir commodément cent vingt mille

Robos (*) de blé, sans occuper le rez de chaussée, qui forme dans son intérieur une grande cour ou place entourée d'arcades, sous lesquelles sont placées diverses petites boutiques où se vendent toute sorte de viandes et autres comestibles.

La boucherie où se tue le gros et petit bétail, est placée sur la rivière *Arga*, en dehors des murailles et à l'entrée du faubourg de la *Rochapea*. Cet édifice n'est recommandable que par sa commodité intérieure, et par la propreté que lui facilite sa situation sur la rivière.

L'hôpital général et son église, sont situés à l'extrémité septentrionale de la ville; c'est un édifice construit en divers temps, sans autre plan que celui de la commodité: on remarque que son portail principal, qui est en pierre de taille blanche de l'ordre ionique, est orné capricieusement de satyres et d'autres emblèmes qui annoncent plus de travail que de goût.

L'hospice, ou maison de charité publique, qui est situé à l'une des extrémités de la promenade de la *Taconera*, n'a d'autre mérite particulier, que celui d'être tout construit en brique et d'être très-spacieux: tout près de cette maison, se trouvent placées les boulangeries ou fours publics, bien pourvus de bonne eau, et de tout le local nécessaire, pour pétrir et approvisionner la ville de pain. En face de cet hospice se trouvait aussi, autrefois, la maison des enfans trouvés, édifice de peu de goût et qui n'avait rien de recommandable que le but de son établissement. Aujourd'hui cette maison, si intéressante à l'humanité, est placée vis-à-vis le palais des Vice-Rois, par les soins et aux propres frais d'un digne

(*) Le *Robo* de blé pèse environ quarante-cinq livres poids de marc.

ecclésiastique, nommé *Don Michel Uriz*, qui n'a rien oublié pour que ces innocentes victimes fussent secourues et soignées, et qui, par ce seul fait, mérite les hommages et le souvenir de la postérité la plus reculée.

Le palais des Vice-Rois de la Navarre est situé au côté septentrional de la ville, sur la partie escarpée et sur la muraille qui est en face de la rivière; c'est un édifice grand et pompeux, mais qui a été augmenté en divers temps, sans goût et sans plan prémédité. Celui de l'évêque se trouve placé contre la muraille orientale: quoique ce soit un ouvrage moderne, solide, et que ses portails soient enjolivés d'ornemens, il paraît que l'ensemble de l'édifice manque de régularité, et n'a pas été construit d'après toutes les règles de l'art.

La maison du Conseil royal, des archives et des prisons, placée presqu'au centre de la ville, n'est qu'un assemblage confus de divers ouvrages faits à diverses reprises, et suivant les besoins, sans autre plan ni vue que celui de la seule commodité: l'étage le plus haut de cet édifice se trouve au-dessus de la prison publique, et sert de lieux de reclusion ou de correction pour les femmes de mauvaise vie. Tout près de cette maison du Conseil royal se trouve celle de la monnaie, qui n'a rien de remarquable, ni d'autre usage actuel que celui de servir aux assemblées du Tribunal de la chambre des comptes, et à contenir dans son enceinte les anciennes et très-précieuses archives de la Navarre.

La ville a six différens ponts de communication sur la rivière *Arga*, qu'on nomme de *la Magdalena*, de *St.-Pedro*, de *Juslarocha*, de *Santa-Engracia*, de *Miluce*, et celui qui a été nouvellement construit pour donner passage au grand chemin, qui va à la province de *Guipuzcoa*. Il y a aussi sur la même

rivière, six moulins à farine et un autre de papeterie , où il s'est fabriqué jusqu'à six mille rames de papier fin et commun ; c'était anciennement une fabrique de poudre à canon , qui a été rétablie nouvellement, et qui sert aujourd'hui au même usage. Il y a encore hors ville deux tanneries , deux lavoirs de laine , deux de cire , et une fabrique de cordes de guitare.

Les temples de Pampelune sont assez nombreux en raison de la population de cette ville. La cathédrale , quant à la dignité ecclésiastique , est contemporaine du christianisme de Navarre ; mais quant au matériel de l'édifice , elle est de beaucoup postérieure à la restauration du règne pyrennique. A cause de l'irruption des Arabes et des Francs , les évêques résidaient fréquemment dans le monastère de *Leyre* : ces absences continuelles produisirent la ruine de l'ancien édifice primitif. Les affaires s'étant cependant améliorées , et le Royaume de Navarre ayant repris certaine consistance , le Roi *Don Sancho* , surnommé *le Mayor* , fit réédifier l'ancien siège en 1023 ; l'ouvrage fut lent , et ne s'acheva que sous le règne de *Don Pedro I.^{er}* , l'an 1100 ; il ne fut même consacré que vingt-quatre années après , sous le règne de *Don Alonzo* , surnommé *le Batallador* , qui fit faire cette cérémonie avec la plus grande solennité. Cet édifice éprouva encore une autre grande ruine en 1390 , qu'on ne commença même à réparer que sept ans après ; mais alors il fut réédifié presque entièrement à neuf , par les libéralités de Charles III , de Navarre , qui ne laissa de l'ancien édifice qu'une très-petite partie du frontispice. Depuis cette époque , ce temple a reçu encore beaucoup d'accroissement et diverses améliorations. Aujourd'hui l'ensemble de ses cloîtres , de ses dortoirs , galeries , bibliothèque , etc. , offre la masse générale d'un édifice extraordinairement vaste , dont les parties

représentent encore aux amis des beaux arts plusieurs objets dignes d'une observation particulière.

Le temple se compose de trois nefs très-élevées, garnies de chapelles assez spacieuses; le goût de l'architecture en est gothique, quoique moins surchargé de moulurés et de sculpture que les ouvrages de ces anciens temps. Le cloître abonde de ces sortes d'ornemens exécutés avec autant de goût que de délicatesse dans ce genre. Les stalles du chœur sont d'une architecture mixte, mêlée avec des colonnes. Le retable du maître autel est un peu plus moderne que les stalles; il est formé d'une architecture grecco-romaine, qui se compose de divers corps placés les uns sur les autres; sa sculpture est d'un bon goût, et est exécutée avec beaucoup de régularité. Le plus bel ornement de cet édifice est sa nouvelle façade, qui présente un très-grand portique formé de huit colonnes colossales de l'ordre corinthien, qui, appareillées sur le fond, offrent par-devant une colonnade tétrastile qui soutient un corps, qui doit se terminer par des statues colossales. Les côtés de cette superbe façade consistent en deux tours, dont l'architecture répond à celle du portique: on a formé sur le devant un porche ou vestibule magnifique, très-bien pavé et entouré d'une superbe grille de fer de très-bon goût, placée entre des pilastres surmontés de très-belles urnes.

Depuis l'invasion des Arabes, jusqu'à l'année de 1087, cette église fut desservie par des moines, ou solitaires, sans ordre défini; mais ce fut cette même année que la règle de Saint Augustin s'y introduisit, et s'y observe encore par les chanoines actuels. Les archives sont très-riches en écritures anciennes, et sa fameuse salle, connue sous le nom de *Preciosa* (Précieuse), dans laquelle se tiennent les *Cortés*,

} archives
antiques
de Pampelune

ou assemblée générale du Royaume de Navarre , lorsqu'elles ont lieu à Pampelune , mérite l'attention des curieux. On y voit encore dans le chœur le magnifique tombeau de *Charles III*, de Navarre , et de la Reine *Éléonor*, son épouse , avec leur buste en albâtre ; quelques autres Rois , plusieurs Infants et Infantes , et diverses autres personnes de la maison royale , y ont aussi leurs sépultures. C'est dans cette même église que les souverains de Navarre étaient anciennement couronnés et oints. Le temple est dédié à *Sainte Marie* , sous le titre de son Assomption.

La ville se divise en quatre paroisses ; celle de *St.-Jean-Baptiste* est placée dans l'enceinte même de la cathédrale , et est desservie par un curé-vicaire , quatorze prêtres de chœur qui forment son chapitre , deux sacristains , et dix-neuf autres prêtres aspirans aux places de chœur : c'est dans le district de cette paroisse que sont placés les deux séminaires de *St.-Michel* et de *St.-Augustin* , ainsi que le collège de *St.-Jean-Baptiste*.

La paroisse de *St.-Saturnin* , évêque , est desservie par un curé-vicaire , quinze prêtres de chœur , trois sacristains , dont le premier a une place d'adjoint au chœur , et quinze autres prêtres aspirans auxdites places. L'édifice de l'église est d'une seule nef , d'une longueur moyenne , mais assez large , avec des chapelles des deux côtés , du même genre gothique que celui de la cathédrale. On a construit modernement et à grand frais , dans cette église , une superbe chapelle pour y placer l'image très-vénérée à Pampelune , de *Notre-Dame-du-Chemin* , qui apparut , dit-on , dans ce même lieu l'an 1487. Cette chapelle s'élève sur quatre pilastres , en forme de croix grecque , qui finit par une lanterne au-dessus de la coupole du dôme. Cet ouvrage est considéré à Pampelune comme le plus digne

d'être vu ; mais malgré tous ses ornemens , les vrais connoisseurs trouvent qu'il y a peu de mérite dans son architecture.

L'Eglise de *St.-Nicolas-de-Bari* est un édifice composé de trois nefs divisées par de gros piliers très-solides , d'après le goût du onzième ou douzième siècle , et conséquemment dépourvue de cette élégance et de cette délicatesse qui ne fut connue que quelque temps après. Elle est desservie par un curé-vicaire , quatorze prêtres de chœur qui composent son chapitre , deux sacristains , dont le premier a une place d'adjoint au chœur , et neuf autres prêtres aspirans auxdites places.

La paroisse de *St.-Laurent* est desservie par un curé-vicaire , dix prêtres de chœur qui forment son chapitre , trois chapelains qui sont obligés d'assister au chœur , et trois sacristains dont le premier a une place d'adjoint. L'édifice du temple a une seule nef assez large , mais plus simple que celle de *St.-Saturnin*. Au commencement du siècle dernier on construisit dans cette église la chapelle de *St.-Fermin* , évêque et martyr , dans l'endroit même où l'on croit que ce Saint est né : le plan et le goût de cet ouvrage est dans le genre de celui de la chapelle de *Notre-Dame-du-Chemin* ; la lanterne du dessus de la coupole du dôme qui tomba en ruine , il y a quelques années , a été rebâtie de nouveau avec beaucoup de goût , et dans un très-bon genre ; le reste des ornemens de cette chapelle n'offre qu'une confusion de sculpture assez grossièrement exécutée.

Outre ces quatre paroisses , il y en a une autre purement militaire , située dans la citadelle , et qui est desservie par un vicaire et un sacristain.

Il y a encore dans la ville sept couvens de moines de *St.-Augustin* , de *St.-Dominique* , des *Carmes chaussés* , des *Carmes déchaussés* , de *St.-François* ,

des Mercenaires et des Trinitaires ; deux couvens de religieuses, l'un de l'ordre des Recolets, et l'autre de l'ordre des Carmelites ; deux basiliques, l'une de *St.-Martin*, l'autre de *St.-Michel*, et enfin, un petit temple dédié à *St.-Ignace de Loyola*.

Une entrée que firent les Français dans la citadelle de Pampelune, l'an 1521, peu après son incorporation à la Monarchie espagnole, fut très-célèbre ; les Français combattaient alors pour favoriser et soutenir les droits du malheureux *Jean d'Albret*, dernier Roi de Navarre : mais la célébrité de cette conquête ne consiste cependant pas dans les effets qu'elle produisit en faveur du prétendant, qui n'obtint absolument rien, mais dans la blessure que reçut *Saint-Ignace de Loyola*, en défendant cette forteresse, et qui motiva sa conversion. L'endroit où il tomba blessé fut d'abord signalé et embelli par un arc de triomphe, qui fut remplacé ensuite par une Basilique de ce Saint, où on lisait cette inscription : « B. Ignatius » de Loyola, nobilis Guipuzcoanus, Gallorum ob- » sidione singulari virtute sustenta, in hujus castri » propugnatione in utraque tibia vulnere accepto, » cecidit moribundus : divinitus tamen confirmatus » dignos egit pœnitentiæ fructus, et universo fere » terrarum orbe reluctante, sed favente numine, » erexit religionem societatis Jesu magno ecclesiæ » bono. Quia ex hisce ruinis tantum surrexit chris- » tianæ pietatis augmentum, excellentissimus prin- » ceps Joannes Cardona Navarræ prorox, ejusdem » atque Guipuzcoæ capitaneus generalis, quondam » Siculæ, ac neapolitanæ classium præfectus, deinde » totius regiæ classis, atque exercitus maximus impe- » rator, utrique Philippo à consiliis pacis, ac belli, » ac junioris œconomus, ordinis Jacobaci unus è tre- » decim, et Totanæ commendatarius in Deum, ac

» B. Ignatium pietatis ergo, atque in ejusdem socios,
 » et filios amoris, utque commissas sibi Guipuzcoam
 » tanti sui alumni, ac Navarram sui propugnatoris
 » monumento decoret, arcum hunc erigendum curavit
 » anno Christi 1601, Pontificatus Pauli V secundo,
 » et regni Philippi III, Hispaniarum Regis octavo,
 » pascente pompejopolitanam ecclesiam magnificen-
 » tissimo, nobilissimo, atque illustrissimo Antonio
 » Venegas de Figueroa. » Quelques années après,
 il fut question de convertir cette Basilique en église,
 dont la construction commencée et interrompue à
 plusieurs reprises, fut enfin achevée et dédiée au
 Saint, le 10 octobre de 1694. L'édifice n'est pas grand,
 mais les ornemens, les hyéroglyphes relatifs à la vie
 du Saint, et la propreté de ce petit temple, sont
 dignes de fixer l'attention des curieux. Aujourd'hui
 cette église sert d'aide de paroisse de *St.-Nicolas*,
 qui, comme nous l'avons déjà dit, est l'une des quatre
 dont la ville se compose.

Il règne en général assez de pompe et de propreté
 dans les temples : la plupart d'entre eux sont spa-
 cieux, commodés, et même assez ornés ; mais à l'excep-
 tion de quelques anciens retables, à peine y voit-on
 une chose qui puisse fixer l'attention d'un amateur
 des beaux arts, vice aussi général que commun dans
 les autres villes de l'Espagne, où la décoration des
 édifices sacrés a beaucoup plus été le fruit de la
 dévotion et de la libéralité des fidèles, que celui
 des principes du bon goût.

La ville a aussi dans son enceinte un théâtre,
 deux jeux de paume et quarante-une hôtelleries :
 non compris ces édifices, ni aucun de ceux que nous
 avons déjà décrits, on y compte encore mille six cent
 trente-deux maisons, dont la plus grande partie sont,
 comme nous l'avons déjà dit, de trois, quatre, cinq,

six et même de sept étages, qui sont habitées (suivant le dernier recensement) par deux mille huit cent douze feux ou familles, composant ensemble quatorze mille soixante-quatre personnes.

Le conseil municipal se compose de dix échevins et d'un *Alcalde*, qui sont élus chaque année; cet *Alcalde*, n'a ni voix ni suffrage à ce conseil, si ce n'est dans le cas d'une égalité de voix dans les délibérations, où il est alors appelé pour décider la question; hors ce cas, il n'assiste point au conseil, mais il concourt à tous les actes de cérémonies publiques. Pour faciliter les opérations de la police municipale, la ville était depuis long-temps divisée en quartiers; mais ce fut le 22 février de 1741, que la municipalité d'alors forma les nouvelles ordonnances municipales divisées en trente-cinq chapitres, qui furent approuvées par le Conseil royal le 27 octobre de 1749: depuis lors chacun des vingt quartiers qui forment la division de la ville, a un commissaire qu'on nomme *Prior*, qui est élu aux Pâques de résurrection, avec deux assesseurs ou consultants que choisissent les habitans parmi les personnes qui ont le plus de capacité et de probité dans le quartier. L'emploi de ces commissaires, ainsi que celui de leur assesseur, est annuel; les élus jurent à la maison de ville d'observer et de faire observer les ordonnances municipales, qui sont très-bonnes pour éviter et aplanir de suite toute espèce de discussion ou de discorde entre les habitans, ainsi que pour contenir et veiller sur la conduite des personnes suspectes et sans domicile. A ces ordonnances municipales on doit ajouter celles de la conservation de la propreté, qui furent publiées le 27 juin de 1772, et qui, bien observées, forment de Pampelune la ville la plus propre de l'Europe.

La ville se qualifie et fait constamment usage des

titres de *très-noble* et *très-loyale* ; elle y substitue quelquefois celui d'*Impériale*. Ses armes sont un Lion rampant, surmonté d'une couronne, et elles ont pour orle ou bordure les chaînes de Navarre.

Quant aux fortifications militaires, la place et la citadelle s'étendent de l'Est à l'Ouest de quatre mille quatre-vingt-deux pieds, et de deux mille quatre cent cinquante du Nord au Sud. Il y a dans son enceinte six bastions ou boulevarts, avec leurs ravelins, fossés, chemins couverts et de traverse. Dans les courtines intermédiaires il y a cinq portes de communication aux divers chemins de la province, qui ont chacune leur pont-levis et stable. Au dedans de la place il y a deux bonnes casernes, assez grandes pour contenir chacune un régiment d'infanterie. La citadelle, faite à l'imitation de celle d'*Anvers*, par Philippe II, l'an 1571, est un pentagone régulier, uni à la place par le côté de l'Occident, et qui consiste en cinq bastions ou boulevarts, avec leurs ravelins, contre-gardes, fossés, chemins couverts, de traverse, et esplanade ou glacis de contrescarpe. Ces boulevarts sont flanqués par des cavaliers et des batteries placées derrière l'orillon des bastions. Cette citadelle a une porte de communication intérieure avec la place, et une autre de secours qui donne sur la campagne ; chacune d'elles ont leur pont-levis et stable. On a pratiqué au dedans, des casernes pour la garnison et pour les prisonniers qui y sont condamnés aux fers et aux travaux publics. Il y a aussi des caves ou voûtes à l'épreuve des bombes ; de grands magasins et diverses petites maisons ou pavillons symétriquement placés pour loger le Gouverneur et les Officiers. L'église paroissiale, l'arsenal, le magasin à poudre et les autres édifices de cette citadelle, sont d'une cons-

truction simple. On avait projeté depuis long-temps divers autres ouvrages pour l'améliorer d'après les progrès que l'art de la fortification a fait pour attaquer et défendre les places ; et très-certainement , lorsque ces ouvrages y seront exécutés , ainsi que dans le reste des fortifications , Pampelune sera l'une des bonnes places fortes de l'Europe. Entre les divers ouvrages projetés , l'un d'eux était de former un-camp retranché et défendu par des fortins , pour fatiguer l'ennemi , et l'arrêter avant qu'il puisse faire ses approches à la ville , qui n'a cependant pas encore souffert de siège depuis la construction de sa citadelle. Par les diverses inscriptions qu'il y a sur les portes de la ville et sur ses murailles , on voit qu'elles furent construites sous le règne de *Charles II* et des Rois de la dynastie autrichienne. Le boulevard nommé de *la Reyna* fut construit du temps de *Philippe IV* , l'an 1665 ; mais le *Cavalier* qui est au-dessus fut fait par ordre de *Philippe V* de Bourbon , en 1719.

2.^e ARRONDISSEMENT.

Le second arrondissement , qu'on nomme *Merindad d'Estella* , confine au Nord avec la montagne d'*Andia* , et les vallées *Ergoyena* , *Otto* , et *Echauri* , de la *Merindad* de Pampelune ; à l'*Est* , avec celle d'*Ilzarbe* du même arrondissement , avec la *Merindad* d'*Olite* et une partie de celle de *Tudela* ; au Sud , avec la province de *Burgos* , et à l'*Ouest* , avec celle d'*Alava*. Cet arrondissement s'étend du Nord au Sud , depuis le 42.^e degré 28 minutes , jusqu'au 43.^e degré , et de l'*Est* à l'*Ouest* , depuis le 14.^e degré 12 minutes , jusqu'au 14.^e degré 52 minutes : ce qui le rend en conséquence un arrondissement occidental de la Navarre. La nature paraît elle-même en avoir fixé

fixé les limites méridionales et orientales, puisqu'il est séparé et divisé de la Castille, vers le Sud, par la rivière de l'Ebre, et qu'il l'est également des deux *Merindades* d'*Olite* et de *Tudela*, par la rivière *Arga*. La figure de cette *Merindad* est assez régulière, quoiqu'elle soit un peu rétrécie vers le Nord par les vallées de Pampelune. La rivière *Ega*, après l'avoir baignée du côté septentrional, en courant de l'Ouest à l'Est, descend ensuite vers le Sud, depuis la ville d'*Estella* jusqu'à sa jonction avec l'*Ebre*, entre *Azagra* et *St.-Adrian*. Quelques autres rivières moins considérables et plusieurs ruisseaux, fertilisent ses champs, particulièrement du côté du Nord et de l'Ouest. Le terrain le moins fertile et le plus sec de cette *Merindad* se trouve aux environs de l'*Ebre*, de l'un et de l'autre côté de la rivière *Ega*. Cependant elle est non-seulement la plus grande et la plus peuplée de la Navarre, après celle de Pampelune, mais elle est aussi la plus riche.

ESTELLA, CHEF-LIEU.

La ville d'*Estella*, chef-lieu de cette *Merindad*, est située dans une vallée agréable, entourée de coteaux couverts de vignes et d'oliviers, cultivés par les soins, les travaux et l'industrie de ses habitants. Les eaux des deux rivières *Ega* et *Amescua*, qui s'unissent avant d'arriver à la ville, et qui la traversent par le milieu, et un petit canal qu'on en tire pour arroser les champs, contribuent beaucoup à leur fertilité. Il y a sur la rivière six moulins et quelques fonderies qui facilitent beaucoup son industrie : celle-ci pourrait cependant augmenter considérablement si elle était encouragée, car l'abondance des fruits, la modicité de leur prix, le voisinage des ports de

mer et le concours des marchés, y réclament, pour ainsi dire, une augmentation de fabriques. Il y a quatre ponts sur l'*Ega*, dont deux sont placés dans la ville même pour y faciliter le commerce et la communication de ses habitans : l'un de ces deux ponts est d'une seule arcade d'une grandeur remarquable. La promenade de la ville commence presque dans le centre de la cité, et s'étend, pendant un long espace, vers le Nord, jusqu'à son extrémité. Les très-gros et très-anciens peupliers et noyers qui couvrent cette promenade en font un lieu délicieux dans le printemps, et très-commode en été. La ville se trouve placée au 42.^e degré 32 minutes de latitude, et au 14.^e degré 41 minutes de longitude. Son territoire s'étend du Nord au Sud d'environ une lieue, et d'à peu près le même espace de l'Est à l'Ouest. Il confine au Nord avec *Abarzuza*; à l'Est, avec *Bearin*; au Sud, avec *Ausegui*, et à l'Ouest, avec *Zubielqui*.

L'origine et la fondation de cette ville sont mémoriales; les premiers mémoires qui font mention de son histoire particulière sont de l'an 1031, et ses fastes connus depuis, ont rempli plusieurs volumes.

Il y a dans *Estella* un nombre considérable de cardeurs ou fabricans en laine; on y compte aujourd'hui quatre-vingt-deux maîtres cardeurs qui emploient et occupent journellement quatre cent cinquante ouvriers, qui fabriquent d'assez bons draps d'un très-bon usage pour les troupes; de bonnes bayettes, des étamines fines et communes, des sergès d'escot et de très-bons draps de castor. Cette branche d'industrie pourrait être portée, dans cette ville, au plus haut degré de prospérité, si, comme nous l'avons déjà dit, elle y était encouragée et protégée par le Gouvernement. Sa population (qui est la plus

grande des villes de la Navarre , après celle de Pampelune) consiste aujourd'hui en mille vingt-sept feux ou familles , formant ensemble quatre mille huit cent quatre-vingt-sept personnes , et en six églises paroissiales , quatre couvens de moines et trois de religieuses.

3.^e ARRONDISSEMENT.

Le troisième arrondissement qu'on nomme *Merindad* de *Tudela* , est situé dans la partie méridionale de la Navarre ; et il confine au Nord avec les deux *Merindades* d'*Estella* et d'*Olite* ; au Sud et à l'Est , avec la province d'*Aragon* et le territoire de *Noballas* , et à l'Ouest , avec la province de Castille.

Cet arrondissement se composait , dans le treizième siècle , de quarante-six à cinquante communes ; mais il souffrit extraordinairement en l'an 1500 , des batailles sanglantes qui se livrèrent sur son territoire ; et quoiqu'au commencement du dix-septième siècle on y comptât encore dix mille huit cent cinquante-deux maisons , aujourd'hui cet arrondissement se compose seulement de vingt-six communes , dont toute la population réunie consiste en trente-cinq églises , cinquante-quatre hermitages , trois monastères , treize couvens , douze hôpitaux , cinq mille trois cent quatorze feux ou familles , et en vingt-huit mille huit cent cinquante-cinq personnes.

La rivière *Aragon* entoure cet arrondissement , et le sépare de ceux d'*Estella* et d'*Olite* par un espace de huit lieues , c'est-à-dire , depuis la commune de *Carcastillo* , jusque près de celle de *Cadreita* , où elle s'incorpore à l'Ebre. Cette dernière rivière croise toute la *Merindad* du Nord au Sud , et celle de *Queyles* la traverse du Sud au Nord , en arrosant les territoires de *Monteagudo* , *Cascante* et *Murchante* ,

et en se réunissant ensuite avec l'Ebre près de la ville même de *Tudela*. La rivière *Alhama*, en courant de l'Ouest vers le Nord, arrose les champs de *Fitero*, *Cintruenigo* et ceux même de *Tudela*, au moyen d'une mine ou canal qu'on y pratiqua pour en conduire les eaux, et en raison duquel cette rivière change ici son nom primitif d'*Alhama*, et prend celui de *las Minas*. Ce dernier arrosement occasiona à la ville de *Tudela* des procès qui durèrent près d'un siècle, et qui coûtèrent plus de cent mille piastres de dépenses. Un autre canal que les Rois *Don Philippe III* et *Doña Jeanne* firent ouvrir pour recevoir et conduire les eaux de la rivière *Aragon*, aux environs de la commune de *Milagro*, contribue aussi beaucoup à la fertilité de cette *Merindad*, en procurant de l'arrosement aux terres des communes de *Cadreita*, *Valtierra*, *Arguedas* et *Murillo*. Le canal de *Tauste*, qui reçoit les eaux de la rivière de l'Ebre par la digue que les Chevaliers Templiers firent construire en 1252 sur les confins de *Tudela* et de *Cabanillas*, arrose aussi les terres de cette dernière commune et celles de *Fustiñana*. On trouve enfin, un peu au-dessous de *Fontellas*, le fameux ouvrage hydraulique qu'on nomme *Bocal*, qui introduit les eaux de l'Ebre dans le Canal impérial, au moyen duquel on arrose tout le district de *Ribaforada*; de manière que, dans le court espace de huit lieues d'étendue, cette *Merindad* jouit de tous les bénéfices de la nature.

TUDELA, CHEF-LIEU.

La ville de *Tudela*, chef-lieu de cette *Merindad* et siège épiscopal, est située dans l'angle que forment les deux rivières de l'Ebre, qui la baigne à l'Est, et celle de *Queyles*, qui la baigne au Sud,

en s'introduisant dans la première. Elle est placée sur un terrain plat et uni, excepté seulement du côté septentrional où s'élèvent les montagnes nommées de *Cierzo*; et elle confine à l'Est avec *Murillos* et les *Bardenas Reales*; au Sud, avec *Fontellas* et *Ablitas*, et à l'Ouest, avec la ville de *Corella*. Les rues y sont en général étroites et peu droites; mais elles ont toutes leurs égouts ou conduits souterrains, qui contribuent beaucoup à leur propreté. Les maisons sont en briques et ont beaucoup d'élévation; presque toutes ont des puits ou des fontaines; quelques-unes même conservent encore les vestiges des bains qui y furent construits par les Arabes.

Il y a dans la ville six fontaines bien distribuées dans divers quartiers pour la commodité de ses habitants. Ces derniers, dont le nombre s'élève actuellement à quatorze cent soixante-dix-neuf feux ou familles, formant sept mille deux cent quatre-vingt-quinze personnes, s'occupent, généralement parlant, à l'agriculture, en raison de la fertilité du territoire puissamment fécondé par l'abondant arrosement que lui fournissent les trois rivières de l'*Ebre*, *Queyles* et de *las Minas*.

L'industrie était anciennement plus florissante dans cette ville. On y compte aujourd'hui deux moulins à farine, l'un sur l'*Ebre*, qui est de quatre meules, et l'autre sur la petite rivière nommée *Almoznet*; vingt-quatre moulins à huile, six fabriques de savon et huit fours publics pour cuire le pain.

Parmi les établissemens utiles nous citerons, comme digne d'être distingué et imité sous tous ses rapports, celui de la Société économique qu'on nomme « *de los Desesós del bien publico*, » c'est-à-dire, *des Amateurs du bien public*, établie à *Tudela*, sous la protection du Roi. Il y a aussi des établissemens de

charité pour les pauvres. On y compte jusqu'à trois hôpitaux, et un hospice ou maison de miséricorde somptueusement bâti en 1790, aux frais d'un particulier de la ville.

Tudela se divise encore en neuf paroisses ; mais il a été question d'en réduire le nombre, en démolissant quelques-unes de ses églises, par le peu de valeur de leur édifice. Il y a aussi sept couvens de moines, quatre de religieuses et huit hermitages.

Il serait difficile de trouver une fondation aussi controversée que l'est celle de cette ville : quelques auteurs l'attribuent à *Tubal* ; quelques autres prétendent qu'elle n'est que l'ancienne *Muscaria*, ainsi nommée par *Ptolomée* ; mais tout porte à croire que son origine est romaine, tant par son nom latin de *Tutela*, et par la quantité de monnaies romaines qu'on y découvre fréquemment, que par la chaussée dont il existe encore quelques morceaux dans le district de *Traslapuente*, qu'on y nomme encore la *Calzada*, c'est-à-dire, la Chaussée ; mais qu'on y nommait anciennement *Campillo de Razaf*, ou *Arrecife*, mot arabe qui signifie chaussée.

4.^e ARRONDISSEMENT.

Le quatrième arrondissement qu'on nomme *Merindad de Sangüesa*, a au Nord la vallée d'*Aezcoa* et les Pyrénées, à l'endroit où se trouve la fameuse forêt d'*Irati*, dans laquelle prend naissance la rivière de son nom, qui, après avoir traversé tout cet arrondissement, du Nord au Sud, et s'y être grossie des eaux de plusieurs ruisseaux, finit par s'incorporer à la rivière de *Salazar*, près de la commune de *Lumbier*. De ce même côté du Nord, et en suivant la chaîne des Pyrénées, on trouve les cols ou

ports de *Bimbalet* et d'*Arraco*, ainsi que ceux de la vallée de *Roncal*, qui, en s'étendant vers l'Est, confinent avec les villages de *Anso*, *Fago*, *Lorbes*, et les bourgs de *Salvatierra* et de *Sos*, du canton de *las Cinco-Villas*, de la province d'*Arragon*. Au Sud se trouvent les vallées d'*Aibar* et d'*Ibargoiti*, qui confinent avec la *Merindad* d'*Olite*, et sa vallée d'*Orba*. C'est de ce côté que le territoire de cet arrondissement est le plus uni et le plus fertile. A l'Ouest, ou du côté que se trouvent les vallées d'*Aranguren*, *Elorz*, *Egiés*, *Esteribar* et *Erro*, il confine avec la *Merindad* de Pampelune, par ses vallées de *Galar*, *Zizur*, *Olaibar* et *Annué*. La rivière *Salazar*, qui prend naissance au Nord dans la vallée de son nom, dirige son cours (en baignant cet arrondissement du côté de l'Est) jusqu'à ce qu'elle s'introduit dans la rivière *Aragon*, près de la ville de *Sangüés*a. Cette dernière rivière (qui entre dans la Navarre par le territoire de la commune de *Xavier*, de la vallée d'*Aibar*) continue son cours vers l'Est, jusqu'à la *Merindad* d'*Olite*. Outre ces deux grandes rivières, il y en a plusieurs autres moins considérables qui prennent naissance dans les hauteurs des montagnes de cet arrondissement. La plupart de ces montagnes contiennent beaucoup de bois de construction, et ont toutes d'excellens pâturages pour les bêtes à laine, qui est l'une des principales branches d'industrie ou d'occupation de la plus grande partie de ses habitans; car cet arrondissement, sous le rapport de l'agriculture, est le moins productif de la Navarre.

SANGÜÉS A, CHEF-LIEU.

La ville de *Sangüés*a, chef-lieu de cette *Merindad*, est située au 42.° degré 26 minutes de latitude, et

au 16.^e degré 28 minutes de longitude, à l'extrémité orientale de la Navarre. Elle se trouve placée à sept lieues de distance de Pampelune, sur la frontière de la province de l'Aragon, dans un terrain assez uni, quoiqu'entouré de montagnes qui en sont très-rapprochées : elle est assise sur la rive gauche de la rivière *Aragon*, qui reçoit ici dans son sein, vers la partie supérieure de la ville, la rivière *Irati*, et dans la partie inférieure, la rivière *Oncella*, qui vient de la vallée de son nom, dans la province d'*Aragon*. La ville confine au Nord avec la commune de *Rocaforte*; à l'Est, avec la province d'*Aragon*; au Sud, avec la commune d'*Aibar*, et à l'Ouest, avec celle de *Leache*. Elle est toute entourée de murailles, à l'exception seulement d'un très-petit espace qui est ouvert du côté de la rivière : ses rues sont généralement droites, larges et bien pavées ; elles contiennent trois cent vingt-cinq maisons habitables, et cent quatre-vingt-seize autres ruinées ; ses habitans, au nombre de deux mille trois cent quatre-vingt-dix personnes, s'occupent en général à l'agriculture, et recueillent d'abondantes récoltes de blé, de vin, d'excellent fruit, et même d'un peu d'huile. Il y eut anciennement de bonnes fabriques où l'on faisait des excellentes étamines ; mais ces utiles établissemens sont tombés en décadence, et il ne s'en conserve aujourd'hui qu'un très-petit nombre de ce genre. Il y a dans la ville quatre paroisses et quatre couvens de moines.

Il y a sur la rivière *Aragon* un pont de pierre, sur lequel on voit encore l'inscription suivante :

CORNELIA. SIBI. ET

CORNEL. CORNE.

LIO. FIRM. LIBER.

La proximité de cette rivière avec la ville lui a occa-

sionné souvent et à diverses époques de très-grands dommages et de bien grands malheurs. L'an 1430, ses eaux enlèverent entièrement cent soixante-douze maisons et en endommagèrent plusieurs autres. Dans la nuit du 24 septembre de 1787, une furieuse avenue inonda de nouveau presque toute la ville ; à l'exception d'un très-petit emplacement occupé par le couvent de St.-François, tout fut couvert d'eau, et un grand nombre d'habitans périrent dans cette malheureuse circonstance. Pour éviter à l'avenir de pareilles catastrophes, il se forma un plan, par ordre du Roi, pour rétablir la ville sur un terrain immédiat plus élevé ; mais comme cet utile projet ne put alors s'exécuter faute de moyens, on se contenta de construire une espèce de digue, et de creuser autant que possible la rivière, qui, par la grande profondeur qui lui fut donnée, laisse aujourd'hui la commune beaucoup moins exposée à ces terribles avenues. Cette ville fut anciennement placée dans un endroit assez fort et assez élevé, où se trouve aujourd'hui le petit bourg de *Rocafort*, qu'on nommait autrefois, *Sangüésa la vieja*, c'est-à-dire, *la vieille Sangüésa*. La fondation de la ville actuelle fut faite par le Roi *Don Alonzo*, surnommé *le Batailleur*, qui, le 15 avril de l'ère de 1170, accorda aux habitans de cette nouvelle *Sangüésa* divers privilèges, qui prouvent que la fondation de cette ville remonte à l'année 1132 ; et ses habitans ont si constamment démontré tant de loyauté et de fidélité aux souverains de la Navarre, qu'elle se distingue encore aujourd'hui entre toutes les autres villes par l'honorable titre ou surnom de *la que nunca faltó*, c'est-à-dire, *celle qui n'a jamais manqué*.

5.^e ARRONDISSEMENT.

Le cinquième arrondissement qu'on nomme *Merin-*

dad d'Olite, confine au Nord avec les vallées *d'Ilzarbe* et *d'Ibargoiti*; à l'Est, avec celle *d'Aibar*; au Sud, avec les *Bardenas Reales*, et à l'Ouest, avec le comté de *Lerin*. Le terrain qu'il occupe dans la partie du Nord forme sa vallée *d'Orba*, qui se trouve entourée de forêts et de montagnes couvertes de chênes. Le pays plat, ou la plaine qu'on nomme *Rivera*, commence depuis la ville de *Tafalla*, et est la plus fertile et la plus délicieuse de toute la Navarre. Les principales rivières qui parcourent et traversent cet arrondissement sont *l'Aragon*, qui le sépare à l'Est des *Bardenas Reales*, et au Sud, de la *Merindad* de *Tudela*, et s'incorpore au-dessous de la commune de *Funes*, avec celle de *l'Arga*, qui coule vers la partie occidentale; et la rivière *Zidacos*, qui croise du Nord au Sud, jusqu'à ce qu'elle se confond avec celle de *l'Aragon*, dans le district de *Caparroso*, après avoir reçu dans son sein divers petits ruisseaux qui prennent naissance dans les montagnes de la vallée d'Orba.

Quoique cet arrondissement soit l'un des moins étendus et des moins peuplés de la Navarre, la fertilité de son sol élève presque sa récolte à la même quantité de grains et de fruits que celle des autres arrondissemens.

OLITE, CHEF-LIEU.

La ville d'*Olite*, chef-lieu de cette *Merindad*, se nomme aussi (dans quelques anciens actes) *Erriveri*, qui signifie, en langue basque, *Terre-Neuve*; elle est située sur la rive droite de la rivière *Zidacos*, dans une très-agréable et très-belle plaine de trois grandes lieues de longueur, sur presque autant de largeur, qui forme le pays plat et uni qu'on nomme vulgairement *la Ribera*. La ville confine au Nord avec celle

de *Tafalla* ; à l'Est , avec les communes de *St.-Martin*, de *Unx* et de *Uxue* ; au Sud , avec celles de *Beire* et de *Pitillas*, et à l'Ouest , avec celle de *Falces* et de *Miranda*. Le sol de son territoire est très-fertile , et produit en abondance toutes sortes de grains et de fruits. L'arrosement que lui procure la rivière *Zidacos*, qui passe à une portée de fusil du côté oriental de la ville , fertilise ses champs et leur fait produire du lin , du chanvre et assez d'olives. La même rivière arrose aussi un parc de deux lieues d'étendue , très-fertile en herbes pour le pâturage du gros bétail. Sur les confins de ce parc on trouve quatre belles fontaines , dont l'une a douze tuyaux , l'autre six , l'autre deux , et la quatrième , qu'on nomme *del Chorrón*, n'a qu'un tuyau seulement , mais ses eaux produisent de très-bons effets dans les maladies d'obstruction.

Il y a dans la ville deux moulins à farine , deux cent quarante-quatre maisons habitables , cent autres presqu'entièrement ruinées , et quatre paroisses , dont deux sont placées hors de l'enceinte , au Nord et au Sud de la ville , à une portée de fusil de distance. On voit encore , autour de ces deux paroisses , des vestiges de maisons et de rues , qui démontrent qu'il y eut autrefois de grands faubourgs au dehors des murailles.

Il existe encore à *Olite* le magnifique palais que fit construire le Roi *Don Charles III*, surnommé *le Noble* , au commencement du quinzième siècle , et que ce prince eut le projet de réunir à celui de *Tafalla* par des galeries hautes et basses. Les murs et les tours de ce somptueux édifice sont très-solides , et se terminent par de très-grandes terrasses ornées de jolies petites chambres , embellies par des balcons en forme de galeries sur le devant , et

voir
contre
Sarrasin }

décorées dans l'intérieur de colonnes bien sculptées. Quelques-unes des tours de ce palais sont si élevées, qu'elles paraissent uniquement destinées à observer au loin dans la campagne, puisqu'elles n'ont d'autre espace intérieur que celui qu'occupe l'escalier qui monte, toujours en tournant, jusqu'à leur sommet. Entre les divers appartemens qui forment l'habitation principale de ce palais, on trouve quelques cours décorées de colonnes d'un assez bon goût, quoique dans un ancien genre. Les plafonds des salons et des cabinets sont travaillés avec beaucoup de soin, et sont remplis d'ornemens arabesques : mais tous ces ouvrages se sont beaucoup détériorés, à l'occasion sur-tout de la dernière guerre avec la France, où cet édifice servit alors pour y établir les magasins de l'armée. Ce palais a un alcade ou gouverneur nommé par le Roi, et un chapelain pour le service de la chapelle. Ce gouverneur est toujours une personne de distinction, et issue de l'une des maisons les plus illustres de la Navarre. C'est M. le comte d'*Espeleta* qui est actuellement revêtu de cette honorable charge. Ce fut dans ce même palais que mourut, le 15 février 1415, la Reine *Doña Eleonor*, en présence de son époux le Roi *Charles III le Noble* ; de *Doña Isabel* sa fille, et de *Doña Juana*, sœur du Roi. Le cadavre fut déposé dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-la-Royale d'*Olite*, et transporté le lendemain à Pampelune, dans l'église de St.-François, d'où il fut transféré dans celle de Ste.-Marie, où cette Reine fut enfin inhumée au milieu du chœur qu'on nomme des Chanoines.

La ville d'*Olite* est entourée de murailles ; elle conserve encore ses fossés, auprès desquels passe aujourd'hui le grand chemin. Sa population actuelle

est de trois cent deux feux ou familles, et de quinze cent quinze personnes.

ÉTENDUE.

Ces cinq *Merindades* réunies, telles que nous venons d'en donner la description et les limites, forment de toute la Navarre espagnole un carré long ou parallélogramme, rempli par ses côtés de sinuosités et de plusieurs rentrées. Sa plus grande longueur (depuis le *Col* ou *Port* (*) de *Vera* et d'*Echalar*, jusqu'au bourg de *Cortes*, sur le confin de l'*Aragon*) forme une ligne droite tirée à vol d'oiseau, de vingt-trois *myriamètres* ou lieues d'étendue ; et sa latitude (depuis la borne d'*Ernaz*, sur le pont d'*Isaba*, jusqu'au confin des provinces d'*Alava* et de *Castille*) en forme une autre de dix-neuf *myriamètres* ou lieues pareilles : d'où il résulte que la superficie du territoire de toute la Navarre espagnole est de quatre cent trente-sept *myriamètres*, ou lieues carrées de vingt-cinq au degré, qui donnent huit mille six cent soixante *kylomètres*, ou huit cent soixante-six mille cinquante *hectares* carrés de superficie, et que sa périmétrie ou circonférence, en en suivant toutes les

(*) On appelle *Ports* dans les Pyrénées, ce que l'on nomme *Cols* dans les Alpes : ce sont les passages par lesquels les vallées communiquent entre elles, soit sur le même versant de la chaîne, soit d'un versant à l'autre. Ces derniers sont communément les plus élevés, les plus difficiles et les plus dangereux à franchir. Il y en a de très-remarquables et de très-fréquentés dans la Navarre ; ils facilitent les relations commerciales qui existent, soit entre les habitans des vallées eux-mêmes, soit entre ceux-ci et les Français : ce sont, en général, des rétrécissemens dominés de chaque côté par des monts plus élevés, ce qui justifie parfaitement la dénomination de *Cols* qu'on leur donne généralement.

sinuosités, est de cent quatorzé lieues d'étendue ; mais en en omettant tous les détours, elle n'en est que de quatre-vingt-dix lieues, toutes de quatre mille pas géométriques.

POSITION.

LA Navarre, telle qu'elle est aujourd'hui, et telle que nous venons d'en donner l'exacte étendue, se trouve placée entre le 15.^e degré 22 minutes, et le 16.^e degré 42 minutes de longitude, et entre le 42.^e degré 17 minutes, et le 43.^e degré 15 minutes de latitude boréale, à très-peu de différence près.

SOL.

LES trois quarts de la superficie de son territoire sont extraordinairement âpres et montueux, en ce qu'ils se composent en grande partie des chaînes des Pyrénées et des montagnes qui s'en détachent. Sur les penchans et la cime de ces monts on trouve d'excellens pâturages pour toute espèce de bétail. La campagne y produit toute sorte de fruits, avec plus ou moins d'abondance. Les plaines des rives de l'Ebre, sur les confins de l'*Aragon* et de la *Castille*, le cèdent à peu d'autres pays en fertilité. Le terrain montueux est peuplé de bêtes fauves et de gibier de toute espèce. Les rivières fournissent des truites d'un goût très-délicat ; des anguilles, des soles, des barbeaux et des écrevisses. La proximité de l'Océan pourvoit encore abondamment les habitans de toute sorte de poisson de mer ; de manière qu'en général c'est un des pays le plus abondant et le mieux pourvu de tout le nécessaire à la commodité de la vie humaine.

Quoique le territoire de la Navarre soit en grande partie montueux, comme nous venons de le dire,

et que celui des montagnes soit naturellement aride et peu propre, par son peu de substance, à la production du blé, du vin et de l'huile, il ne laisse pas cependant de produire d'autres biens et d'autres fruits qui récompensent ses habitans, ou les dédommagent en partie du peu d'abondance de ces trois précieux articles. La plaine qu'on appelle *Ribera*, produit abondamment du blé, de l'huile, et d'excellens vins, parmi lesquels ceux de *Tudela* et de *Peralta* ont une grande réputation justement méritée. On trouve, sur la rive gauche de l'Ebre, les terres des *Bardenas Reales*, capables à elles seules de pourvoir de grains toute la Navarre, si elles n'étaient pas entièrement abandonnées et sans culture depuis nombre d'années. Ces terres pourraient recevoir, sans une grande difficulté, l'arrosement de la rivière *Aragon* et de plusieurs autres rivières contiguës, et pourraient en conséquence contenir dans leur enceinte plusieurs peuplades, et sur-tout de grandes plantations d'arbres fruitiers et de haute futaie pour le service de la marine. Aujourd'hui, c'est un désert qui n'est bon seulement que pour le pâturage du bétail, et pour produire quelque peu de menu bois à brûler ; lorsque ces terres pourraient être, au contraire, des meilleures de la province, si elles étaient arrosées et cultivées, comme elles sont susceptibles de l'être.

MONTAGNES.

Il est peu de pays en Europe où l'on trouve, à proportion gardée, autant de montagnes, que dans le petit Royaume de Navarre. Les principales sont au nombre de trente-quatre, et se nomment :

Abodi.	Aldasudurra.	Altabiscar.
Alaiz.	Alduides.	Alzania.

Alzatea.	Esparaz.	Roca.
Andia.	Ezcaba.	San-Cristobal.
Aralar.	Ibaneta.	San-Gregorio.
Arcequi.	Izaga.	Santo-Domingo.
Areta.	Leguin.	Sarvil.
Arraco.	Loquiz.	Trinidad-de-Erga.
Arras.	Mataverde.	Urbasa.
Belaya.	Minchati.	Urepel.
Bimbalet.	Miravalles.	
Codes.	Monjardin.	

Indépendamment de ces trente-quatre principales montagnes (dont nous avons donné la description particulière de chacune d'elles dans notre Dictionnaire), il y a encore dans la Navarre celles qui forment la chaîne de ses fameuses Pyrénées dont nous allons donner une idée, ainsi que la description de ses divers passages en France, et de la ligne qu'on y a fixée pour diviser les deux États.

PYRÉNÉES.

APRÈS les Alpes, les Pyrénées sont les montagnes les plus élevées de l'Europe; elles s'étendent de l'Est à l'Ouest; de la Méditerranée à l'Océan, dans une direction presque droite. La chaîne qu'elles forment se compose de plusieurs chaînes de montagnes parallèles à la première direction de l'Est à l'Ouest, s'élevant par degré depuis la plaine de France et d'Espagne, jusqu'à la crête centrale qui sert de limite naturelle aux deux États, et séparent à leur source les eaux qui coulent de l'un et de l'autre côté.

Leur étendue n'a jamais guère été bien fixée; cette chaîne commence à l'Est, près du Cap de *Vendres*, ou du promontoire de *Vénus*, qu'on nomme ainsi en raison du temple de cette déesse, qui occupait le terrain où est placé aujourd'hui le monastère de
St.-Pierre

St.-Pierre de Roda, ou, pour mieux dire, à l'endroit où se trouve actuellement le bois immédiat de *St.-Telme*, qui est placé entre le port de *Vendres* et celui de *Colibre*; elle se termine à l'Ouest au promontoire *Olarso*, ou *OEaso*, à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le bois ou la forêt nommée *Jaizquivel*, dans la province de *Guipuzcoa*. Tous les auteurs, tant anciens que modernes, varient beaucoup sur son étendue; car quelques-uns lui donnent quatre-vingt lieues de longueur, et quelques autres lui en donnent quatre-vingt-dix; ce qui dépend sans doute de l'espèce des lieues plus ou moins grandes dont on s'est servi, des lignes plus ou moins droites qu'on a tirées, ou parce que enfin, on n'a pas eu encore une carte exacte de ces célèbres montagnes, qui, en élévation, ne le cèdent en Europe, qu'à celles des Alpes, puisqu'elles s'élèvent de mille six cent toises de plus (au-dessus du niveau de la mer) que les plus hautes montagnes de la Suisse.

Il n'y a guère rien de bien certain sur l'origine ou l'étymologie du nom de Pyrénées qu'elles portent. Les anciens l'attribuent à *Pyrenne*, fille du Roi *Bebrix*, qui, après avoir été violée par *Hercule*, et dévorée ensuite par des bêtes féroces, leur laissa son nom. L'étymologie de la langue grecque qu'on lui donne, offre moins d'in vraisemblance, en supposant que les Grecs de *Rosas* et des *Ampurias* leur donnèrent ce nom, soit en raison d'une pierre précieuse nommée *Pyren*, qu'on y trouvait, ou soit en raison de la fontaine *Pyrene*, qui y était consacrée aux muses. Mais comme toutes ces conjectures et plusieurs autres qui se sont débitées, ne sont pas suffisantes pour pouvoir nous instruire de la véritable origine de ce nom, nous nous abstenons d'en citer de plus fabuleuses encore.

} v. 卅月
Hercule
Ouest
Hispanie

v. En effet
les Biterres
Source
des monts
Elvén
Dont la Bigorre

4

v. Cheval
de Roland,
Persée et Pégase
Source, puits, souvenir ici
Brèche de Roland

et 卅 Bir
Source, puits
en arabe, et Syrie
Beyrute

Les Pyrénées se découvrent de fort loin , dans toute l'étendue de la ligne qu'elles parcourent depuis la Méditerranée à l'Océan , en séparant la France de l'Espagne par les frontières de la Catalogne , l'Aragon , la Navarre , et Guipuzcoa ; mais leur spectacle est sur-tout imposant dans la Navarre ; on les y voit se déployer avec majesté de presque tous les lieux de la plaine , disparaître ensuite , se dérober un instant aux yeux du voyageur , et reparaître plusieurs fois comme entassées pour ainsi dire les unes sur les autres , se servant réciproquement d'appui en offrant le tableau le plus grand et le plus pittoresque.

Leur aspect varie beaucoup suivant l'état de l'atmosphère , et le plus ou moins de clarté du jour. Ces montagnes paraissent tantôt se rapprocher et tantôt s'éloigner ; une vapeur légère les enveloppe presque toujours : aux différentes heures du jour elles offrent des nuances qui changent par gradation et se modifient à chaque instant ; ces variations sont plus remarquables dans l'été , quoique chaque saison ait les siennes. Comme leurs sommités blanchissent à la chute des neiges , elles sont resplendissantes , lorsqu'un beau soleil les éclaire. Une teinte jaunâtre annonce ordinairement un commencement de fusion ; alors on voit paraître de distance en distance des points noirs plus ou moins larges , qui s'agrandissent successivement de la base au sommet , à mesure que la fonte s'opère : au commencement de l'été toute la surface reprend à peu près une teinte uniforme.

Tel est en général l'aspect des Pyrénées vues des plaines de la Navarre ; dans cette position on n'aperçoit presque pas les gorges qui les sillonnent , ni les anfractuosités , les gouffres et les précipices qui en forment un tableau à la fois terrible et imposant. On ne voit pas ces lacs nombreux , ces glaciers que

le soleil ne fond jamais entièrement, ces grottes souterraines, ces ponts de neige, ces cascades qui font l'admiration du voyageur : c'est sur les grandes sommités qu'il faut gravir, c'est à l'extrémité des vallées de la Navarre qu'il faut pénétrer pour jouir de ces beautés sauvages, de ces jeux de la nature qui remplissent l'âme d'étonnement, d'admiration, de surprise agréable, d'horreur et d'épouvante.

Les Pyrénées, ainsi que toutes les autres montagnes de la Navarre, renferment toutes une très-grande variété de plantes : non-seulement on y trouve toutes celles qui croissent et végètent dans la chaîne des Alpes, mais encore beaucoup de celles de la Laponie et de la Sibérie, et même plusieurs autres entièrement inconnues sur tous les autres points de la terre. Il y a aussi des mines de toute sorte de métaux ; et les productions minérales de toute espèce y seraient peut-être aussi abondantes que par-tout ailleurs, si on s'était occupé de les y exploiter.

PASSAGES DES PYRÉNÉES.

Le passage le plus ancien que nous connaissions de la Navarre espagnole en France, est celui que nous a décrit l'itinéraire *d'Antonin*, du chemin *d'Astorga* à *Bordeaux*, par *Abeniz*, *Huarte*, *Araquil*, *Artacoz* ou *Atondo*, *Pamplona* ou *Pampelune*, *St.-Esteban de Lerin*, *Sunmo-Pirineo*, et *Imo-Pirineo*, dont la partie la plus élevée se trouve être *Burguete*, qui a même plus d'élévation que *St.-Jean-de-Pied-de-Port* ; et quoiqu'il soit probable que du temps des Romains cette route était le passage qu'il y avait de plus libre ou de plus fréquenté de la Navarre aux Gaules, le géographe *Nubiense* fait cependant mention de quatre autres différens passages dans les Pyrénées,

parlesquels on allait de son temps d'Espagne en France. Le premier de ces passages se nommait de *Giaca*, ou *Jaca*; le second se nommait *d'Asmora*, qu'on peut attribuer et fixer à présent au Col *d'Aspe* ou du *Moine*; le troisième se nommait de *Césare*, non loin de Pampelune, et le quatrième de *Bayonne*. De ces trois derniers passages, celui de *Césare* seul appartenait à la Navarre; et c'est le même que les anciens connurent sous le nom de *Summo-Pirineo*, et que nous connaissons aujourd'hui sous celui de *Roncesvaux*.

Laissant à présent tous ces anciens passages, en raison des changemens que le temps leur a donné, et revenant à l'état actuel de ces frontières, on trouve, dans celles des Pyrénées de la Navarre, une ligne qui se compose, en commençant du côté de l'Est, des vallées de *Roncal*, *Salazar*, terres *d'Aezcoa*, *Valcarlos*, *Erro*, *Bastan*, et le canton de *las Cinco Villas*, qui est le plus occidental.

C'est donc par ces sept différentes vallées ou districts de la Navarre, qui forment la ligne frontière avec la France, que se trouvent placés dans chaque district, les divers passages des Pyrénées que nous allons décrire.

La vallée de *Roncal* confine avec la France par le Col ou Port *d'Arras*, au sommet duquel se trouve le point de division de l'Espagne et du Béarn, à la pierre ou borne qu'on nomme de *St.-Martin*. La longueur de cette vallée est de huit lieues, et sa largeur en a environ quatre, depuis la limite de *Garde* (par où elle confine avec *Anio*, de la province d'*Aragon*), jusqu'à celle de *Vindagoz*, où l'on voit la borne qui la sépare de la vallée de *Salazar*. Tout le pays est ici très-montueux; à peine laisse-t-il un étroit passage ou canal qu'on nomme *Foz*,

par où coule le rivière *Ezca*, qui s'unit à *Sigués* avec celle de l'*Aragon*. Il y a, dans cette seule vallée de *Roncal*, les cinq petits passages ou chemins pour passer en France, suivans : le premier va par la droite d'*Arraco*, passe par la vallée qu'on nomme *Arlas*, et par le col qui conduit à la vallée de *Breton*. C'est sur le haut de ce col que les habitans du *Roncal* exercent et renouvellent annuellement leur pacte nommé de pâturage, avec ceux de la vallée de *Breton*, de France, au moyen duquel les premiers reçoivent des Français le tribut de trois vaches d'une même peau, d'un même cornage et d'un même âge. Le deuxième chemin est celui qui se divise à l'hôtellerie de campagne d'*Arraco*, en trois branches différentes, dont l'une, après avoir couru une certaine distance au pied de la montagne, se divise en deux sentiers qui remontent sur la gauche vers les deux petits cols de *Gimeleta* et de *Vidieta*; et l'autre qui, tournant vers la droite, va, par le col d'*Enrice*, s'introduire dans les terres de *Sola*, en France, en passant par *Santa-Engracia*. Le troisième est celui qui, depuis *Isaba*, au centre de la vallée, se dirige au petit col de *Minchate*, et qui conduit aussi dans les terres de *Sola*, en coupant la frontière au col de *Belaya*, et en passant entre le bois de *Gimeleta*, *Bimbalet* et *Cercera*. Le quatrième est celui qui sort de la montagne de *Ochagavia*, et qui se dirige par sa gauche au village de ce nom; et le cinquième est celui qui, en prenant la droite de la forêt d'*Ochagavia*, se réunit au chemin de *Zureleta*, qui est un passage à la vallée de *Sola*. A l'exception de ce dernier chemin, qui est assez uni et commode pour les voyageurs, tous les autres sont très-mauvais, sur-tout pour les gens à cheval; quoiqu'après les avoir passés, il est facile de pénétrer ensuite dans la vallée

d'*Anso*, de la province d'*Aragon*, particulièrement par le sentier de *Vidieta*, qui est le plus fréquenté.

La vallée de *Salazar* se prolonge à l'Ouest de la précédente, de *Roncal*, et confine avec celle d'*Aezcoa*. Son étendue, de l'Est à l'Ouest, est d'environ trois lieues : c'est du haut de ces montagnes que se détache la rivière *Aezcoa*, qui, en s'unissant à celle d'*Irati*, au-dessous de la commune de *Lumbier*, se réunit peu après à la rivière *Aragon*. Il y a un chemin dans cette vallée qui monte à la montagne *Abodi*, placée entre la même vallée et la France, et qui va aboutir à la forêt *Hori*, où ce chemin se divise en trois sentiers différens, dont l'un, nommé *Alcazcune*, se dirige vers le pays de *Sola*, et les deux autres, qui se réunissent à la rivière *Irati*, passent par les montagnes *Abodi*, hautes et basses, et vont aboutir en France, dans les terres des Basques. Tous ces passages, quoique paraissant commodes vers leur plus grande élévation, sont au contraire si âpres et si scabreux, qu'on ne les parcourt pas même à pied sans beaucoup de difficulté et de risque.

La terre, ou le pays d'*Aezcoa*, qui est le plus montueux, le plus froid et le plus pauvre de la vallée de *Salazar*, confine à l'Est avec cette dernière vallée, et à l'Ouest avec celle de *Valcarlos*, en formant une ligne de quatre lieues de frontières avec la France. C'est de ces sommets que se détache la rivière *Irati*, qui reçoit et donne son nom à la fameuse forêt où elle prend naissance : plusieurs chemins sortent aussi de ce pays d'*Aezcoa* pour la France. Le plus fréquenté va par *Orbaiceta* et le petit col d'*Alzatea*. Il est commode pour les gens à pied et à cheval, et est très-facile à défendre de toute incursion par sa position resserrée entre la rivière *Irati* et les montagnes.

Ce chemin va aboutir à *Castel-Piñon* et à *Valcarlos*. Il y a encore dans ce pays d'*Aezcoa* trois autres petits chemins, dont le premier passe par *Burguete*, et les deux autres vont par les communes de *Abaurrea-Basse*, *Abaurrea-Haute*, *Aribe* et *Burguete*, où ils se divisent en deux sentiers, dont le premier va par le haut de la montagne *Olamendia*, ou montagne de Roland, et croisant ensuite par les cols de *Roncesvaux* et de *Orbaiceta*, va aboutir à *Castel-Piñon* : l'autre passe au-dessous de ces terres, et en touchant à Notre-Dame de *Ibaneta*, à la chapelle et au col de *Valcarlos*, il arrive à la commune de ce nom, d'où, en continuant, tantôt sur l'une et tantôt sur l'autre rive de la rivière, il se dirige et aboutit enfin à St.-Jean-de-Pied-de-Port.

La vallée de *Valcarlos* se compose seulement de la commune de son nom, qui se trouve placée sur une grande fondrière que forme la descente des Pyrénées; elle est située entre les terres de *Aezcoa* et la vallée de *Erro*, vers les eaux tombantes de France, et forme avec la rivière de son nom, la ligne divisoire qui sépare ici les deux États. Cette rivière coule entre ladite commune de *Valcarlos* et les montagnes *Alduides*, du côté de l'Espagne, et les montagnes *Andarrolles*, *Ubaldias* et *Arnegui*, du côté de France. Ses eaux s'unissent à celles du *Nive*, un peu au-dessous de St.-Jean-de-Pied-de-Port, d'où l'on peut conclure que la passage d'Espagne en France, par cette vallée, est assez facile et même commode, comparativement à ceux des autres vallées de ces montagnes.

La vallée de *Erro* est située entre celle de *Bastan* et celle de *Valcarlos*. Ses chemins pour entrer en France sont du côté d'*Atabiscar*, et en passant par *Ibaneta*, ils vont aboutir à *Burguete*. Il se détache des sommets de cette vallée plusieurs rivières dont

la principale est celle d'*Urrobi*, qui se réunit à celle d'*Irati*, à la commune d'*Orbaiz* de la vallée de *Longuida*.

La vallée de *Bastan* s'étend d'environ trois lieues et demie de l'Est à l'Ouest. Sa situation est entre la vallée de *Erro* et le canton de *las Cinco-Villas*. Sa communication avec la France se fait par six endroits différens. Les deux premiers chemins se trouvent près du village *Errazu*; le troisième un peu avant d'arriver au bourg de *Maya*, et les trois autres se trouvent depuis ce bourg jusqu'au col de la vallée. Le premier de ces chemins sort du village *Errazu*, et va aboutir à la maison qu'on nomme *Echaux*. Il est praticable avec des chevaux ou des mulets chargés, quoiqu'il se rétrécisse beaucoup du côté de France : le second va aboutir dans une vallée entre les montagnes *Arricuroz* et *Azuamendia*, et passe par le petit col de *Lorrieta*, laissant à sa droite le dos des *Alduides* vers *Baygorry* de France : quoique ce soit un chemin âpre et coupé par des rigoles, il est cependant facile d'y conduire de l'artillerie, par la grande quantité d'arbres qui y facilitent les moyens de rétablir les pas difficiles à franchir : et le troisième se trouve en sortant de *Errazu*, avant d'arriver à *Maya*; c'est un sentier nommé *Zezulegui*, qui passe par le mont *Gorromendia*, et qui conduit au pays de *Labourden* France; mais qui n'est praticable que pour les gens à pied. Depuis *Maya*, il y a encore un chemin qui va au monastère d'*Urdax*, et de là, à *Alcurdi*, et *Zugarra-murdi*, en passant par les petits cols de *Vidalegui* et *Azalegui* : son entrée en France est très difficile, et il n'est guère praticable du côté de *Maya*, quoique cependant on pourrait y conduire, au moyen de quelques travaux préalables, de l'artillerie : aussi fut-ce pour s'y opposer, qu'on construisit (sans beaucoup d'utilité) le fort de *Maya*.

Le canton de *las Cinco-Villas de la Montagne* a cinq lieues et demie d'étendue , et se trouve placé entre la vallée de *Bastan* et la province de *Guipuzcoa* ; ses monts sont âpres et escarpés , et laissent entre eux une espèce de canal assez étroit , par où coule le *Vidasoa*. Ce canton communique avec la France par trois divers chemins : le premier , qui se nomme d'*Echarde* , traverse le mont *Atchola* et le vallon *Ororvidea* , et va aboutir à *Urdax*. Le second monte à *Ibaneta* et descend à *Zugarramurdi* ; et le troisième , connu sous le nom de *las Palomeras* (des pigeonniers) ou col *Echalar* , est celui par où on descend à la commune de *Sara*, dans le pays de Labourd , de France. Les deux premiers ne sont praticables que pour des gens à pied , et le troisième ne l'est avec peine que pour des bêtes de somme. On connaît aussi un autre chemin qui passe par *Vera* , et qui suit à peu de distance les rives du *Vidasoa*. De *Vera* même il y a encore deux autres passages pour la France , par les deux petits cols de *Escuturieta* et *Elinzola* , qui sont séparés l'un de l'autre d'environ une petite demi-lieue , et qui vont aboutir à St.-Jean-de-Luz. On peut même passer en France , depuis *Vera* , en suivant toujours la rive du *Vidasoa* , jusqu'à Fontarabie ; mais le trajet de ce chemin est très-pénible , et aussi incommode que scabreux.

On voit , d'après tous les divers passages que nous venons de décrire , qu'il y a dans la Navarre-espagnole seulement , vingt-six chemins de communication avec la France , ou vingt-six passages différens pour franchir et traverser la chaîne des Pyrénées qui séparent les deux États par une ligne frontière de montagnes , d'environ vingt-sept lieues d'étendue.

LIGNE DIVISOIRE DES PYRÉNÉES.

La ligne de séparation entre la France et l'Espagne a souvent varié dans ces lieux , suivant les temps et les circonstances. Les Souverains de la Navarre ont même possédé anciennement des États dans la partie qui est aujourd'hui à la France , puisque la Basse-Navarre (qui avait pour chef-lieu la ville de Saint-Jean-de-Pied-de-Port.) formait , comme nous l'avons déjà dit , la sixième *Merindad* , ou le sixième arrondissement de la Navarre , dont la partie espagnole se trouve située actuellement au Sud de *Labourd* , et à l'Ouest de *sola*. Le vicomté de ce nom (dont la capitale était *Mauléon*) , se trouve entre la Basse-Navarre et le Béarn , vis-à-vis la vallée de *Roncal*. Comme ces deux États , ainsi que quelques autres , appartenaint aux Rois de Navarre , de là vinrent les altercations qui eurent souvent lieu entre les deux Cours de France et d'Espagne , au sujet des limites , qui ne furent jamais bien fixées , que d'après la dernière convention faite en 1785 , entre Louis XVI et le Roi CHARLES III , par laquelle on nomma des commissaires français et espagnols , pour fixer ces limites , qu'ils établirent enfin de la manière suivante :

Ils tirèrent une ligne depuis la hauteur de *Izpegui* , jusqu'à *Beorzubustan* , en suivant toujours la direction des eaux versantes. De *Beorzubustan* (laissant le versant des eaux) , ils tirèrent une ligne droite jusqu'à *Isterbegui-Munuoz* , d'où ils en tirèrent une autre jusqu'à *Lindus-Muma* , ou *Lindus-Goitocoa*. De là , cette ligne divisoire se prolonge (en passant par *Lindus-Balsacoa*) jusqu'au sommet immédiat qui divise les eaux versantes de *Valcarlos* et d'*Aguira*. Ce

sont aujourd'hui ces divers points de *Izpegui*, *Beorzubustan*, *Isterbegui-Munuo*, *Lindus-Muma* et le sommet de *Valcarlos*, qui sont les principales bornes de la ligne divisoire de l'*Alduide* et du territoire français. Du sommet de *Valcarlos*, la ligne continue toujours sur les plus grandes élévations de la chaîne de ces montagnes jusqu'au sommet de *Mendimocha*, d'où elle continue par le fossé le plus méridional, creusé par le torrent du même *Mendimocha*, et aboutit à celui qui descend de *Urculu*, d'où elle suit le long du ruisseau qui est entre *Madaria*, et *Pagomeaca*, jusqu'à la petite cascade de Sept-Chutes, qui se forme à la source dudit ruisseau, au-dessus et à peu de distance d'une autre cascade plus grande qu'on nomme *Zurrustagaina*. De la susdite petite cascade, la ligne continue et suit à la gauche du ruisseau, en croisant sur le côté méridional de la montagne de *Ardanceforoya*, où passe le chemin de *Lasa* à *los Sêles de Madaria*, lequel chemin elle continue de suivre par les districts de *Leposain*, et de *Portoleco-Buruya*, jusqu'à la rivière principale de *Valcarlos*, à l'endroit nommé *Portole*, d'où la ligne remonte cette rivière jusqu'à ce qu'elle rencontre le ruisseau *Chaparreco-Erreco*. De ce point elle se continue presque en droite ligne, en remontant le cours du ruisseau (en s'inclinant vers le côté d'*Arrangui* d'environ sept toises, vis-à-vis la source de *Eyarceta*) jusqu'à la pierre nommée *Ahilegui-Beco*, d'où elle continue à se diriger par les crêtes de la montagne jusqu'à *Sorroy-Zarseco-Arizabala*, d'où décrivant une courbe (par la source ou fontaine *Arizondaco-Iturria*, près d'une autre source nommée *Eganzaco-Iturria*) jusqu'au mont *Abadaquico-Lepoa*, elle continue en droiture jusqu'à *Anchucharreco-Cascua*. De ce dernier point, la ligne descend à *Lagarretaco-*

Erreca, et de là, au ruisseau *Orellaco-Erreca*, qu'elle suit jusqu'au point où se réunit ledit ruisseau avec celui qu'on nomme *Veroquilaco-Erreco*, dont, en en suivant le cours, la ligne remonte jusqu'à l'endroit nommé *Arilepocolarrea*, sur le chemin qui croise de *Undarrola*, aux mines de fer de *Urrichola*, d'où, passant par le côté de la montagne qui est sur ledit chemin et sur celui qu'on a nouvellement construit, depuis les mines jusqu'à *Orbaiceta*, la ligne continue en coupant le district et les forêts de *Latur*, jusqu'à *Orellaco-Erreca*, en suivant la direction dudit chemin, jusqu'au ruisseau de *Iraquico-Erreca*, dans le territoire de *Arizmeaca*. De là, la ligne remonte en traversant *Lastiguico-Mendia*, et s'inclinant vers la source du susdit ruisseau de *Orellaco*, jusqu'à ce qu'elle s'unit, près de *Sel de Laytes*, au grand chemin de Roncesvaux, qui va de *Altabiscar* à St.-Jean-de-Pied-de-Port. De là, la ligne suit le grand chemin jusqu'à le hauteur de *Ventarsea*, et de là enfin à *Iribieta*, ou *Alzaldea*, qui forment respectivement les confins des territoires de *Valcarlos*, *Erro*, et *Aezcoa* en Espagne, et de *Cisa* et St.-Jean-de-Pied-de-Port, en France. On convint en outre, dans ce traité, d'ôter et de supprimer l'ancien usage des pâturages communs sur la frontière, aux sujets des deux États, afin d'éviter entre eux toute espèce de discussions, et on laissa la propriété du pâturage de chaque territoire aux diverses communes françaises et espagnoles, qui en devinrent respectivement et définitivement propriétaires par la susdite division de cette frontière, qui a commencé à se garder et à s'observer dès la même année de 1786.

RIVIÈRES.

La grande étendue et l'élévation considérable des

montagnes de la Navarre donnent naissance à un nombre considérable de ruisseaux qui, par leur réunion, forment les rivières dont cette province est arrosée, et contribuent à la fertilisation d'une partie de son territoire. Quelques-unes de ces rivières vont en France, telle que celle de *Valcarlos*, qui, prenant naissance sur la cime de *S.-Salvador de Ibañeta*, au col de Roncesvaux, va s'unir à celle de *St.-Jean-de-Pied-de-Port*. Les plus remarquables des autres (qui sont toutes individuellement décrites dans notre dictionnaire, à leurs articles respectifs) sont au nombre de trente, et se nomment :

<i>Aragon.</i>	<i>Guia.</i>	<i>Salazar.</i>
<i>Alaxes.</i>	<i>Irati.</i>	<i>Udarbe.</i>
<i>Arga.</i>	<i>Las Minas.</i>	<i>Uzama.</i>
<i>Archura.</i>	<i>Lecumbequi.</i>	<i>Urederra.</i>
<i>Areso.</i>	<i>Mediana.</i>	<i>Urumea.</i>
<i>Burunda.</i>	<i>Ochagavia.</i>	<i>Urrobi.</i>
<i>Ega.</i>	<i>Odrón.</i>	<i>Uzlarroz.</i>
<i>Elorz.</i>	<i>Queyles.</i>	<i>Viarra.</i>
<i>Erro.</i>	<i>Robo.</i>	<i>Vidasoa.</i>
<i>Ezca.</i>	<i>Salado.</i>	<i>Zidacos.</i>

Toutes ces rivières fertilisent et arrosent plus ou moins le pays, et il y en a vingt-sept, qui, après l'avoir parcouru en divers sens, vont ensuite grossir de leurs eaux celles des trois principales de la Navarre qu'on nomme *Aragon*, *Arga* et *Ega*, qui payent ensuite elles-mêmes leur tribut à celle de l'*Ebre*.

GRANDES ROUTES

INDÉPENDAMMENT de l'infinité des petites routes, de chemins de traverse et de sentiers de communication qui traversent le pays en tout sens, et dont il est fait

mention dans le corps de notre Dictionnaire , à l'article de chaque lieu respectif par où ces chemins passent , il y a encore dans la Navarre trois principales grandes routes solidement construites et supérieurement bien entretenues. Ces trois grandes routes (dont la construction au travers des montagnes est un de ces efforts du génie , et qui ont coûté des sommes immenses par les difficultés qu'il a fallu vaincre) partent toutes de Pampelune. La première se dirige sur Madrid , et se divise ensuite en trois belles routes différentes. La seconde conduit à la province de *Guipuzcoa* et en France ; et la troisième va à la province de la *Rioja* , dans la vieille Castille.

CLIMAT.

Le climat de la Navarre est généralement froid et humide , à cause de sa situation , qui se trouve en grande partie dans les plus hautes montagnes de la chaîne des Pyrénées , qui sont très près de l'Océan : aussi la pluie , la neige , la grêle , les vents et les orages s'y succèdent avec une très-grande rapidité , sur-tout dans la partie montueuse ; car celle de la plaine est plus favorisée et jouit plus souvent d'un beau ciel. Cependant , quoique la constitution naturelle de ce pays soit en général remarquable par un passage fréquent et rapide de l'humidité à la sécheresse , et du froit au chaud , l'air y étant constamment salubre , ainsi que les eaux , l'activité du fluide électrique y rétablit toujours l'énergie des forces vitales , et on n'y voit jamais d'épidémies meurtrières , ni d'autres maladies , que celles des affections passagères et partielles auxquelles sont exposés les hommes sur tous les points de la terre.

CONSTITUTION PHYSIQUE

DES HABITANS.

LES habitans de la Navarre sont généralement sains , agiles et biens faits. Ils sont forts , actifs , et courageux ; leur teint est moins rembruni , moins foncé que celui des autres peuples de l'Espagne , placés sous la même latitude. Ils ont ordinairement les cheveux , la barbe et les sourcils d'un noir foncé ; cependant on en voit de châains ; mais il y en a peu de blonds ; leur taille moyenne est d'environ cinq pieds deux pouces. L'homme de la plaine diffère de celui des vallées , et tous les deux , de l'habitant des coteaux. Le premier est généralement moins fort , moins vigoureux , moins lesté ; sa constitution paraît affaiblie par la mollesse d'une vie peu active et peu pénible ; son teint pâle , toujours hâlé et quelque fois livide , est en harmonie avec la faiblesse du corps. Ceux qui habitent la région des collines sont plus robustes que les précédens ; leurs membres acquièrent plus de force par les travaux et l'exercice auxquels ils sont habituellement assujettis. Leur physionomie a un caractère plus prononcé ; leur teint est plus animé et offre quelquefois les vives couleurs de la montagne , et très-rarement la pâleur de la plaine. Les montagnards ont une taille avantageuse , des membres qui réunissent la force à l'agilité , un port ferme et assuré , une contenance mâle et énergique , des formes athlétiques , le regard vif , le teint frais et coloré , beaucoup d'expression dans l'ensemble des traits du visage , où l'on démêle cependant un peu de rudesse , dernier reste de la nature sauvage.

Les femmes , quant à leur taille , la force de leur

constitution et les nuances de leur teint , présentent les mêmes rapports que les hommes , relativement à la région qu'elles habitent. Ellesont plus grandes , plus fortes et plus colorées dans les montagnes que dans les coteaux , et moins encore dans la plaine. Elles ont en général les cheveux noirs ou châains ; c'est dans la plaine où il y a le plus de blondes ; elles sont d'une taille moyenne , assez bien faites ; leur teint est plutôt clair que coloré ; leur physionomie offre un mélange de douceur et de vivacité. Dans la plaine elles ont généralement le visage arrondi , la bouche un peu grande et le nez retroussé plus ou moins ; dans la montagne , elles ont au contraire l'ovale plus allongé , le nez droit et la bouche moyenne ; leur menton est effilé , et la mâchoire inférieure dépasse souvent la supérieure. Dans les collines , on trouve un mélange de ces deux genres de physionomie , qui est l'effet de la transition d'une région à l'autre.

M O E U R S.

LES mœurs présentent dans la Navarre , comme partout ailleurs , quelques différences en raison de l'éducation , des professions et du territoire ; mais elles sont en général bonnes et douces. Les femmes ont beaucoup contribué dans cette contrée à les adoucir et à les épurer. Elles sont en général aimantes , et les attachemens solides et durables , fondés sur une estime réciproque et cimentés par le pur sentiment , n'y sont pas sans exemple. Les femmes de la Navarre aiment la société ; les hommages des hommes les flattent ; mais là , plus qu'ailleurs , peut-être , elles savent se faire respecter , et contenir dans de justes bornes les prétentions de ceux que la mode rend leurs adorateurs ; aussi peu de maris se montrent susceptibles de

de

vrai
 v. la bonne
 m. maillon
 à sa fille
 feu la B^{ne} de
 Navaille
 ange de vertu,
 de Doux
 souvenir

de jalousie ; presque tous semblent avoir une confiance illimitée dans la foi conjugale , et sont liés d'amitié avec ceux qui fréquentent leur maison. On voit cependant , malgré la douceur des mœurs des habitans de la Navarre , une exception bien singulière à cette règle générale , et un exemple bien frappant , de ce que peut la force des opinions et des préjugés chez les hommes , par la conduite peu généreuse qu'ils tiennent encore ici envers une certaine classe de malheureuses victimes de quelques anciens préjugés , que rien jusqu'à présent n'a pu déraciner ; ces malheureux sont ce qu'on appelle , dans le pays , les *Agotes* , race de gens extraordinairement méprisés dans la Navarre espagnole. L'origine de ces sortes de familles est très-obscur , et tout ce qu'on en dit n'est pas suffisant pour fixer l'étymologie de ce nom. L'opinion commune est que les *Agotes* descendent du reste des *Albigéois* , qui furent chassés de leur patrie par les armées catholiques , et qui se réfugièrent et se dispersèrent sur les frontières des Pyrénées vers l'an 1215 , sous le règne de *Don Sancho* , surnommé *le Fort*. Quoique ces malheureux eussent abjuré leur religion , ils furent si méprisés et en si grande horreur , que , non-seulement ils furent exclus de toute alliance avec les familles du pays , mais ils furent même privés à perpétuité de toute espèce d'emploi public , condamnés à l'exercice des offices les plus vils , considérés et traités enfin , sous tous les rapports , pire que des esclaves , au point même , que jusque dans le temple (ou Dieu confond tous les fidèles) ils ne peuvent jamais se mêler avec les autres Chrétiens , et ils y ont un bénitier particulier ; de sorte qu'ils n'ont aucune communication , et vivent toujours séparés de tous les autres citoyens. La haine , l'aversion et le mépris qu'on a encore aujourd'hui pour ces mal-

Agote
Agote
Si Payen
albigéois

heureux *Agotes*, est, on ne peut pas plus, certain; mais le véritable motif qui peut produire ces sentimens contre eux n'est pas encore bien connu. Les lois du pays n'autorisent certainement pas ces mauvais traitemens, et il serait à souhaiter que cet ancien préjugé, si contraire aux lois de l'évangile et de la raison, cessât entièrement.

CARACTÈRE.

rien
Race belle
et
caucasique
orientale

Le caractère des habitans de la Navarre est en général gai et franc; ils aiment leur pays et leurs usages; et de tous les Espagnols, ce sont ceux qui aiment et recherchent le plus la propreté, tant dans leurs personnes, que dans leur maison. Comme les femmes y sont fécondes et que le territoire a peu d'étendue, il sort beaucoup d'habitans du pays pour l'intérieur de la Péninsule, et plusieurs passent même en Amérique. Leur probité, leur bonne conduite et leur application, leur procurent par-tout des établissemens avantageux, ou des emplois du Gouvernement, sur-tout dans la partie des finances. L'union qui règne entre les Navarreins, particulièrement hors de leur patrie, est un puissant moyen pour augmenter leur fortune et leur avancement, en ce que ceux d'entre eux qui sont déjà en place, s'efforcent toujours d'aider, de protéger et de tendre la main à tous leurs concitoyens; et de là vient que, quoique la Navarre soit la plus petite province de l'Espagne, elle égale et excède même les plus grandes de la Péninsule, en nombre d'employés qui servent honorablement dans l'armée, dans les tribunaux judiciaires et dans le clergé. Il y a même peu d'époques, depuis la réunion de ce petit Royaume à l'Espagne, où la Navarre n'aye pas à se glorifier d'avoir fourni à la Monarchie espagnole quelques-

vrai

uns de ces grands hommes d'État, qui, réunissant à des talens supérieurs, cet esprit d'ordre, de probité, de désintéressement et d'amour de la patrie qui caractérise les Navarreins, ont autant illustré leur nom par leur vie politique et privée, qu'ils ont honoré la Navarre, glorieuse de les avoir vu naître. Deux de ces hommes célèbres existent encore aujourd'hui ; l'un (dont la maison est à Pampelune) est M. le *Comte de Espeleta*, Officier général distingué, qui est parvenu, par ses talens et ses importants services, à remplir les hautes charges de *Vice-Roi de Santafé-de-Begota*, dans l'Amérique espagnole, et de gouverneur du Conseil royal de Castille, qui est la première dignité de la magistrature espagnole (*). L'autre est M. *Don Michel-Joseph de Azanza*, *Duc de Santafé*, natif de la petite ville d'*Aoiz*, de la *Merindad* ou arrondissement de *Sanguésa* dans la Navarre, qui, servant le Roi et la patrie depuis 1768, a constamment donné (par les grands services qu'il a rendus à l'Espagne dans une aussi longue carrière politique) des preuves incontestables de ses grands talens comme homme d'État, et de ses éminentes vertus, comme simple citoyen. Il parcourut dans sa jeunesse presque toutes les provinces de l'Amérique septentrionale espagnole, et pénétra jusque dans la *Californie* et la *Sonore*. Il embrassa ensuite l'état militaire, fit la guerre en qualité d'officier et servit dans le siège de Gibraltar. Il fut ensuite chargé d'affaires dans les deux Cours de St.-Péters-

(*) Il est aujourd'hui Vice-Roi de la Navarre, sa propre patrie, et vient d'être nommé par le Roi FERDINAND VII, *Capitaine général* des armées royales de S. M. C., qui est le grade le plus éminent auquel puisse parvenir un militaire en Espagne, puisque c'est une dignité égale à celle de nos maréchaux de France.

bourg et de Berlin ; et successivement il fut nommé Intendant des provinces de *Toro* et de *Salamanca* , aux gouvernemens civil et politique de ces départemens , et enfin Intendant général des armées à *Valence* , à *Murcia* , et à celle de la campagne du Rousillon. En 1795 il fut nommé Ministre de la guerre par le Roi CHARLES IV ; ensuite Vice-Roi , Gouverneur , Capitaine général du Mexique , dans l'Amérique espagnole , et Président du tribunal de justice qui y est établi. En 1799 il obtint une place effective de Conseiller d'état. En 1808 , le Roi FERDINAND VII , à son avènement au trône , lui confia le porte-feuille des finances ; et malgré tous les efforts que ce zélé ministre fit la même année , pour soutenir les droits de ce jeune prince , au trône de ses pères , *Napoléon* le nomma président de la célèbre Junte de Bayonne , où la nouvelle constitution espagnole fut discutée ; et Joseph Bonaparte le nomma Ministre d'état au département des Indes , qu'il n'accepta alors , que dans la ferme persuasion où il était que le nouveau sacrifice qu'il allait faire de son repos , serait encore utile à sa patrie et à ses concitoyens , par l'influence qu'il pourrait avoir , comme ministre , dans le conseil du nouveau Roi , dont le caractère , paraissant bon et aimant , lui donnait la douce espérance de pouvoir (comme il l'a fait souvent par les effets de ce caractère) contribuer au bonheur et au bien-être de ses compatriotes , seul et unique objet de toutes ses vues politiques , tant dans le ministère des Indes , que dans ceux du culte et des relations extérieures , dont il a eu aussi les divers départemens. (*)

(*) Ce même M. *Don Michel-Joseph de Azanza* , qui a tant fait pour sa patrie , et qui a sacrifié tout le cours de sa vie au ser-

LANGAGE.

UN des phénomènes le plus admirable qui s'observe dans toute l'étendue du pays de l'ancienne *Vasconie*, est le langage particulier qui se parle dans la Navarre, dans les trois provinces de Biscaye et dans le pays Basque de France, et qui ne ressemble en rien ni à la langue française, ni à l'espagnole, ni à aucune autre langue connue; de manière qu'on peut dire qu'elle est véritablement l'unique de son espèce dans toute l'étendue du globe. Les Navarreins font remonter l'ancienneté de ce dialecte (qu'ils nomment *Bascuense*, ou *Bascongado*), à l'époque de la Tour de Babel, où le leur prit naissance dans les plaines de *Sanaar*; et, suivant eux, le *Bacuense* est une des langues primitives formée par Dieu même, dans la confusion de celles dont parle Moïse. Quoi qu'il en soit de cette origine, on ne peut guère concevoir comment une poignée d'hommes, assujettis de gré ou de force à des maîtres qui parlaient une autre langue depuis *Auguste*, et qui avaient encore beaucoup de com-

vice de son pays, dans les plus hautes charges de l'État, n'a jamais été riche, ni jamais travaillé pour l'être; et séparé aujourd'hui, contre les vœux de son cœur, de cette même patrie qu'il honora par quarante-sept années de vertus et de bons services, il se trouve (comme tant d'autres Espagnols, victimes des mêmes circonstances) forcé d'habiter un sol étranger, avec une épouse aussi chérie que respectable, et dont il a consommé toute la fortune au service de son pays, duquel il a la douleur de se voir éloigné par l'effet d'une mesure générale, jusques à ce que le Gouvernement espagnol, convaincu que sa conduite politique a toujours été irréprochable, lui rende enfin, par son rappel en Espagne, et par sa réintégration dans tous ses honneurs, grades et prééminences, la justice qui lui est due à de si justes titres.

munications avec d'autres peuples différens, depuis *Wamba* et l'entrée des Arabes, aye pu conserver ou former un langage si différent de celui de leurs vainqueurs ou confédérés ? Et l'étonnement augmente encore, lorsqu'on considère que les Basques ou *Vascons* n'ont point connu dans ces temps, ou du moins n'ont pas fait usage de l'écriture, et que leur langue cependant, loin d'être barbare, informe et sans art, ne le cède au contraire en culture, en richesse, en énergie et en suavité, à aucune des autres langues connues, puisqu'elle a des règles très-exactes, qu'elle est féconde pour varier les noms et les verbes, et qu'elle est très-susceptible d'énergie et de nombre. Cette langue n'est cependant pas générale dans toute la Navarre ; elle ne s'y parle communément que dans la montagne, où les curés confessent leurs paroissiens et prêchent même en langue basque ; mais dans les grandes villes, comme *Pampelune*, *Estella*, *Tudela*, *Sangüesa*, *Olite*, *Tafalla* et autres, on parle ordinairement et on écrit en espagnol, comme dans tout le reste de l'Espagne.

PRODUCTIONS.

Ce pays est si riche en végétaux, qu'il serait à souhaiter que quelque naturaliste, instruit et laborieux, voulût bien s'occuper de faire une *Flora* de la Navarre ; car ses montagnes seules pourraient enrichir et augmenter considérablement la liste des plantes et celles de toute espèce de productions végétales.

Les terres de bonne qualité, qui sont bien cultivées, produisent toute espèce de légumes, d'hortolage, d'herbes potagères, et d'excellens arbres fruitiers de toutes les espèces connues. Les bois ont de

bons pâturages pour toute sorte de bétail, et les montagnes sont plus ou moins peuplées de pins, de chênes, de yeuses, de tilleuls, de frênes, de houx, de noisetiers, de buis, de griottiers, de cerisiers, de pommiers, de pruniers, de pruneliers, de framboisiers, de mûriers sauvages, et de plusieurs autres arbres et arbustes. Les terres de labour y produisent l'huile, le vin, le lin, et toute sorte de grains et de fruits. Mais, malgré tous ces avantages et l'application louable de ses habitans, la Navarre est encore susceptible de beaucoup d'amélioration dans l'augmentation de ses produits agricoles, et dans ceux de son industrie et de son commerce, comme nous le démontrerons plus bas dans la partie *statistique* de ce petit Royaume.

DE L'HISTOIRE

DE LA NAVARRE.

Les Auteurs de l'histoire particulière de la Navarre ont eu la même prétention que presque tous les historiens des autres provinces de la Péninsule, en voulant nous persuader que leur pays a été l'un des premiers, ou le premier en effet que *Tubal* fonda en Espagne. Mais comme il n'y a pas d'autres preuves de la venue de ce patriarche en Espagne, ni même de celle de ses fils, que ce que nous en disent quelques discours forgés sur un texte très-douteux, nous nous abstenons de décider pour ou contre une aussi ancienne que respectable origine ;

v. 21 fabriq. fer,

v. p. 97

v. Tubal-
-Cain

anc fer

金 夷 乃

Métal 金

de

金 乃, de l'eu

perles, & Race
gomen

& merou x

& Sam

& Hébreu, fer, Panzel-

v. Balque

Habile, art
fer

& fonte 金 乃

et, dussé-t-elle être du nombre des fables dont chaque pays aime à orner son histoire, nous laisserons aux Navarreins cette opinion qui les flatte, ainsi que celle de l'ancienneté de leur langue, qui, suivant eux, est (comme nous l'avons déjà dit) la première que les hommes ont parlé dans le monde, et l'unique qui, jusques à présent, s'est conservée dans toutes les inflexions et la pureté de son origine, sans la moindre altération. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne sait rien de bien positif sur la Navarre, avant l'arrivée des Carthaginois en Espagne; aussi ne peut-on rien affirmer ni sur ses premiers habitans, ni sur la religion, les usages, les lois et les faits de leurs descendans. Il n'est pas même certain que les *Vascones* ou Navarreins aient jamais été soumis aux Carthaginois, puisqu'après la destruction de cet empire par *Scipion*, ce fut le consul *L. Lucule*, qui, l'an 147 avant Jesus-Christ, soumit les Cantabres, les Vasques, et quelques autres peuples moins connus; aussi est-ce là la première notion historique de quelque probabilité que nous ayons de la Navarre; tout le reste de son histoire est connu, et trop long à détailler ici. Nous nous bornerons seulement à dire qu'après une succession de trente-six Rois consécutifs, c'est-à-dire, de quatre Rois de la première dynastie, depuis *INIGO ARISTA*, jusques à *SANCHO GARCES*; dix de la seconde, depuis *GARCIA XIMENES*, jusques à *GARCIA SANCHEZ*, surnommé *el Tembloso* (le Trembleur); deux de la troisième, qui furent *DON GARCIA SANCHEZ*, et son fils *DON SANCHEZ GARCEZ*; trois de la quatrième, nommés *SANCHO RAMIREZ*, *DON PEDRO SANCHEZ*, et *DON ALONSO SANCHEZ*; trois de la cinquième, qui furent *DON GARCIA RAMIREZ*, *SANCHO GARCEZ*, et *SANCHO SANCHEZ*; et quatorze de la sixième, ou maison française régnante en Navarre depuis

36 Rois }
de
Navarre
connus
pendant
448 ans
puis une
à
l'Espagne
En 1512

TÉOBALDO I.^{er}, jusques à JEAN D'ALBRET, grand-père d'HENRI IV. Après donc cette succession non interrompue de trente-six Rois de Navarre, cette couronne (après avoir duré sept cent soixante-dix-huit années consécutives) fut enfin réunie, en 1512, à la Monarchie espagnole, et n'en a formé depuis qu'une de ses provinces septentrionales, qui n'a conservé de son ancienne indépendance que le vain titre de Royaume, quoique cependant avec la conservation de ses propres lois et de presque tous ses anciens usages.

Ce fut pourtant bien plus à la concession de ces privilèges (qui consistaient entre autres à ne jamais imposer ni établir dans la Navarre aucune espèce de contributions), qu'au droit même de conquête, que le Roi Catholique dut alors la paisible souveraineté et la réunion de ce petit Royaume à l'Espagne; et depuis lors tous les successeurs de ce Monarque (soit par politique, soit par crainte d'opérer une innovation qui aurait pu devenir dangereuse, ou soit enfin pour tout autre motif), ayant régulièrement confirmé toutes ces concessions, la Navarre a conservé ces mêmes privilèges, sans presque aucune altération, pendant deux cent quatre-vingt-seize années consécutives, c'est-à-dire, depuis leur première concession en 1512, jusques à l'époque de l'abdication du Roi CHARLES IV *de Bourbon*, en 1808; et à celle de l'avènement au trône de ses pères, de S. M. C. le Roi FERDINAND VII.

Le pouvoir colossal auquel était parvenue la France à cette même époque, sous un Chef qui, par l'abus qu'il faisait de cet effrayant pouvoir, et qui, par une ambition aussi effrénée qu'impolitique, bouleversait l'Europe et la faisait trembler, devait nécessairement se faire ressentir en Espagne. Les circonstances qui

précédèrent l'abdication du Roi *Charles IV*, et l'avènement au trône de son successeur légitime, le jeune Roi *Ferdinand VII*, qui combla de joie le cœur de tous ses sujets, servit de prétexte à l'ambition de *Napoléon*, pour opérer non-seulement l'envahissement à force ouverte, de la Péninsule entière, ou de quelques-unes de ses provinces frontières, comme on le craignait dans le temps, mais encore pour compléter le renversement absolu de la dynastie régnante des *Bourbons* en Espagne, que son ambition préméditait depuis long-temps, et qui enfin eut lieu par suite de la plus noire des perfidies.

La candeur et la loyauté du jeune Roi *Ferdinand*, objet alors de l'amour et de l'espoir de tous les Espagnols, se vit, dans les premiers jours de son règne, aux prises avec la perfidie, la mauvaise foi, et les trames ourdies par *Napoléon* pour l'attirer dans le piège qu'il lui avait tendu et préparé à Bayonne. Dès l'arrivée du jeune Roi dans cette ville, le 20 avril 1808, tous ses droits furent méconnus; et craignant même pour sa vie et celle de toute sa suite, il fut forcé de faire à son père la rétrocession de la couronne; et, en conséquence de cette abdication forcée du Roi *Ferdinand*, le Roi *Charles IV* fit de nouveau la sienne, tant pour lui que pour ses héritiers au trône d'Espagne, en faveur de *Napoléon*, et de la nouvelle dynastie qu'il choisirait; ce qui se fit au moyen d'un traité signé à Bayonne le 5 mai de la même année 1808, par le maréchal *Duroc* et par le *Prince de la Paix*, et ratifié depuis par *Napoléon* et le Roi *Charles IV*; traité qui contenait, entre beaucoup d'autres nullités, celle de n'avoir pas plus consulté la nation espagnole, que si elle n'eût pas existé.

Il fut ensuite proposé, ou pour mieux dire, inti-

Prince
annulé
jeune et
son
frère
pour l'édieux
Godey
P. de la
Paix !!!

à nous pour
après, ce
Roi
enlevé de
force
à Bayonne
visité
maréchal,
où Napoléon
avait
le machinisme
laissé
sur la table
de nuit,
partout alors

Pour l'Espagne

cause de la Ruine

ensuite, à de celle de

les Soldats d'un autre

mé, en des termes encore plus menaçans, au Roi FERDINAND et aux Infants *Don Charles* et *Don Antoine*, de renoncer, le premier comme Prince des Asturies et les deux autres comme Infants d'Espagne, à tous leurs droits à la succession au trône ; ou, pour mieux s'exprimer, on exigeait d'eux l'adhésion pure et simple à l'acte par lequel *Charles IV* les avait précédemment dépouillés ; et *Napoléon* leur ayant signifié, en leur parlant tête à tête, qu'il fallait opter entre l'obéissance ou la mort, il fallut encore céder à cette dernière violence, et condescendre à cet acte aussi nul que les précédens, sous les conditions d'un traité signé à Bayonne, le 10 mai de la même année, par S. Exc. *Don Juan Escoiquiz*, ancien gouverneur du jeune FERDINAND VII, et par ledit maréchal *Duroc* ; traité que LL. AA. RR. signèrent et ratifièrent même deux jours après à Bordeaux, où elles passaient pour se rendre à *Valençai*, d'où elles adressèrent à la nation espagnole cette fameuse Proclamation du 12 mai 1808 (*), qui est en grande partie la cause que tant

(*) Voici cette pièce qui a compromis la plupart des malheureux Espagnols réfugiés en France par suite de leur aveugle soumission aux ordres de leur Souverain légitime.

PROCLAMATION adressée aux Espagnols par le Prince des Asturies, et par les deux Infants *Don Carlos* et *Don Antonio*, en conséquence du traité de Bayonne.

« *Don Ferdinand*, Prince des Asturies, et les deux Infants *Don Carlos* et *Don Antonio*, pénétrés de reconnaissance pour l'amour et la constante fidélité que tous les Espagnols leur ont témoigné, les voient avec une vive douleur plongés dans la confusion, et menacés par suite des plus grandes calamités ; et connaissant que cela vient en grande partie de l'ignorance dans laquelle ils sont, des motifs qui jusques à ce jour ont dirigé la conduite de LL. AA., ainsi que des moyens que l'on a déjà pris pour assurer le bonheur de leur patrie, ne peuvent s'empêcher de leur donner les salutaires éclaircissemens dont ils ont besoin

de fidèles et loyaux Espagnols se sont trouvés compromis en cédant aux circonstances impérieuses qui y étaient si fortement énoncées, et en donnant, par la soumission qui leur était prescrite par leur Prince légitime, la plus forte preuve de leur respect et de leur obéissance aux ordres de leur malheureux Souverain, et de leur amour pour une patrie dont le

pour ne point y mettre d'obstacles, et en même temps le témoignage le moins équivoque de l'affection qu'ils leur ont vouée.

Ils doivent en conséquence leur déclarer, qu'à l'époque où le Prince, par l'abdication du Roi, son père, prit les rênes du gouvernement, plusieurs provinces du Royaume et toutes les places frontières, étant occupées par un grand nombre de troupes françaises, plus de soixante mille hommes de la même nation, postés à Madrid et dans les environs, et beaucoup de renseignemens que tout le monde ne pouvait pas se procurer, leur firent connaître, qu'environnés d'écueils, leur seule ressource était de choisir, entre différens partis, celui qui offrait le moins de dangers, et se décidèrent par ce motif à se rendre à Bayonne.

A l'arrivée de LL. AA. dans cette ville, le Prince (alors Roi), apprit inopinément que son père avait protesté contre son abdication, prétendant qu'elle n'avait point été volontaire. N'ayant accepté la couronne que dans la bonne foi, que la cession que son père lui en avait faite avait été libre, le Prince, aussitôt qu'il se fut assuré de l'existence de ladite protestation, par un effet de son respect filial, rétrocéda ses droits au Roi, son père, lequel, peu de temps après, tant en son nom qu'en celui de toute sa dynastie, en fit un abandon en faveur de l'Empereur des Français, pour que ce Prince, prenant en considération le bien de la nation espagnole, choisît la personne et la dynastie qui devra désormais en occuper le trône.

Dans cet état de choses, LL. AA. considérant leur situation particulière; les circonstances critiques dans lesquelles se trouve l'Espagne, et que tout effort pour défendre leurs droits paraît devoir être non-seulement inutile mais funeste; qu'il ne servirait qu'à faire répandre des torrens de sang, assurer la perte d'une grande partie, au moins, de ses provinces, et celle de toutes les Colonies d'outre-mer; persuadées aussi que le remède

déchirement et la ruine entière ne pouvaient paraître alors que le fruit ou le résultat d'une résistance inutile.

Le sacrifice ainsi accompli, *Napoléon* ne pouvant cependant pas occuper le trône d'Espagne par lui-même, il y plaça son frère aîné *Joseph*, avec une nouvelle constitution, qui, entre autres innovations, renversait sur-tout de fond en comble les anciens privilèges de la Navarre (*) au grand regret de tous ses habitants.

le plus efficace pour prévenir ces maux, est que LL. AA., chacune, pour ce qui la regarde, adhère à la cession de ses droits, déjà faite par le Roi, leur père; réfléchissant également que l'Empereur des Français s'engage, dans cette supposition, à conserver l'indépendance absolue et l'intégrité de la Monarchie espagnole et de ses Colonies, sans en démembrer ni retenir pour lui la moindre partie; à maintenir l'unité de la Religion catholique, les propriétés, les lois et les coutumes; ce qui assure pour très-long-temps, et d'une manière infaillible, le pouvoir et la prospérité de la nation espagnole!... LL. AA. RR. croient lui donner la plus grande preuve de leur générosité, de leur amour et de leur reconnaissance, en sacrifiant, autant qu'il est en leur pouvoir, leurs intérêts propres et personnels à son bonheur, et en adhérant, par la présente, comme elles ont déjà adhéré, par une convention particulière, à la cession de leurs droits au trône; dégageant les Espagnols de leurs obligations envers elles, et les exhortant, comme elles le font, à ne s'occuper que des intérêts communs de la patrie, à rester tranquilles, et à attendre leur félicité des sages dispositions et du pouvoir de l'Empereur *Napoléon*, bien persuadés qu'ils doivent être, qu'en suivant ces conseils, ils donneront à leur Prince et aux deux Infants le plus grand témoignage de leur loyauté, de même que LL. AA. leur en donnent un de leur tendresse paternelle, en cédant tous leurs droits, et en oubliant leurs propres intérêts pour assurer leur bonheur, unique objet des desirs de LL. AA. RR.

Bordeaux, le 12 mai 1808. »

(*) Ceci doit s'entendre des lois relatives à l'administration

!!!
 Et Enlevé de
 Bayonne
 le soir, avec
 sa habite
 déchirée, Et
 son linge —
 le duc
 Ferdinand
 avoué couché
 à
 mon de marfan
 chez
 la nièce de m^m
 Mailloir, la célèbre
 m^m Duchatel, trop connue
 !!!

serai. }
 et Enca }
 pour }
 1856, }
 dévotion !!

L'esprit de domination dont était dévorée l'âme de Napoléon, ne lui permettant même pas de laisser régner paisiblement son propre frère sur toute l'étendue de la Monarchie espagnole, dont il lui avait cependant assuré l'inviolable intégrité de tout le territoire, lui fit recourir à un subterfuge pour en envahir ou usurper une partie; il créa (par décret du 8 février 1810) sur toute l'étendue de la frontière, jusques à l'Ebre, et depuis la Méditerranée jusques à l'Océan, quatre gouvernemens militaires français, entièrement indépendans du reste de l'Espagne et de son nouveau Souverain, et dont les généraux gouverneurs (espèce de petits Rois) réunissaient tous les pouvoirs de la souveraineté, sans reconnaître d'autre chef que Napoléon lui-même, qui leur communiquait ses ordres par ses ministres.

Le premier de ces gouvernemens militaires comprenait la Catalogne; le second, l'Aragon; le troisième, toute la Navarre, et le quatrième, les trois provinces de Biscaye, et une partie de celle de la vieille Castille.

des finances, fixées au titre XII de la constitution de Bayonne, dont voici le texte :

ART. CXVI. « Les douanes intérieures, de canton à canton et » de province à province, sont supprimées en Espagne et dans » les Indes.

» Les douanes seront transportées aux frontières de terre ou » de mer.

ART. CXVII. » Le système des contributions sera égal dans tout » le Royaume. »

Quant aux privilèges particuliers dont jouissait la Navarre et les trois provinces de Biscaye, voici le texte du titre XIII des dispositions générales de la même constitution :

« Les privilèges particuliers des provinces de Navarre, de » Biscaye, Guipuzcoa et Alava, seront examinés aux premières » Cortés, pour y déterminer ce qui se jugera le plus convenable » à l'intérêt de ces mêmes provinces et à celui de la nation. »

La Navarre , désignée dès-lors sous le nom de troisième gouvernement militaire , fut occupée de suite par environ douze mille hommes de troupes françaises , sous les ordres du général de division *Georges-Joseph Dufour* , qui en fut le premier gouverneur , et qui devait , par la nature de ses instructions , y établir et y organiser des contributions suffisantes au paiement de la solde , de la nourriture et de l'entretien des troupes qui y étaient stationnées , et aux frais de toutes les autres dépenses locales de ce gouvernement.

La tâche de ce général , sous ce rapport administratif , était d'autant plus difficile à remplir , qu'il se trouvait dans un pays , où en raison de ses anciens privilèges d'exemption de contributions , on n'y avait aucune notion précise sur l'état de sa fortune nationale. Il fallait donc d'abord remonter à la connaissance exacte de la richesse réelle et effective de ses productions territoriales , industrielles , et commerciales , pour pouvoir y baser le taux des impositions qu'elles pourraient supporter , sans en tarir la source , et sans déchirer le pays par des exactions qui , comme frappées au hasard , et sans connaissance de cause , pourraient être trop , au-dessus de ses véritables moyens.

Ce fut donc pour obtenir ces connaissances préalables , et aussi nécessaires qu'indispensables à toute bonne administration financière , que ce général (digne par ses vertus de servir un maître qui eût mieux su les apprécier et les reconnaître) voulant concilier l'accomplissement de ses instructions , avec le moins de mal possible pour les intérêts des malheureux habitans de la Navarre , auxquels il s'était véritablement attaché , et désirant sur-tout de leur épargner le fléau des contributions militaires qui , sans mesure fixe , se frappent toujours arbitrairement ,

non selon les moyens du pays , mais suivant les besoins de l'armée , il se décida à établir un système de contributions ordinaire , dont le mérite était de ne frapper sur personne directement , et qui frappait cependant sur tout le monde avec justice , égalité proportionnelle , et d'une manière presque imperceptible , sur-tout pour la classe la moins aisée et la plus nombreuse , et qui était à cette époque l'unique système qui pouvait le plus convenir à la Navarre , tant sous le rapport de l'égalité proportionnelle de ce qu'aurait à payer chaque habitant , sans aucune espèce de répartition individuelle ou personnelle , que sous celui de faire connaître enfin au Gouvernement le véritable état des richesses territoriales , industrielles et commerciales de cette province.

Les vues philanthropiques de ce digne général étaient trop utiles et trop essentiellement favorables aux intérêts bien entendus des habitans de la Navarre , dans la malheureuse position où ils se trouvaient réduits , pour que tous ceux du pays même , qui pouvaient y concourir par leurs connaissances , ou par les places qu'ils occupaient alors dans ce petit Royaume , ne cherchassent pas (par un esprit de ce même amour pour la patrie) à contribuer de tous leurs moyens à consolider l'établissement d'une administration financière , nivelée sur les ressources du pays , et à établir enfin un ordre de choses qui , dans la malheureuse crise où se trouvait placée la Navarre , était infiniment moins dangereuse et moins à craindre pour ses habitans , que celle des contributions militaires , qui ne laissent ordinairement de taux fixe , auquel on puisse s'arrêter , que la ruine et le manque absolu de moyens des contribuables.

L'expérience ne tarda pas de prouver aux malheureux Navarrais , la vérité de cette assertion. Le projet

projet de l'administration financière du général gouverneur Dufour, fut trouvé trop lent, trop parcimonieux, ou, pour mieux dire, trop bon et trop humain pour un gouvernement militaire, dans une contrée qu'on voulait traiter en pays de conquête, et ce bon général fut appelé, peu à près sa nomination, au gouvernement de la province de *Grenade*, dans les *Andalucies*, et remplacé dans le gouvernement de Navarre par un autre général qui, s'étant empressé de supprimer le système des contributions établies jusqu'alors, le remplaça par celui des exactions et des contributions militaires, prélevées à la pointe des baïonnettes, et d'une manière dont les Navarreins se rappelleront long-temps, sur-tout dans les cantons, dans les vallées et dans les communes, où le recouvrement de ces contributions se faisait par des colonnes mobiles, auxquelles les habitans étaient souvent forcés d'abandonner entièrement leur foyers, et de fuir en masse dans les montagnes, pour se soustraire à leur violence.

La direction générale des contributions de la Navarre, que nous avons été chargés d'organiser sous le gouvernement du général *Dufour*, eut cependant le temps de recueillir, avant sa suppression entière, tous les matériaux nécessaires à la connaissance exacte de la richesse territoriale, industrielle et commerciale de ce petit Royaume; et pénétrés dès-lors de l'importance, pour le Gouvernement espagnol, et pour les Navarreins eux-mêmes, du travail que nous méditions, sur-tout à l'époque décisive où l'on était résolu d'introduire dans ce pays un système régulier d'impositions, en harmonie avec celui des autres provinces d'Espagne, nous ne négligeâmes rien pour nous procurer, de toutes parts, les renseignemens nécessaires à notre entreprise; et c'est la collection

de tous ces matériaux , mis en ordre et dégagés de toute superfluité , que nous donnons aujourd'hui au public dans la partie *Statistique* de cet ouvrage. Nous nous étions convaincus, en les rassemblant, de quel intérêt ils pourraient être , non-seulement pour les hommes d'État qui sont à la tête du Gouvernement , et pour les particuliers de toutes les classes qui désirent de s'instruire , mais encore pour les Navarrais eux-mêmes , puisqu'en y démontrant l'état exact et véritable de toute leur richesse nationale , et conséquemment de toutes leurs ressources , on y prouvait combien ils étaient froissés et horriblement surtaxés par les contributions militaires qu'on leur imposait au-delà de toute proportion et bien au-dessus de leurs moyens : c'est ce qui nous avait principalement déterminé à publier notre ouvrage dès l'an 1813, dans la ville même de Pampelune ; mais nous fûmes obligés d'en suspendre l'impression par l'influence des événemens qui déterminèrent, à cette même époque, l'armée française à évacuer l'Espagne , et nous forcèrent , ainsi que tous les employés attachés à l'administration financière de la Navarre , à en sortir avec elle.

L'heureux retour dans ses États de S. M. C. le Roi d'Espagne, FERDINAND VII ; la chute de l'homme qui , par la plus noire des perfidies , l'avait arraché du trône de ses pères ; l'écrasement de tous les gigantesques et vains projets de cet être étonnant , qui n'aguère étourdissait encore l'Europe du bruit de ses armes , et dont les éblouissans succès nourrissaient cette ambition effrénée qui a dû le précipiter du faite des grandeurs dans une position aussi surprenante que celle de son élévation même ; enfin , l'heureuse restauration de l'auguste dynastie des Bourbons , qui nous a rendu nos Princes légitimes , rend cet ouvrage , à la vérité , beaucoup moins nécessaire au-

jourd'hui, mais non moins curieux, ni moins utile aux personnes de toutes les classes qui désirent de s'instruire.

STATISTIQUE

DE LA NAVARRE.

Il a toujours été difficile à toute espèce de gouvernement de pouvoir obtenir de leurs peuples l'état exact de leur population et de leurs richesses respectives : la crainte d'une augmentation de tributs à imposer sur leurs richesses effectives, leur en font toujours diminuer les véritables produits, et la crainte encore plus grande d'avoir à fournir des hommes à l'armée, à proportion de leur population, leur en fait toujours aussi diminuer le nombre. Mais la Navarre (qui jouissait, comme nous l'avons déjà dit, depuis trois siècles, du privilège d'exemption de toute espèce de contributions envers le Gouvernement, et de toute obligation de lui fournir des hommes pour l'entretien de ses armées) n'a pas eu, ni dû avoir ce puissant motif de soustraire à la connaissance du Gouvernement l'état véritable de sa population effective, ni même de lui cacher le produit réel de ses richesses territoriales, industrielles et commerciales ; et de là vient que tout ce que nous savons de la Navarre à ce sujet, est aussi exact, que la chose en elle-même peut le comporter, et que les tableaux *Statistiques* que nous allons présenter de sa population et de sa richesse, n'a, ni ne peut avoir de différences, que les très-petites

altérations que la nature elle-même produit journellement dans toutes les choses de ce monde.

POPULATION.

La population de la Navarre paraîtra au premier coup d'œil très-peu nombreuse , si on la compare à l'étendue de son territoire , puisque ce dernier se composant de quatrecent trente-sept lieues carrées de superficie , sa population actuelle ne donne qu'environ cinq cent trente-une personnes par chaque lieue , lorsque chacune d'elles pourrait en nourrir au moins le double ; mais si on a égard à la qualité d'un pays qui est si âpre , et si rempli de montagnes , que les trois quarts de son territoire est presque inhabitable , et qu'il n'y a , à peu près , que cent neuf lieues carrées de terrain qui soit habité , on verra que la population de la Navarre est excessive , comparativement au reste de l'Espagne , puisque , dans le fait , elle contient un peu plus de deux mille cent trente-une personnes par chaque lieue carrée de terrain productif.

Par le recensement que fit faire en 1725 , les *Cortés d'Estella* , on trouva que la population des cinq *Merindades* réunies se composait de dix-neuf mille quatre cent cinquante-un feux ou familles de propriétaires ; treize mille cinq cent trente-deux *idem* d'habitans , sans propriétés foncières , et de dix-sept cent trent-deux *idem* de pauvres ; formant en tout trente-quatre mille sept cent quinze feux ou familles , sans compter celles de deux cent soixante-dix-huit domaines seigneuriaux qui existaient à cette époque. Par le recensement de 1777 , on trouva quarante-trois mille deux cent vingt feux ou familles , dont six mille six cent vingt-trois appartenaient à la noblesse , et les trente-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept restantes étaient du tiers-état. Dix ans après , on trouva , par un troisième recensement plus

détaillé, cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-sept garçons ou filles, quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-dix-sept personnes mariées, des deux sexes, et quinze mille cent soixante-deux veufs ou veuves, formant ensemble un total de deux cent vingt-quatre mille cinq cent quarante-six personnes. En dernier lieu on trouva, en 1797, un total de deux cent vingt-six mille quatre cent soixante-sept ames; et enfin, par les rectifications qui furent faites en 1810, dans les bureaux de la direction générale des contributions, il résulte que la population des cinq *Merindades* (sans y comprendre le clergé ni l'ordre monacal des deux sexes) était alors, en tout, de trente-six mille huit cent vingt-six feux ou familles, et de deux cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix-sept personnes, conformément aux tableaux suivans :

POPULATION

DE CHAQUE MERINDAD.	FEUX.	PERSONNES.
---------------------	-------	------------

DE PAMPELUNE	12,424	83,305.
D'ESTELLA	8,338	47,261.
DE TUDELA	5,314	28,855.
DE SANGÜESA	6,208	46,992.
D'OLITE	4,542	25,884.

TOTAL GÉNÉRAL. . .	36,826	232,297.
--------------------	------------------	----------

CLASSIFICATION de la population générale, par âge, état civil et sexe.

PREMIER ÉTAT DE CÉLIBATAIRES.

AGES.	GARÇONS.	FILLES.
Jusques à 7 ans	20,540	19,967.
De 7 à 16	20,312	18,647.
De 16 à 25	18,178	15,196.
De 25 à 40	5,673	4,515.
De 40 à 50	1,258	1,141.
De 50 à 60	924	827.

De 60 à 70	527.	381.
De 70 à 80	120.	108.
De 80 à 90	34.	22.
De 90 à 100.	1.	1.
Au-dessus de 100 ans . .	0.	2.
TOTAL.	67,567.	60,807.

SECOND ÉTAT.

AGES.	HOMMES	FEMMES
	MARIÉS.	MARIÉES.
De 7 à 16 ans	1.	7.
De 16 à 25	2,875.	3,938.
De 25 à 40	18,302.	20,333.
De 40 à 50	12,505.	11,266.
De 50 à 60	6,775.	5,864.
De 60 à 70	3,381.	2,345.
De 70 à 80	775.	385.
De 80 à 90	89.	23.
De 90 à 100.	1.	0.
TOTAL.	44,704.	44,161.

TROISIÈME ÉTAT.

AGES.	VEUFS.	VEUVES.
De 16 à 25 ans	50.	74.
De 25 à 40	520.	1,176.
De 40 à 50	928.	1,904.
De 50 à 60	1,447.	2,786.
De 60 à 70	1,607.	2,484.
De 70 à 80	836.	885.
De 80 à 90	156.	187.
De 90 à 100.	8.	9.
Au-dessus de 100 ans . .	1.	0.
TOTAL.	5,553.	9,505.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE des trois États.

PERSONNES.	GARÇONS,	FILLES,	TOTAL
	HOMMES	FEMMES	des
	ET VEUFs.	ET VEUFES.	DEUX SEXES.
Non mariées . .	67,567. .	60,807. .	128,374.
Mariées	44,704. .	44,161. .	88,865.
Veufs et veuves.	5,553. .	9,505. .	15,058.
 TOTAL	 <u>117,824. .</u>	 <u>114,473. .</u>	 <u>232,297.</u>

Il résulte, en outre, du recensement qui fut fait en 1797, que le Clergé de Navarre se composait alors de deux mille huit cent quinze prêtres; que le nombre des Religieuses était de six cent trente-sept, et que celui des Moines de divers ordres était de douze cent quatre-vingt-sept individus; ce qui porte la population générale à deux cent trente-sept mille trente-six personnes au moins; car le nombre des individus du Clergé et de l'ordre monacal des deux sexes, a plutôt augmenté que diminué, depuis le dernier recensement.

D'après encore le même recensement, il résulte que le nombre actuel des communes de la Navarre, et le nombre et la qualité de tous ses édifices publics et particuliers, sont de la manière suivante :

SAVOIR;

Qualité et nombre des communes.

Grandes villes	9.
Bourgs	145.
Villages	675.
Domaines seigneuriaux	7.
Communes dépeuplées	13.
 TOTAL	 <u>849.</u>

Édifices du Clergé.

Églises cathédrales	2.
Église collégiale	1.
Églises paroissiales	843.
Chapelles particulières	28.
Hermitages	742.
Couvens de religieuses	11.
Couvens de moines	46.
TOTAL.	1,673.

Maisons de charité publique.

Hôpitaux	60.
Hospices	5.
Maison de correction et reclusion	1.
Maisons pour les orphelins	2.
TOTAL.	68.

Établissemens pour l'instruction publique.

Université	1.
Collège	1.
Écoles primaires	303.
TOTAL.	305.

Édifices publics.

Maisons municipales	216.
Maisons pour le poids des denrées	54.
Maisons pour les grains communaux	39.
Maisons de jeux de paume	3.
Magasins publics pour les marchandises	23.
Tueries du bétail de boucherie	54.
Boucheries publiques	107.
Poisonneries <i>idem</i>	14.
Prisons	243.
Théâtre	1.
TOTAL.	754.

Édifices particuliers.

Maisons habitables.	38,289.
Maisons démolies ou en ruine.	2,888.
Moulins à farine.	372.
Moulins à papier.	2.
Fouloirs pour fouler les draps	21.
Tanneries.	25.
Fabriques de fer.	21.
Fabriques de boulets et bombes	2.
Fabriques de savon	11.

TOTAL. 41,631.

Lieux publics.

Auberges.	255.
Tavernes ou cabarets	241.
Cafés ou limonadiers	18.

TOTAL. 514.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES.

L'ÉTAT vrai du produit annuel des récoltes moyennes de la Navarre, tant en grains qu'en fruits de toute espèce, était si nécessaire pour pouvoir connaître avec exactitude la véritable richesse territoriale d'un pays, qui, sans cadastre et sans établissemens de contributions foncières, ne pouvait offrir aucune autre donnée certaine pour pouvoir parvenir à la connaissance réelle de toutes ses productions que la direction générale des contributions de cette province ne négligea rien pour l'obtenir, et très-heureusement ses travaux (malgré le peu de temps qu'a duré son existence) nous ont donné tous

les moyens de pouvoir la présenter avec la plus grande exactitude.

D'après donc les états et les relevés exacts qui furent faits en 1810, dans les bureaux de cette direction, du produit d'une récolte moyenne, calculée d'après les listes des dixmes de toutes les paroisses et églises de chacune des communes de cette province, et durant les dix premières années de ce siècle, c'est-à-dire, depuis l'an 1800 jusqu'en 1809 inclusivement, il résulte que la récolte de grains et de fruits de toute la Navarre espagnole, est exactement, par chaque année commune et moyenne, des qualités et quantités suivantes :

RÉCOLTE ANNUELLE.

GRAINS.	QUANTITÉ DE CHAQUE ESPÈCE.
Blé.	2,932,476 <i>Robos</i> (1).
Fèves.	70,372. <i>idem.</i>
Pois communs.	31,279. <i>idem.</i>
Orge.	791,200. <i>idem.</i>
Mais, ou blé d'Inde.	357,479. <i>idem.</i>
Avoine.	352,904. <i>idem.</i>
Ezcandia (2).	17,709. <i>idem.</i>
Châtaignes.	40,275. <i>idem.</i>
Millet	2,050. <i>idem.</i>
Seigle	84,183. <i>idem.</i>
Albolva (3).	25,529. <i>idem.</i>

(1) *Robo* : mesure particulière de la Navarre pour les grains. Le *robo* de blé (qui est, à très-peu de chose près, demi-*fanega* de Castille) pèse environ soixante livres de Navarre, ou quarante-cinq livres poids de marc.

(2) *Ezcandia* : espèce de petit blé ou froment très-commun.

(3) *Albolva* : petit grain très-menu dont on nourrit les bœufs de labourage.

Si millaz, panis.

Jiron (1).	39,989	<i>Robos.</i>
Fénugrec.	16,071.	<i>idem.</i>
Vesce.	42,386.	<i>idem.</i>
Pois chiches.	11,330.	<i>idem.</i>
Haricots.	48,636.	<i>idem.</i>
Lentilles.	2,195.	<i>idem.</i>

FRUITS,

ET MATIÈRES PREMIÈRES.

Sel.	17,548	<i>Robos. (2).</i>
Vin.	3,197,164	<i>Cantaros. (3).</i>
Eau-de-vie	50,132	<i>Arrobas. (4).</i>
Huile d'olive	108,150.	<i>idem.</i>
Pommes.	78,070.	<i>idem.</i>
Lin.	8,904.	<i>idem.</i>
Chanvre.	63,812.	<i>idem.</i>
Laine fine, mérinos . .	10,264.	<i>idem.</i>
Laine commune.	70,420.	<i>idem.</i>
Fromage.	2,990.	<i>idem.</i>
Fénugrec en foin	61,161	<i>bottes.</i>
Foin.	34,980.	<i>idem.</i>
Bois à brûler	549,860	<i>charges. (5).</i>
Charbon.	145,811.	<i>idem.</i>

(1) *Jiron* : petit grain à peu près de la même classe de l'*al-bolva*, et qui sert au même usage.

(2) *Robos* : mesure particulière pour le sel dans la Navarre. Le *robo* de sel pèse environ quarante-cinq livres poids de marc.

(3) *Cantaros* : mesure particulière pour les vins. Le *cantaro* fait à peu près seize bouteilles communes de France.

(4) *Arrobas* : poids particulier qui se compose de trente-six livres de Navarre, de douze onces chacune. Cette *arroba* pèse, à très-peu de chose près, vingt-sept livres poids de marc.

(5) *Charges* : c'est la charge d'un mulet, ou de toute autre bête de somme, qui charge ordinairement un poids de dix *arrobas*, ou de deux cent soixante-dix livres poids de marc.

PRODUCTIONS ANIMALES.

BESTIAUX.

Agneaux.	162,050	Têtes.
Chevreaux.	16,225.	<i>idem.</i>
Veaux.	5,065.	<i>idem.</i>
Cochons de lait	10,765.	<i>idem.</i>

VALEUR DES PRODUCTIONS.

EN donnant à la susdite récolte annuelle et générale de grains et de fruits de la Navarre, le prix courant et moyen de chaque article, nous trouvons un revenu, ou produit annuel d'environ cent vingt millions de *reaux de veillon* (31,980,000 francs); mais il s'en faut de beaucoup que l'administration financière de la Navarre puisse jamais baser sur cette somme le taux des contributions directes à établir sur la richesse territoriale et productive de cette province, en ce que cette même somme est très-loin de pouvoir être comptée, comme un produit réel, effectif et liquide, pour ses habitans, par la simple raison que ces mêmes produits doivent souffrir préalablement le décompte des avances considérables qu'il a d'abord fallu faire pour les obtenir.

La Navarre, soit par le peu de substance naturelle de son terroir, ou parce que la manière d'y cultiver les terres n'y est pas encore parvenue au degré de perfection dont elle est susceptible; la Navarre, disons-nous, ne produit généralement, par année commune, qu'environ six fois le montant de sa semence; car on y sème tous les ans environ cinq cent mille *robos* de blé, et une quantité proportionnelle des autres grains; d'où il résulte qu'il faut déduire de la susdite récolte annuelle, au moins la sixième partie,

qui n'a été, pour ainsi dire, que prêtée à la terre, et qu'on ne peut conséquemment pas compter comme un nouveau produit, mais comme un simple remboursement des avances déjà faites. Les frais divers et immenses *d'ensemencement*, de culture et de récolte, en absorbe encore, au moins, une autre sixième partie, et cela sans compter les dixmes, qui en enlèvent le dixième de tout au propriétaire; de sorte que le rabais à faire sur le total du produit de la récolte de chaque année, doit être au moins d'un tiers de chaque article, l'un dans l'autre, et conséquemment les cent vingt millions de *reaux de veillon*, qui est le produit (*) de la valeur totale et moyenne de chaque récolte annuelle de la Navarre, doivent être réduits à quatre-vingts millions seulement de la même espèce, qui font vingt-un millions trois cent vingt mille francs; c'est donc sur cette dernière somme que l'administration financière peut baser, avec connaissance de cause, le taux de la contribution foncière à y établir sur les biens de la terre, ou sur tous ses produits, de manière à n'en pas tarir la source; et ce taux, suivant nous, ne devant pas excéder du dix pour cent, il résulte que la contribution directe ou foncière, sur toutes les terres de la Navarre, ou sur tous ses produits territoriaux, qui est la même chose, ne peut être dans aucun cas au-dessus de huit millions de *reaux de veillon* par année commune.

PRODUCTIONS MINÉRALES.

LA Navarre n'est pas moins riche en productions

(*) *Reaux de veillon* : vingt *reaux de veillon* font une piastre forte, qui vaut cinq francs trente-trois centimes : donc chaque *real de veillon* vaut vingt-six centimes treize vingtièmes.

minérales et lithologiques, qu'en productions végétales. La portion des Pyrénées qu'occupe ce petit Royaume, contient plusieurs filons métalliques. On y trouve de l'*or*, de l'*argent*, du *plomb*, du *cuivre*, du *fer*, de l'*antimoine*, du *bismuth*, du *zinc*, des *pyrites sulfureuses*, etc.; les mines de fer abondent dans le territoire de *las Cinq-Villas de la Montaña*, et ailleurs; il y en a de cuivre dans les communes de *Valcarlos*, *Egui*, *Oroquieta*, *Aralar* et *Arrieta*, et le pays montueux participe des mines d'*or* et d'*argent*, que les anciens nous décrivaient comme très-abondantes dans les Pyrénées; mais ces précieuses mines ont été sans doute épuisées, ou plutôt entièrement négligées et oubliées depuis la découverte du Nouveau-Monde. Il y a aussi dans la Navarre de très-bonnes et de très-abondantes carrières de pierre ordinaire pour les édifices, du très-beau jaspe, du marbre de toute espèce, particulièrement du marbre noir à veines blanches, du plâtre et de l'ardoise. On trouve aussi dans le pays plusieurs fontaines ou sources de sel; celle de *Valtierra*, décrite par *Bowles*, est devenue célèbre; il y a également beaucoup d'eaux minérales et thermales; et celles sur-tout de *Fitero*, sur les confins de Castille, ont une très-grande réputation, et sont très-fréquentées.

AGRICULTURE.

Si on comparait toute l'étendue du territoire de la Navarre, avec l'état vrai du produit moyen de ses récoltes annuelles, on pourrait croire, par ce calcul de comparaison, ou que l'art de cultiver les terres dans cette contrée est encore dans son enfance, ou que la culture elle-même y est excessivement négligée; mais si l'on considère que les trois quarts du sol se composent de montagnes qui ne produisent à

peu près que du bois et des pâturages, il sera facile de s'apercevoir que le terrain productif de la Navarre est assez bien cultivé, et que l'agriculture de ce pays y est parvenue à un état de prospérité et de développement bien supérieur à celui de son industrie et de son commerce. Cependant, la manière d'y cultiver les terres n'a pas encore atteint tout ce degré de perfection qui serait nécessaire pour pouvoir en retirer non-seulement les diverses qualités, mais même toute la quantité de grains et de fruits qu'elles sont susceptibles de rendre; et l'agriculture est encore loin d'être portée, dans la Navarre, au point de perfection qu'elle pourrait atteindre, tant, parce qu'on n'y fait usage d'aucune espèce d'instrumens agraires de nouvelle invention pour faciliter les travaux des campagnes, que parce qu'aucune nouvelle méthode n'a remplacé les anciennes pour bonifier et fertiliser les terres, et leur faire rendre beaucoup plus de productions; tout s'y fait encore par de vieilles routines, et se réduit à la culture d'usage des terres labourables, des vignes et des jardins potagers, ces derniers (généralement situés aux environs ou à la proximité des grandes villes) sont assez pourvus d'arbres fruitiers; mais leur principal produit est en hortolage de toute espèce; à peine y laisse-t-on reposer la terre pour lui faire rendre trois ou quatre récoltes, car d'abord que l'une est faite, on laboure de nouveau et on bonifie le terrain avec beaucoup de fumier pour en avoir une autre. Les vignes se cultivent en général avec une espèce de fourche de fer qu'on nomme *Layas*, que l'homme enfonce d'abord à force de bras et ensuite avec le poids de son corps, à un pied de profondeur dans la terre, qui, par ce moyen, est bien retournée très-profondément, mais on ne peut pas plus lentement; ensuite on leur donne une demi-façon avec la roue. Les vignes de Pampelune

chêne,
voisin

} 耨 *Souy*,
charrue
Houe

et de tout le territoire de son district sont cultivées de cette manière et produisent un vin d'une assez bonne qualité, quoique plus léger et moins foncé que celui de *Puerta-la-Reyna*, *Mañeru*, *Tafalla*, *Artajona*, etc. etc. Ce vin de Pampelune serait très-susceptible d'amélioration ; sa clarté et son bouquet lui donnent assez de ressemblance à celui de Bordeaux, et l'imiterait même par le goût, pour peu qu'on voulût s'appliquer à le bonifier. Les terres labourables de bonne qualité (sur-tout celles des environs de Pampelune) rendent environ huit fois leur semence en blé, c'est-à-dire, qu'elles produisent huit pour un en blé et un peu plus en fèves ; tous les autres légumes égalent à peu près la fécondité de ce dernier grain. Ces terres se sèment toutes les années ; la première en blé, la deuxième en fèves, la troisième en blé encore, et la quatrième en maïs, en pois chiches ou autres légumes ; à cette quatrième année on donne une forte façon avec les *Layas* ; en soulevant à force de bras la terre et la retournant d'un pied de profondeur, on la laisse ainsi retournée pendant tout l'hiver, et au printemps on la couvre entièrement de fumier pour lui redonner de la vigueur ; on a soin aussi de la fumer dans les années intermédiaires ; mais c'est avec beaucoup moins d'abondance. Telle est en général la culture qu'on donne dans la Navarre aux bonnes terres situées aux environs de Pampelune et dans la plaine qu'on nomme *Rivera* ; mais dans la montagne et dans tout le pays montueux où les terres sont beaucoup moins fortes, elles y sont aussi beaucoup moins bien cultivées et conséquemment moins productives, en ce qu'elles ne reçoivent d'autres façons ni d'autres cultures que celles du labourage, qui s'y fait tout simplement avec des charrues à bœufs.

INDUSTRIE.

INDUSTRIE.

APRÈS avoir fait connaître les diverses productions de la terre et la manière de les obtenir, nous allons parler de l'industrie qui les emploie ou les prépare : celle de la Navarre, est presque nulle, lorsqu'elle pourrait être portée à un degré supérieur à celui de toutes les autres provinces de l'Espagne, tant par sa position locale, que par le génie actif et laborieux de ses habitans ; mais plusieurs causes, qu'il n'est pas de notre objet de détailler ici, s'opposent et s'opposeront long-temps au développement de cette branche essentielle de richesse nationale, et on pourra se former une idée de son peu de produit dans cette province, par la simple énumération des fabriques qui y sont établies.

Fabriques de première classe.

Les fabriques de première classe sont celles qui emploient des substances minérales. Il y a dans la Navarre vingt-une fabriques de fer, établies dans les bourgs de Vera, Lesaca, Yanci, Echalar, Arano, Erasun, Guzueta, Leiza, Aranaz, Orozbelu, et dans les vallées de Basaburua mayor et Basaburua menor; toutes communes, situées dans les montagnes de la frontière de France, et qui fabriquent annuellement de seize à dix-sept mille quintaux de fer. Indépendamment de ces vingt-une fabriques, il y en a encore deux autres, de bombes et de boulets de canon pour le compte du Gouvernement, qui sont situées dans les villages de Eugui et de Orbaiceta. Quoique le pays abonde en plusieurs autres mines de métaux de toute espèce, sur-tout de cuivre, dans le district des communes de Valcarlos, d'Egui,

v. p. 71 ~
Saw art

Perlan
Balque
Et Phénicien
du
fer —

Iron, En
anglais
pays d'I
Irac,

Iran
Centre

Et Irania
Pampulun
p. 10

Et Iron
p. Bayonne

d'*Oroquieta*, d'*Aralar* et d'*Arieta*, l'industrie de ses habitans ne sait, ne veut, ou ne peut tirer aucun parti d'une branche de production aussi précieuse, et dont la nature s'est pluë à enrichir à pure perte leur territoire.

Fabriques de deuxième classe.

Les fabriques de seconde classe sont celles qui emploient les substances végétales. Le froment ou le blé, le lin, le chanvre, le tabac, les eaux-de-vie, les brasseries et le bois, sont, à peu de choses près, les seuls objets de l'industrie productive dans la Navarre.

Les *minoteries*, ou fabriques de farines, ne sont que le produit des divers moulins établis au nombre de trois cent soixante-douze, sur tous les cours de ses rivières, pour réduire le blé et le millet en farine pour la consommation de ses habitans, sans aucune autre vue de commerce, qui ne s'y fait ordinairement qu'en grain, et jamais en farine, à l'exception de quelques petits établissemens d'*amidoneries*, mais en si petit nombre, qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.

Lin : on fabrique avec le lin, dans presque tous les ménages, des toiles et des mouchoirs pour les besoins domestiques ; les tisserands navarreins établissent annuellement environ cinq cents mille *Varas* (trois cent mille aunes françaises) de toiles ordinaires qui se consomment toutes dans le pays, ainsi que le gros linge de table ; tout ce qui est fin dans ce genre vient de l'étranger.

Chanvre : le chanvre est très-productif dans cette province, sur-tout dans la plaine, où il est devenu un objet assez considérable d'industrie et de commerce dans certaines communes.

Tabac : le territoire de quelques lieux de la Navarre est si propre à la culture du tabac, qu'il y croît même naturellement dans quelques terres incultes; mais depuis que cette branche de commerce se fait exclusivement pour le compte du Gouvernement, il n'est plus permis d'y cultiver cette plante.

Eau-de-vie : la quantité de vin que produit cette province pourrait fournir tous les moyens de fabriquer beaucoup d'eau-de-vie; mais comme il y a très-peu de brùleries établies, il ne s'y en fabrique, année commune, qu'environ cinquante mille *Arrobas*, de vingt-sept livres, poids de marc chacune.

Brasseries : les brasseries qu'on a souvent voulu établir dans la Navarre, n'ont jamais pu s'y soutenir, par la cherté du houblon qu'il fallait tirer de l'étranger, et qui pourrait cependant être très-productif dans cette province, si on voulait s'appliquer à y cultiver cette plante.

Bois : les instrumens aratoires, et les meubles nécessaires aux habitans, sur-tout à ceux des petites villes et des campagnes, sont tous fabriqués dans le pays; les ouvrages de menuiserie et des arts mécaniques qui exigent de la délicatesse, du goût et des proportions difficiles à saisir, s'exécutent assez bien à Pampelune.

Fabriques de troisième classe.

LES fabriques de troisième classe sont celles qui emploient les substances animales, principalement la laine et le cuir; mais ce genre d'industrie est très-peu étendu dans la Navarre, et est bien loin d'être parvenu au degré de développement dont il est susceptible.

Etoffes en laine. On fabrique, année commune,



dans la maison de *Miséricorde* de Pampelune, et dans les villes de *Tudela* et *Estella*,

Environ...	78,400	<i>Varas</i> de drap du Roncal.
	13,600.	<i>idem</i> dit de dix-huit fils.
	4,400.	<i>idem</i> dit de vingt fils.
	3,600.	<i>idem</i> dit de vingt douzaines.

En tout, 100,000 *Varas* (60,000 aunes) de drap du pays qui ne suffisent pas, à beaucoup près, à la consommation de ses habitans; aussi faut-il introduire beaucoup d'étamines et de bayettes de l'*Aragon*, et des draps fins et communs de la Castille et de l'étranger.

Tissu de laine pour les sacs et couvertures. Il y a en Navarre un assez grand nombre de cardeurs de laine et de tisserands de ces sortes de tissus communs, et il s'en fabrique à peu près assez dans le pays, pour l'usage et la consommation de ses habitans.

Tanneries et Corroyeries. Cette branche d'industrie est presque nulle dans ce petit Royaume, lorsqu'elle pourrait y être élevée au plus haut degré de prospérité; mais le mauvais état dans lequel on entretient, dans tout le pays, les vingt-cinq tanneries qui y sont établies, fait que la plus grande partie des cuirs tannés qui s'y consomment, viennent du dehors.

Fabriques de quatrième classe.

Les fabriques de quatrième classe sont celles qui emploient plusieurs des substances précédentes à la fois, pour former un objet de commerce, ou de consommation intérieure. Telles sont les teintures, la faïencerie, poterie, les blanchisseries, curanderias, la papeterie, les savons, et quelques autres articles moins importans; mais malheureusement toutes ces branches d'industrie sont presque entièrement nulles dans la Navarre.

Teintureries. La teinture est un objet peu important dans cette province, où les uniques couleurs des draps et des étoffes de laine qu'on y fabrique sont généralement en puce ou en marron, en noir, et quelque peu seulement en bleu; aussi n'y a-t-il que quelques teinturiers à *Pampelune*, *Estella*, et *Tutela*, qui aient des ateliers de teinture qui puissent à peine mériter ce nom.

Faïencerie ou poterie. Les fabriques de faïence ordinaire ou de poterie, établies à Pampelune et dans quelques autres villes de la Navarre, ont été souvent abandonnées, reprises, et abandonnées de nouveau, et n'ont jamais produit que des ouvrages sans solidité et de très-peu de durée; en ce qu'on n'a jamais su réussir, ni dans le mélange des terres, ni dans les vernis qu'on y employait.

Blanchisseries - Curanderies. Les blanchisseries des toiles pourraient être une branche très-importante d'industrie dans cette province; mais il n'y a dans ce genre, aucun établissement qui mérite quelque attention; chaque habitant fait à peu près blanchir la toile qu'il a fait filer dans son ménage, pour son propre usage. Le corps des marchands ciriers de Pampelune ont un lavoir ou pré pour blanchir et grumeler la cire; mais à peine y en bonifient-ils d'autre que celle qui vient de l'étranger.

Papeteries. Il y a eu à Pampelune une fabrique de papiers, placée sur la rivière *Arga*, qui aurait pu devenir importante; mais, soit faute de fonds, de moyens, ou de débouché pour ces papiers, elle n'en a jamais guère fabriqué au-delà de deux mille cinq cents rames environ de fin, et trois mille cinq cents rames de commun, par année; aussi cet établissement est entièrement tombé, et a été remplacé dans le même local par un moulin à poudre.

Savonneries. Il y a, dans toute l'étendue de la Navarre, onze fabriques de savon, qui en fabriquent de cinq mille cinq cents à six mille *arrobas*, c'est-à-dire, de cent quarante-huit mille cinq cents, à cent soixante-deux mille livres, poids de marc, par année commune.

En ajoutant à tous ces petits établissemens quelques autres moins importants encore, et ceux de quelques petites fabriques de suc de réglisse, on pourra se former une idée de l'état précaire où est réduite l'industrie dans ce petit Royaume.

COMMERCE.

Le commerce de la Navarre est, comme par-tout ailleurs, intérieur et extérieur. Le premier fournit aux besoins des lieux environnans, après que ceux de la consommation locale sont satisfaits; le second consiste dans l'importation et l'exportation des diverses productions de la terre, des arts et de l'industrie; et on va voir combien la balance de ce dernier en est peu favorable aux commerçans Navarreins.

Quoique dans la Navarre il n'y eût pas de douane, comme dans les autres provinces de l'Espagne, on y connaissait cependant depuis long-temps une administration à peu près semblable, sous le nom de *Renta de tabla*, dans laquelle on percevait un droit très-modéré sur tous les articles qui entraient et sortaient de la province. Le premier objet de cet établissement ne fut d'abord que pour empêcher l'importation ou l'exportation des articles qui pouvaient nuire aux intérêts, au bien-être, ou à l'industrie naissante des habitans; mais peu après il fut formé un tarif des droits d'entrée et de sortie, dont le produit fut destiné pour subvenir aux frais de la

table du Roi; ce qui fit donner à cette administration le nom de *Renta de tabla* (Rente de la table), qu'elle a conservé jusques en avril de 1810, que le gouvernement militaire français lui donna le nom et la forme de douane, qui devait en augmenter considérablement les produits.

Cette *Renta de tabla* (qui a repris son ancienne forme, dès que l'armée française eut évacué cette province, en juin de 1813), fut long-temps régie et administrée par les États généraux de la Navarre, et ce ne fut qu'en 1749, que le fisc royal de Madrid en prit l'administration pour son propre compte. D'après les états des produits annuels de cette branche de contributions indirectes dans ce petit Royaume, il résulte que depuis la susdite année de 1749, jusques en 1786 inclusivement, le produit moyen de chaque année ne s'élève qu'à huit cent cinquante-trois mille cent quarante *reaux* et six *maravedis de veillon* (227,361 fr. 5 c.), lorsque les douanes que le gouvernement militaire français y substitua, étaient susceptibles de produire un revenu annuel d'environ six millions de *reaux* de la même espèce.

Indépendamment de cette contribution, nommée dans le pays *Rente de la table*, les habitans de la Navarre payaient encore un droit d'*addition* sur tous les articles qui entraient ou sortaient de la province, et ce droit (dont le produit était destiné à la construction et à l'entretien des chemins) produisit en 1786 la somme de deux cent quatre-vingt-neuf mille cinquante-quatre *reaux* et huit *maravedis de veillon* (76,733 fr. 76 c.). Le droit de *nuevo impuesto*, c'est-à-dire, de *nouvel impôt* destiné à l'amortissement des cens, pris par les États généraux en 1780, produisit, dans la même année de 1786, la somme de cent soixante-dix mille *reaux* de la même espèce (45,305 fr.);

de sorte qu'en supposant le même produit dans les années suivantes, cette province ne payait annuellement, pour toute contribution, que la somme de un million trois cent dix-huit mille cent quatre-vingt-quatorze *reaux* et quatorze *maravedis de veillon* (349,399 fr. 81 c.), ce qui revenait à peu près à six *reaux de veillon* (1 fr. 60 c.) par chaque personne, année commune.

Malgré cependant une aussi modique contribution (s'il est possible de lui donner ce nom), la balance du commerce de la Navarre a toujours été considérablement à son désavantage, puisque, d'après les relevés exacts qui furent faits des exportations et importations qui eurent lieu dans tout le courant de l'année 1786, il résulte que les articles et les fruits nationaux de toute espèce, qui sortirent de cette province pendant ladite année de 1786, ne valaient (d'après leur prix courant d'alors) que la somme de sept millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quarante-un *reaux* et neuf *maravedis de veillon*; lorsque les articles importés de l'étranger, dans le cours de la même année, se portaient à la somme de quatorze millions vingt-huit mille sept cent trente-deux *reaux* et dix-sept *maravedis*, de la même espèce; d'où l'on peut conclure combien le commerce national de la Navarre est précaire et misérable, puisque les négocians et les marchands navarrois n'y sont, proprement dit, que les facteurs de ceux de l'étranger.

On doit cependant déduire du susdit montant de quatorze millions vingt-huit mille sept cent trente-deux *reaux* et dix-sept *maravedis de veillon*, de la valeur des marchandises introduites de l'étranger en 1786, une certaine quantité, tant pour les articles qui se vendirent à la foire de St.-Fermin, pour le

dehors de la Navarre et l'intérieur de l'Espagne, que pour les frais de transport, et le bénéfice que firent les marchands navarreins sur leur vente en commission; et cette quantité ayant monté à cette époque à un million deux cent quarante-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit *reaux de veillon*, il résulte que la valeur des marchandises qui ont été introduites, et qui ont resté dans la Navarre, dans le cours de la susdite année de 1786, fut seulement de douze millions sept cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quarante-quatre *reaux* et dix-sept *maravedis de veillon*, dont voici la balance :

Il est sorti en 1786 de la Navarre,
en fruits et articles de la production
du pays, pour la valeur de. 7,284,241. 9.

Il est entré, dans la même année,
en marchandises étrangères ou du
dehors, pour la valeur de. 12,782,944. 17.

DIFFÉRENCE 5,498,703. 8.

En déduisant même du montant de cette différence la somme de trois millions cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante *reaux* de la valeur des quatre mille trois sacs de cacao, qui sont compris dans l'introduction générale de 1786, et qui comme fruits des Colonies espagnoles, peuvent se considérer comme marchandise nationale; la différence qui résulterait encore, contre la balance du commerce de Navarre, n'en serait pas moins de deux millions trois cent vingt-quatre mille deux cent soixante-trois *reaux* et huit *maravedis de veillon*, par année commune; ce qui prouve le misérable état de l'industrie et du commerce de cette province, et combien il y aurait encore à faire pour favoriser l'éta-

blissement des fabriques de toute espèce , donner de l'activité aux bras de ses habitans , et détruire enfin les obstacles qui s'opposent à leur avancement et à la prospérité dont ce pays est si susceptible.

Après avoir donné une idée générale du commerce de la Navarre , nous dirons un mot du corps des négocians et marchands de Pampelune , qui , sans faire beaucoup de bruit par leurs brillantes opérations , n'en ont pas moins mérité un rang distingué dans les principales places de commerce de l'Europe. La plus stricte probité , la candeur , la bonne foi , et la fidélité à remplir tous leurs engagemens , a toujours été le fond et la base distinctive des négocians de Pampelune. Sobres , modestes et religieux , jamais les chefs des anciennes maisons de commerce ne se sont permis la plus petite spéculation qui puisse être réprouvée par les lois , ou par l'honneur ; et c'est à cet invariable système , dont les négocians de Pampelune ne se sont jamais écartés , qu'ils doivent cette confiance illimitée que leur accordent , à juste titre , toutes les maisons de commerce de l'Europe , particulièrement celles du Nord , avec lesquelles ils ont le plus de relations. Jaloux , jusques à l'extrême , de conserver leur réputation intacte , ils l'ont toujours regardée comme un véritable capital , beaucoup plus assuré et plus solide que celui qui n'est acquis qu'à force d'usure et de rapines , et qui , en enrichissant momentanément l'individu , dégrade et avilit cette noble profession. Le scrupule des négocians de Pampelune , à ce sujet , approche même souvent de la simplicité , puisqu'ils le poussent jusques au point d'entreprendre rarement une affaire de commerce de quelque importance , sans consulter préalablement des théologiens et des moralistes , sur le taux du bénéfice qu'ils peuvent licitement faire sans blesser

leur conscience, et ce bénéfice, dans quelque affaire que ce soit, excède rarement de dix pour cent; de là vient qu'avec une ambition limitée, et malgré la facilité qu'ils ont d'entreprendre de grandes opérations, l'ombre seule d'un contre-temps, ou du plus petit risque, les retient; et au lieu de se lancer avidement dans l'entreprise d'une affaire qui présente de grands avantages, ils préfèrent toujours la partager entre plusieurs d'entre eux, afin de ne pas aventurer seuls un fort capital. Avec de pareils principes (qui sont héréditaires dans les premières maisons de Pampelune), ces dernières n'ont guère pu laisser de gros capitaux; et voilà pourquoi on n'a jamais connu, dans cette ville, un seul négociant qui méritât le nom de puissamment riche, comparativement à ceux des autres places de l'Espagne, même de la seconde ou troisième classe. Cependant les maisons de commerce de Pampelune ont toujours été d'une solidité aussi universellement reconnue, qu'elle est peu commune dans les places de commerce de l'Europe; car, quoique la guerre qui a eu lieu avec la France depuis 1793 jusques en 1796, en ait détruit une partie (au point même que quatre des principales ont éprouvé une perte de plus de vingt-cinq millions de *reaux de veillon*, et que la dernière révolution d'Espagne et l'envahissement de leur territoire par les troupes françaises, ait presque fini de détruire les restes de leur fortune délabrée), ils n'en conservent pas moins encore ce fond de vertu et de probité qui les caractérise et les distingue si éminemment dans leur noble profession.

Nous ne saurions résister au désir de citer à ce sujet un fait récent passé sous nos yeux, et qui, venant à l'appui de notre assertion, prouve encore les invariables sentimens d'honneur et de probité de

ces dignes négocians, même dans les circonstances les plus critiques.

L'an 1810, au moment de l'établissement des gouvernemens militaires français dans le nord de l'Espagne, celui de la Navarre (désigné sous le nom de troisième gouvernement), désirant assurer la subsistance de l'armée qui y était destinée, sans recourir aux réquisitions forcées dans les communes, traita du prix et des conditions d'usage avec un fournisseur étranger qui, au moyen d'un contrat convenu et signé par lui, devait fournir les vivres, les fourrages, et faire le service des hôpitaux pendant les huit derniers mois de ladite année. Ce fournisseur, connaissant sans doute le peu de temps qui restait au Gouvernement pour se pourvoir ailleurs, et voulant vraisemblablement mettre à profit cette circonstance pour exiger des conditions encore plus onéreuses à ce malheureux pays, que celles qu'il avait déjà faites, commença d'abord par éluder, sous divers prétextes, de remplir son engagement, et finit enfin par refuser entièrement de se charger de ce service, si préalablement les négocians de Pampelune ne s'engageaient solidairement à lui payer, dans tous les cas, toutes les avances qu'il pourrait faire au Gouvernement. Ces négocians, indignés d'une pareille proposition, et craignant sur-tout que le pays ne souffrît, en dernière analyse, de tous ces retards, exposèrent de suite à M. le général gouverneur, qu'au lieu de consentir à abandonner leur signature à un aventurier si peu délicat et si peu exact à remplir ses engagements, ils préféreraient se substituer eux-mêmes à la place dudit fournisseur, et à remplir les engagements qu'il avait pris ; ce que non-seulement ils exécutèrent avec la plus grande ponctualité, mais même encore ils versèrent, à cette même époque,

dans la caisse du payeur français, quatre cent dix-sept mille francs en argent effectif, pour payer la solde des troupes, afin d'éviter qu'elle ne fût prélevée militairement dans le pays, et cela sans exiger aucun intérêt de leur argent, malgré qu'ils en payassent eux-mêmes à ceux de leurs correspondans de France, qui, sur la signature de sept maisons de commerce de Pampelune, leur avancèrent au-delà de huit cent mille francs pour remplir cette vaste entreprise, sur laquelle ces mêmes négocians ont resté à découvert de près d'un million de francs, et n'en ont pas moins fait honneur à leurs engagements, et remboursé toutes les avances que leur avaient faites leurs correspondans.

Nous rapportons ce fait avec plaisir, pour qu'il serve de modèle à tous les négocians, et de tribut justement dû à l'honneur, à la probité et au véritable patriotisme de ceux de Pampelune.

POIDS.

Il y a en Navarre, suivant la dernière loi de 1514 sur les poids, deux espèces de livres.

La première, qu'on nomme *libra prima*, est de douze onces.

La seconde, qu'on nomme *libra carnicera* (livre carnassière), se compose de trente-six onces pour les viandes de boucherie, et de dix-huit onces pour le poisson frais.

L'*arroba* se compose de trente-six *libras primas*, et excède de deux livres, de seize onces, l'*arroba* de Castille. Ces trente-six *libras primas* de la Navarre équivalent, à très-peu de chose près, à vingt-sept de nos livres françaises, poids de marc.

Le *quintal*, suivant la même loi, se compose de

cent vingt *libras primas* de douze onces chacune , c'est-à-dire , de trois *arrobas* et un tiers , de Navarre , qui font quatre-vingt-dix livres françaises , poids de marc. Tous les poids du pays doivent se référer , d'après la loi , à la forme et à la manière de ceux de Pampelune.

MESURES.

La mesure de Navarre , suivant la loi I.^{re} , titre XXVIII , promulguée en 1514 par le Roi Catholique , doit être égale dans toute l'étendue de ce petit Royaume ; elle se nomme *Codo* (coude ou coudée) , et doit être exactement *de la même étendue que la vara d'Aragon*. Mais , d'après la même loi , l'unique mesure pour les draps doit être de la longueur d'un coude et un tiers de coude , dont on faisait alors usage à Pampelune ; ce qui prouve que le *coude* que le Roi Catholique y trouva établi , était d'un tiers plus court que celui qu'il établit ensuite. Peu d'années après , cette même *mesure* fut appelée *vara* par la loi 6 du même titre , qui fut promulguée en 1565 dans les *Cortés de Tudela*.

La *vara* navarre est plus petite que celle de Castille d'un seizième ; c'est-à-dire , que seize *varas* navarres n'en font que quinze de Castille : d'après cela , la *vara* de Navarre se trouve de deux cinquièmes plus courte que l'aune française , et elle se subdivise en trois tiers et en quatre pans.

Le *robo* , pour mesurer les grains , doit être égal , suivant la même loi de 1514 , dans toute la Navarre , et être semblable en tout à celui qui est établi à Pampelune. Il se divise en *demi-robo* , *quart de robo* qu'on appelle *quartal* , *demi-quartal* et *almud*. Chaque *robo* se compose donc de seize *almudes* , et le *quartal* de quatre *almudes*. Le *robo* contient un peu

plus que la demi-*fanega* de Castille ; mais le surplus en est presque imperceptible. Le *robo* de blé pèse environ soixante livres navarres, ou quarante-cinq livres, poids de marc.

La *robada*, qui dérive de *robo*, désigne le terrain qui peut contenir ou recevoir un *robo* de blé en semence. Il y a des *robadas* de quatre-vingt-seize *stadales*, et il y en a d'autres de cent, sansqu'il y ait en cela d'uniformité absolue dans le Royaume. On peut cependant considérer en général la *robada* de terre comme une superficie de quatre cents *varas* navarres (deux cent quarante aunes françaises), ou un quarré de vingt *varas* de base.

Le *cantaro* est la mesure des liquides, qui, par la loi citée de 1514, fut conforme, par tout le Royaume, à celle dont se servait anciennement la ville capitale de Pampelune. Le *cantaro* se divise en *quartones*, demi-*quartones*, *pintas* (pintes), et demi-*pintas*, et il contient en conséquence seize *pintas* navarres, ou quatre *quartones*, qui font environ seize bouteilles communes de France.

MONNAIES.

Il ne se frappe plus à présent dans la Navarre de monnaies d'or ni d'argent : celles qui y ont cours aujourd'hui, et qui s'y frappent uniquement, sont de cuivre, et sont connues dans le pays sous les noms suivans :

Le *cornado*, qui vaut demi-*maravedis* ;

La *tarja*, qui vaut huit *maravedis*, ou seize *cornados* ;

Le *gros*, qui vaut six *maravedis*, ou douze *cornados* ;

La *blanca*, qui vaut un *maravedis* et demi, ou trois *cornados*; cette monnaie se connaît aussi sous le nom de *dinero*.

Le *maravedis* de Navarre vaut un peu plus d'un *maravedis* et demi de Castille; de manière que trente-six des premiers font seize *quartos*, ou soixante-quatre *maravedis* castillans, qui valent cinquante centimes de France, à une très-petite fraction près.

On voit, par les lois des *Cortés de Sangüesa*, de l'an 1561, et par celles d'*Estella* et de *Pampelune*, de 1567 et 1569, qu'il y avait alors en Navarre des *demi-tarjas* qui valaient quatre *maravedis*, et qui, par les ordonnances de *Sangüesa*, portaient d'un côté une Croix, comme dans l'ancien temps, avec la légende *Christiana Religio*, et au revers une N. surmontée d'une couronne, avec la légende *Philippus, Dei gratia Navarrae Rex*. Il paraît qu'on avait introduit l'usage de substituer à la Croix des *cornados*, les colonnes qui servent de support aux armes d'Espagne; mais cette innovation fut considérée par les Navarreins comme contraire à leur privilège. Le Vice-Roi *Vespaziano Gonzaga* ayant aussi substitué à la légende de *Philippus, Dei gratia Navarrae Rex*, celle de *Philippus secundus, Hispaniarum et Navarrae Rex*. Cette seconde infraction aux privilèges de la Navarre fut dénoncée dans les *Cortés* de Pampelune en 1576, et obtint, ainsi que la première, la réforme réclamée. On frappa cependant, quelques années après, des monnaies d'argent à la légende de *Philippus, Dei gratia Castellae et Navarrae Rex*. Mais cette dernière infraction aux privilèges de la Navarre ayant encore été dénoncée dans les *Cortés* de Pampelune, le Roi, faisant droit à cette réclamation, ordonna que la légende des monnaies d'argent frappées dans la

Navarre,

Navarre , porterait dorénavant : *Philippus sextus, Dei gratia Navarrae Rex* (*).

Comme on n'a plus frappé depuis lors , dans ce petit Royaume , d'autre monnaie que celle de cuivre , cette ordonnance est devenue caduque.

Les *cornados* et les *blancas* de cuivre eurent un mélange d'argent jusques en 1604 , époque où la valeur du cuivre ayant augmenté de douze ducats que valait le quintal , jusqu'à vingt-six ducats , il fut décidé , par les *Cortés* de Pampelune , que ces monnaies n'auraient plus de mélange d'argent. Depuis long-temps on ne frappe plus que des *cornados* et des *maravedis* , avec les chaînes de Navarre et le nom du Roi régnant , quoiqu'on fasse toujours usage des noms de *tarjas* , *gros* et *blanca* , qui ne sont plus que des monnaies imaginaires.

Indépendamment de ces monnaies courantes dont nous venons de parler , il y en a encore plusieurs autres imaginaires dans la Navarre ; telles sont :

Le *florin* , qui vaut deux *reaux* et demi , de seize *quartos* , ou quarante *quartos* de Castille ;

La *libra-fuerte* , ou *carlina* , qui vaut sept *tarjas* et demie ;

La *libra-feble* , qui vaut trois *tarjas* un quart ;

Le *sueldo-fuerte* , qui vaut six *cornados* ;

Le *sueldo-feble* , qui vaut trois *cornados* ;

Le *dieziocheno* , qui vaut trois *tarjas* ;

Le *real-fuerte* ;

Le *real* , *sencillo* ;

Le *ducado* (ducat) , qui vaut onze *reales* de trente-six *maravedis* chacun.

Au reste , la monnaie courante et usuelle actuel-

(*) Ce Roi était Philippe II , d'Espagne , et Philippe VI , de Navarre.

lement dans la Navarre, est la même que celle qui circule en argent et en or dans toute l'étendue de la Monarchie espagnole, et qui sont les suivantes; SAVOIR :

Monnaies en argent.

Il y en a de huit espèces différentes.

Le *peso duro*, ou la piastre forte de vingt *reaux de veillon*, qui vaut cinq francs trente-trois centimes, argent de France, qui est le taux du change dont nous nous sommes servis dans toutes nos réductions des *reaux de veillon* en francs.

Le *medio duro*, ou demi-piastre forte, qui vaut dix *reaux de veillon*.

La *péséta colunaria*, ou piécète à colonne, de quatre à la piastre forte, qui vaut cinq *reaux de veillon*.

La *péséta*, ou piécète commune, de cinq à la piastre forte, qui vaut quatre *reaux de veillon*.

La *media péséta colunaria*, ou demi-piécète à colonne, qui vaut deux *reaux et demi de veillon*.

La *media péséta*, ou demi-piécète commune, qu'on nomme aussi *real de plata*, et qui vaut deux *reaux de veillon*.

Le *real-y-quartillo*, ou le *real* formant le quart de la piécète à colonne, qui vaut un *real* un quart de *veillon*.

Le *real de veillon*, ou le *real* formant le quart de la piécète commune, et qui vaut vingt-six centimes treize vingtièmes, à raison de cinq francs trente-trois centimes la piastre forte.

Monnaies en or.

Il y en a de cinq espèces différentes.

La *onza de oro*, ou *doblon de à ocho*, que nous appelons *quadruple*, et qui vaut seize piastres fortes.

La *media onza*, ou *demi-quadruple*, qui vaut huit piastres fortes.

Le *doblon de oro*, ou quart de *quadruple*, qui vaut quatre piastres fortes.

L'*escudo de oro*, ou écu d'or, qui vaut deux piastres fortes.

La *peluquilla de oro*, ou petit écu d'or, qui vaut une piastre forte, ou vingt *reaux de veillon*.

CONTRIBUTIONS.

C'est ordinairement en comparant les produits de l'impôt avec la masse des richesses territoriales, que l'on parvient à apprécier les véritables ressources d'une contrée, indépendamment de son commerce extérieur : mais ici c'était l'inverse à observer, puisqu'il fallait au contraire remonter à la connaissance exacte de la richesse territoriale, commerciale et industrielle de cette province, pour y baser le taux des contributions à y établir, de manière à n'en pas tarir la source ; car la Navarre, exempte de toute espèce d'impôts depuis sa réunion à la Monarchie espagnole, en 1512, et jouissant de la plus grande partie de ses anciens droits d'indépendance, et du privilège d'exemption générale des contributions, ne pouvait être jugée par les mêmes élémens.

La situation dans laquelle se trouvait placée cette province à l'époque de l'usurpation du trône des Espagnes sur l'auguste dynastie des Bourbons, qui en étaient les légitimes souverains, rendit la position de ce petit Royaume très-critique. La nouvelle constitution, donnée à Bayonne par Joseph Buonaparte, annullait tous ses privilèges d'exemption de

contributions, comme province espagnole, et son érection en gouvernement militaire français faisait entrevoir l'arrière-pensée de Napoléon, de finir par l'incorporer à la France, ainsi que tout le territoire espagnol compris depuis les Pyrénées jusques aux rives de l'Ebre. Dans le premier cas, la Navarre devait être imposée par les mêmes contributions établies dans toutes les autres provinces de l'Espagne; dans le second cas, c'est-à-dire, dans celui de sa réunion à la France, elle devait être assujétie aux mêmes contributions directes et indirectes, que tous les autres départemens français; et, ce qu'il y avait de plus malheureux encore, c'était qu'en attendant même l'une de ces deux alternatives, elle se trouvait froissée et écrasée par un gouvernement militaire qui, sans mesure, ni sans la moindre connaissance de sa véritable richesse territoriale, commerciale et industrielle, lui imposait des contributions bien au-dessus de ses forces, et sans aucune proportion même avec ce qu'elle aurait pu être susceptible de devoir payer dans l'une des deux hypothèses précédentes.

Ce fut donc bien plus par le désir de nous rendre utiles à la Navarre et à ses malheureux habitans, que par toute autre vue, que nous nous occupâmes de mettre en évidence l'état exact de la richesse effective et des uniques ressources de cette province, afin que la force de l'oppression sous laquelle elle gémissait alors, n'en exigeât pas au-delà de la perte (bien sensible sans doute) de ses anciens privilèges d'exemption absolue de toutes contributions, et se bornât au moins à ne lui imposer que celles que ses moyens réels pourraient supporter, même en l'assujettissant aux lois financières de France, si elle devait y être incorporée, ou à celles de l'Espagne, si elle devait continuer à en faire partie.

Le tableau comparatif des modiques sommes qu'avait uniquement à payer la Navarre, en raison de ses anciens privilèges d'exemption, avec celles qu'il fut question de lui imposer sous le premier gouvernement militaire du général *Dufour*, et de celles plus exorbitantes et plus onéreuses encore, par la manière affreuse de les prélever, sous le gouvernement du général *Reille*, et la comparaison enfin du taux où avaient été élevées ces dernières, avec celles auxquelles cette province était susceptible d'être imposée, lors même que, par son incorporation à la France, elle en eût formé un de ses départemens, fera connaître combien nos travaux à ce sujet pouvaient devenir utiles aux intérêts et au bien-être de ses habitans. Si ce premier motif qui nous les fit entreprendre est heureusement devenu depuis lors beaucoup moins nécessaire aux Navarreins, par l'heureuse délivrance de leur territoire, par la chute de l'homme qui les avait privés de leur Père et de leur Roi bien aimé FERDINAND VII, et enfin par le rétablissement de la jouissance de leur ancien privilège d'exemptions de contributions sous le gouvernement paternel de leur Souverain légitime ; nous n'en sommes pas moins convaincus de l'utilité réelle de nos recherches à ce sujet, et de quel intérêt elles peuvent être encore (sous ce rapport), non-seulement pour les hommes d'État, et pour ceux qui sont à la tête du gouvernement des deux États, mais même encore pour les particuliers de toutes les classes qui désirent de s'instruire.

CONTRIBUTIONS de la Navarre à l'époque de l'invasion de son territoire par les troupes françaises, en 1808.

LA Navarre, quoique faisant partie de la Monar-

chie espagnole depuis 1512, avait cependant toujours conservé (comme nous l'avons déjà dit) le privilège d'exemption de toutes les contributions auxquelles étaient assujetties les autres provinces de l'Espagne, que lui avait accordé le Roi Catholique à l'époque de sa réunion.

Les États généraux de ce petit Royaume s'étaient réservés à perpétuité le droit exclusif et privatif d'imposer et de prélever le peu de contributions nécessaires pour la construction des chemins et les frais généraux de l'administration civile et politique du pays même, sans que la Cour de Madrid pût jamais y établir aucune espèce d'imposition, de quelle nature que ce fût.

Cette réserve, faite à l'époque de sa réunion à l'Espagne, dans l'accord même ou traité qui en fut conclu avec le Roi Catholique, a été depuis lors la loi fondamentale et constitutionnelle de ce petit État, et les Rois d'Espagne lui ont constamment et religieusement conservé ces privilèges, aux petites exceptions près, que le temps et les besoins successifs de la Monarchie espagnole ont pu y apporter.

La plus grande des dépenses des États généraux de Navarre, ou de la représentation nationale composée de députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état, qu'on nomme dans le pays *Diputacion del Reyno* (Députation du Royaume), était celle de la construction et de l'entretien de ses grandes et superbes routes, qui font l'admiration des voyageurs, par les difficultés qu'il y a eu à vaincre pour les construire au travers des montagnes qui paraissaient inaccessibles.

Pour subvenir à ces immenses dépenses locales, les États généraux reçurent et se procurèrent successivement et à diverses époques, des capitaux por-

tant intérêt de quatre à cinq pour cent, remboursables sur le produit des divers impôts établis par les mêmes États généraux, réunis en *Cortés*, c'est-à-dire, en assemblée générale.

Ces impôts ou contributions consistaient,

Dans ce qu'on appelle la *Renta de tabla*, espèce d'établissement à l'instar des douanes, où on prélevait un droit très-modéré sur les articles qui entraient ou sortaient du pays ;

Sur le commerce exclusif du tabac, qui se débitait cependant à un prix très-modique ;

Sur la ferme exclusive du chocolat, qui produisait de soixante à soixante-dix mille *reaux de plata* (environ trente-quatre mille francs) ;

Sur le droit qui se prélevait pour retirer les procédures des archives, et qui ne s'élevait que de quatre à cinq mille *reaux de plata* (environ deux mille quatre cents francs) par année commune ;

Sur un impôt établi dans toutes les auberges sur l'orge et l'avoine, et qui produit environ soixante-seize mille *reaux de veillon* (vingt mille deux cent cinquante-quatre francs) par année commune ;

Sur les chaînes ou barrières établies sur les grandes routes, et qui rendaient environ cent quatre-vingt mille *reaux de veillon* (quarante-sept mille neuf cent soixante-dix francs) par année commune ;

Et enfin, sur le produit d'un bac, ou barque de passage, établi à *Castejon*, qui ne rendait annuellement qu'environ neuf mille six cents *reaux de veillon* (deux mille cinq cent cinquante-huit francs).

On doit voir, d'après cela, combien ces contributions (si on peut leur donner ce nom) étaient modérées et même insuffisantes pour couvrir les dépenses locales de ce petit Royaume, puisque la commission de l'administration des chemins et grandes routes se

trouvait encore affectée, à la fin de l'année 1810, d'une dette de capitaux pris à cens ou à intérêt à divers taux de 16,439,799, *reaux de veillon*, et que les intérêts échus et non payés de ces capitaux montaient, à la même époque de la fin de 1810, à 792,470 *reaux 22 maravedis* de la même espèce.

Ce qui porte la dette des États généraux, en faveur de diverses communautés et particuliers de la Navarre, à 17,232,269 *reaux 22 maravedis de veillon* (4,592,391 fr.), dont les intérêts ne se payaient même plus depuis l'entrée de l'armée française dans son territoire.

Toutes ces contributions ne furent cependant pas toujours imposées ou prélevées par les États généraux. Le temps, qui amène constamment des changemens dans les établissemens et dans toutes les conventions des hommes, fit que la Navarre, malgré ses privilèges d'exemption de toute contribution envers le Gouvernement espagnol, finit par céder au fisc royal de Madrid, en 1749, l'administration de sa *renta de tabla*, ou douane, qui devint depuis lors une contribution réelle et effective pour le pays, et qui s'élevait, année commune, à environ 853,140 *reaux de veillon* (227,361 fr. 81 c.).

Quelque temps après, la Cour de Madrid demanda encore la ferme du tabac, et l'obtint au moyen d'un bail passé comme de particulier à particulier, avec les clauses et conditions expresses, que ce bail devait se renouveler de trois en trois ans, que le prix modéré du tabac dans la Navarre ne serait pas augmenté, et que le fisc royal de Madrid paierait pour la susdite ferme, aux États généraux, 87,529 *reaux 14 maravedis de veillon* (23,338 fr. 33 c.) par année et par trimestre, payés d'avance.

Enfin, par une loi nommée de *contratation*, rendue

le 31 décembre 1796, dans les *Cortés* générales qui eurent lieu à Pampelune, les États généraux permirent l'augmentation qui fut faite sur le prix du débit de tabac, pour l'égaliser à celui de Castille (qui se vendait et s'y vend encore douze francs la livre de seize onces) ; mais en se réservant la moitié du produit de cette augmentation, et cédant l'autre moitié en faveur des finances royales de S. M. C. D'après les consommations moyennes des cinq années de 1803, jusques et inclusivement à celle de 1807, la susdite moitié d'augmentation de prix s'éleva, dans chaque année, à 52,582 *reaux de veillon* (14,013 fr. 10 c.).

Depuis cette époque, cette branche de contribution indirecte en est devenue une effective et réelle de ce genre dans la Navarre, malgré ses privilèges d'exemption ; mais aussi est-ce l'unique qui s'y soit jamais établie, depuis son incorporation à la couronne d'Espagne.

A la vérité, quoique ce pays fût entièrement exempt de toute contribution directe, nous devons cependant observer que lorsque les *Cortés* s'assemblaient (ce qui arrivait de dix en dix années), elles offraient ordinairement au Roi un don gratuit et volontaire d'une certaine somme qui était prélevée sur les habitants au moyen d'une répartition qu'en faisaient les *Cortés* mêmes, avec beaucoup de ménagement, pour qu'elle ne fût pas sensible ; et lorsque la Monarchie espagnole se trouvait en état de guerre, le Roi faisait demander aussi (comme cas extraordinaire) un pareil service aux États généraux, qui l'accordaient toujours, si ce n'était en tout, du moins en partie. Le plus grand de ces services, ou don volontaire qu'ait jamais fait la Navarre, a été de trois cent mille *piastres* (1,200,000 livres tournois) ; encore fut-il dit et convenu, à cette occasion, qu'il n'en serait plus fait

ni exigé d'autres de huit à dix années ; ce qui réduisait cette espèce de contribution directe, sous le nom de *service*, ou *don volontaire*, à environ cent vingt mille francs par année commune, somme qui, jointe aux deux uniques classes de contributions indirectes de la *renta de tabla*, ou douane, et de celle du tabac, portait toutes les impositions réunies de cette province à six cent mille francs tout au plus, par année commune.

!!! } Tel était l'état heureux où se trouvait la Navarre, lorsque les troupes françaises vinrent occuper son territoire en 1808. Dès la fin de cette même année, *Joseph Bonaparte* y fit exiger un emprunt forcé de quatorze millions de *reaux de veillon* (3,731,000 fr.), remboursables sur les biens nationaux ; et le passage des innombrables troupes françaises qui traversèrent le pays jusques en février 1810, coûtèrent au moins à la Navarre dix millions de francs pour les fournitures de toute espèce qu'elles exigèrent, et que le pays fut forcé de leur faire. Ce fut cependant à cette même époque que *Napoléon* en forma un gouvernement militaire français. On va juger combien le sort de cette malheureuse province devint affligeant, par le taux des contributions auxquelles cette mesure assujettissait un pays qui en avait toujours payé de si modérées sous ses Rois légitimes, et qui venait encore d'en souffrir de si extraordinairement fortes pendant le passage des troupes françaises sur son territoire.

CONTRIBUTIONS de la Navarre à l'époque
du Gouvernement militaire du Général
Dufour, en 1810.

PAR un de ces décrets impériaux qui caractérisaient

si bien l'insatiable ambition de Napoléon, pour dominer arbitrairement par-tout où ses troupes pouvaient pénétrer, soit dans les pays amis ou alliés de la France, soit même dans les États dont les Rois étaient ses propres frères, et dont les troupes françaises faisaient très-peu de cas, cet impolitique ambitieux créa, par décret du 8 février 1810, un gouvernement militaire dans la Navarre, sous le nom de troisième gouvernement, et en enlevant ainsi de fait à son frère Joseph Bonaparte (qu'il avait lui-même placé sur le trône d'Espagne), l'administration et la souveraineté de cette province; il la plaça sous l'unique loi des baïonnettes de son armée, et l'assujettit conséquemment à tout l'arbitraire des chefs qui la commandaient.

Le premier général gouverneur nommé, fut le général de division *Georges-Joseph Dufour*; ses instructions portaient, entre autres choses, qu'il prendrait le gouvernement civil, politique, et militaire de la Navarre; qu'il y aurait la nomination à toutes les places; qu'il supprimerait et créerait toutes celles qu'il jugerait convenables; qu'il ferait dans l'administration civile et dans les tribunaux tous les changemens qu'il croirait utiles, et qu'enfin il établirait dans le pays toutes les contributions qu'il jugerait nécessaires pour subvenir non-seulement aux frais de toutes les dépenses locales des diverses administrations civiles et judiciaires, mais même encore à celles de la nourriture, de l'entretien et de la solde de sa division, forte d'environ douze mille hommes.

Revêtu dans cette province de toutes les attributions de la souveraineté, et d'un pouvoir si colossal, qu'il en était effrayé lui-même, ce général (aussi bon, aussi humain et désintéressé, qu'il était brave et distingué

dans l'armée française (*), désirant concilier l'exécution de sa pénible tâche dans la Navarre, avec le moins de mal et le moins de vexations possibles envers ses malheureux habitans), fit établir un budget de dépenses pour l'année courante de 1810, et l'on

(*) Voici ce que dit d'honorable, sur les hauts faits d'armes de ce Lieutenant général, le beau recueil des fastes de la nation française, destiné à perpétuer la mémoire des exploits militaires et des traits des vertus civiques.

GEORGES-JOSEPH DUFOUR, Général de division, né le 15 mars 1758, à Saint-Seine, dans le département de la Côte-d'Or,

« Séduit par la bravoure heureuse de son oncle *Fischer*, célèbre partisan dans nos armées sous le règne de Louis XV, » le jeune *Dufour* refusa d'embrasser l'état de médecin, auquel » son père le destinait, et quitta ses études pour entrer dans » le régiment de Nivernois. Mais n'ayant pas l'espoir d'avancer, » il entra dans l'administration de la marine, à Rochefort. La » révolution le reporta dans la carrière militaire, et ses premiers » faits d'armes furent des traits héroïques. A la tête du premier » bataillon de la Charente, il emporta les postes de Virton, » Saint-Marc et Latour. Au siège de Namur, il enleva les redoutes des Autrichiens, dans les bois de Viviers-l'Agneau, et » l'épée entre les dents, il sauta au milieu des ennemis en criant : » *A moi, la Charente !* Toujours aux avant-postes, il fut blessé » à la bataille de Nervinde, à l'affaire de Montaigut, et depuis » devant Mayence, où il fut fait prisonnier et échangé contre » le général *Provera*. Il soutint devant Trèves un combat de » cinq heures, et s'empara, à l'arme blanche, de toutes les redoutes et de la place même, de la conquête de laquelle il avait » répondu. Il contribua, avec le général *Moreau*, à la reprise » de Coblenz, défendu par le général *Milas*. C'est à sa bravoure et à ses talens que l'entrée de l'Allemagne fut livrée, » en l'an 5, à l'armée du Rhin. En l'an 6, il commanda la 14.^e » division militaire, commença la campagne l'an 7 devant Mannheim ; se jeta dans Mayence pour la défendre contre le Prince » Charles en l'an 8, et termina, à cette époque, ses glorieuses » campagnes par celle de Hollande, où les Anglo-Russes qui y » étaient descendus, furent complètement défaits. »

vit dès-lors avec effroi, que ces dépenses s'élevant à trente millions de *reaux de veillon* (sept millions neuf cent quatre-vingt-quinze francs), il était impossible de les prélever long-temps dans la province, sans la ruiner de fond en comble.

Dans tout autre pays, où il y aurait déjà eu des contributions foncières d'établies, qui eussent pu faire connaître ou donner une idée de sa richesse territoriale, rien n'aurait été plus facile que d'en augmenter proportionnellement les impôts, jusques à la concurrence de ces mêmes dépenses, par le moyen déjà connu des centimes additionnels. Mais dans un pays où le mot même de contributions n'était pas connu, où, sans cadastre, on ignorait non-seulement l'état *réel*, mais même *approximatif* de sa richesse effective, comment et sur quel fondement pouvoir prouver l'impossibilité de prélever trente millions de *reaux de veillon*, des contributions, par année commune.

Les intentions du général gouverneur Dufour étaient pures ; son cœur, bon et généreux, saignait de la déplorable situation où se trouvaient les malheureux habitans de la Navarre ; mais encore fallait-il qu'il remplît la mission que lui avait prescrite un maître dur et impérieux ; il fallait qu'il prélevât, dans l'étendue de son gouvernement, trente millions de *reaux de veillon* de contributions, ou qu'il eût des preuves à donner que le pays était hors d'état d'en supporter le poids, afin d'en pouvoir solliciter la diminution d'après le relevé de ses ressources réelles.

Ce relevé manquait, et était bien loin de pouvoir jamais s'obtenir par l'ancien système de répartition que la Navarre était en usage de faire entre ses habitans, des sommes dont cette province privilégiée faisait, de dix en dix années, une espèce de

don gratuit ou volontaire au Roi d'Espagne. Il fallait donc établir (pour obtenir cette connaissance) un système de contributions qui, frappant directement, non sur les hommes proprement dits, mais sur tous les fruits qui provenaient de la terre, et sur tous les produits qu'ils retiraient de leur industrie et de leur commerce, pût faire connaître avec quelque précision la valeur réelle de l'unique source des richesses territoriales, industrielles et commerciales de cette contrée.

Deux Navarreins, distingués à Pampelune par leur probité, leurs talens et leur amour pour leur patrie (*), furent chargés, par le général gouverneur Dufour, de former un plan de contributions à peu près de ce genre. La tâche était assez difficile dans un pays où toute espèce de tribut régulier étant inconnu jusqu'alors, on ne pouvait guère se fonder que sur des calculs approximatifs pour couvrir les trente millions de *reaux de veillon* que devaient produire, par année commune, les nouveaux impôts à établir. Le temps fixé pour la confection de cet immense travail n'était pas même suffisant pour faire les recherches nécessaires, afin d'en rendre tous les calculs exacts; et il est surprenant que malgré la précipitation avec laquelle ce plan fut formé, il présentât (comme en effet il présentait) non pas absolument une exacte précision dans tous les résultats de ses calculs (auxquels ses auteurs même ne croyaient guère), mais au moins le moyen infallible d'obtenir, avec le temps, la connaissance de la véritable richesse territoriale de cette province, et celle du taux des contributions foncières qu'elles pouvaient supporter, sans en détruire les sources.

(*) L'un était M. Don Matheo Barberia, et l'autre M. Don Juan-Cruz Hernandez.

Ce plan ainsi formé fut encore soumis à l'examen d'une commission de six autres Navarreins (*), également distingués à Pampelune par leur probité, leurs talens et leurs sentimens d'honneur et de patriotisme, qui, après y avoir apporté quelques petites augmentations sur certains articles, et quelques légères modifications sur certains autres, le présentèrent au général gouverneur DUFOUR, qui (d'après encore l'avis du conseil de son gouvernement) le sanctionna enfin, et nous chargea de son exécution.

Ce système de contributions, ou, pour mieux dire, ce système d'administration civile et paternelle, dont l'excellence était (comme nous l'avons déjà dit) de ne frapper sur personne directement, et qui, d'une manière indirecte, atteignait cependant tout le monde avec justice, égalité proportionnelle, et d'une manière presque imperceptible, sur-tout pour la classe la moins aisée et la plus nombreuse du peuple ; ce système, disons-nous, qui, dans la situation critique où se trouvait la Navarre, était l'unique qui pouvait le plus lui convenir, puisqu'il ne l'assujettissait à payer que sur les produits réels de sa richesse territoriale, industrielle et commerciale, et non sur la richesse imaginaire qu'on pouvait lui supposer, fut malheureusement remplacé peu après par celui de la répartition pure et simple, entre les communes et ses habitans, des trente millions de *reaux de veillon* qui lui avaient été imposés, et qui devaient être prélevés militairement par des colonnes mobiles.

(*) Ce furent MM. Don Joaquin-Maria Mencoz ; Don Martin Vizente de Yriarte, Don Xavier-Maria de Argaiz ; Don Tadeo Antillon ; Don Manuel-Angel de Vidarte, et Don Juan-Angel Latreya.

*CONTRIBUTIONS de la Navarre sous le
gouvernement militaire du Général Comte
Reille.*

QUELQUES Navarreins , peu instruits sur leurs véritables intérêts , n'avaient vu qu'avec peine organiser dans leur patrie un système de contributions régulières dont l'établissement paraissait renverser leurs anciens privilèges d'exemption de toute espèce de tributs , auxquels étaient plus ou moins assujetties toutes les autres provinces de la Monarchie espagnole. L'usage de faire de temps en temps un don gratuit ou volontaire au Roi d'Espagne , leur souverain , au moyen de la répartition générale qu'on en faisait entre les communes et ses habitans , leur paraissait bien préférable à celui d'un système régulier d'impositions , qui , ne frappant cependant pas sur les hommes directement , mais sur le produit réel de leur richesse territoriale , industrielle et commerciale , ne pouvait jamais atteindre que celles qui existaient réellement ; au lieu que la contribution qui frappe directement sur tout le pays en masse , ou sur ses habitans , est toujours exigible , quelle que soit la somme totale à laquelle on l'a fixée. Mais tous les hommes ne sont pas faits pour connaître cet abus , ni ne sont pas toujours à portée d'en pouvoir discerner toutes les conséquences : ceux-là , s'abandonnant aveuglément à l'impulsion de leurs anciens préjugés et de leur vieille routine , virent non-seulement avec plaisir la suppression d'un système de contributions ordinaires , uniquement basé sur la richesse réelle du pays , mais même encore ils contribuèrent , par un zèle patriotique mal entendu , à le faire remplacer par le plus désastreux
de

de tous, c'est-à-dire, par celui de la répartition pure et simple de la susdite somme de trente millions de *reaux de veillon*, qui, comme fixée sans connaissance, sans proportion avec la richesse nationale, et se trouvant fort au-dessus de ce que pouvait réellement supporter le pays, l'exposait nécessairement à tous les fléaux qu'entraîne toujours après lui un gouvernement militaire étranger, qui, ne mettant ordinairement d'autre mesure au taux de ses exactions, que celle des besoins toujours renaissans de ses armées, joint toujours à la désastreuse facilité d'augmenter à volonté ces sortes de contributions, celle plus terrible encore de les prélever à la pointe des baïonnettes, puisque l'on sait assez que cette manière de faire les recettes ne fait qu'enrichir momentanément le soldat avide de pillage et de destruction dans tous les pays qu'il peut envahir ; et qu'en ruinant les habitans par tout ce qu'on leur détruit à pure perte, une bonne partie encore de ce qu'on leur arrache avec violence ne rentre jamais en entier dans les coffres du Gouvernement, et reste au profit particulier de ces sortes de receveurs militaires.

L'expérience doit avoir prouvé avec douleur à ceux de ces Navarreins qui contribuèrent au renversement du système de contributions établi par le brave et bon général DUFOUR, et à l'établissement de celui qu'ils offrirent eux-mêmes au général comte Reille, le mal incalculable qu'ils ont fait à leur pays et à leurs malheureux compatriotes, puisque depuis lors les exactions furent toujours en augmentant, et que, n'y ayant plus aucune mesure, ni aucune base assurée pour pouvoir les fixer dans ce malheureux pays, le taux des contributions y fut porté, pour l'année 1813, jusqu'à quarante millions de *reaux de veillon*, ou deux millions de piastres fortes (10,660,000 fr.),

8 millions
de
francs
soit
leu de
600
mille francs
soit
100 d'Esp.
11
v. p. 122.
111

dont la manière de les prélever militairement devait encore augmenter de beaucoup le poids.

Comparons maintenant cet excès de contributions arbitraires, frappées sur la Navarre pour l'année 1813, avec celles que cette province serait uniquement susceptible de pouvoir supporter et produire annuellement, si on y eût établi le même système d'impositions dont on se sert en France.

Des Contributions directes.

On peut distinguer quatre parties principales dans les contributions directes :

- 1.° Le mode de la contribution ;
- 2.° Sa fixation et sa répartition ;
- 3.° Sa perception ;
- 4.° Le jugement des réclamations.

D'après ces principes, le mode des contributions directes actuellement existantes en France, se divisent en quatre branches ;

SAVOIR :

- 1.° La contribution foncière ;
- 2.° La contribution personnelle, mobilière et somptuaire ;
- 3.° La contribution des portes et fenêtres ;
- 4.° Les patentes.

Voyons actuellement ce que ces quatre branches de contributions directes pourraient produire dans la Navarre, si elles y étaient établies telles qu'elles le sont dans tous les départemens de France.

Nous avons déjà démontré, en parlant de la valeur des productions de la terre, que la contribution foncière de la Navarre espagnole, c'est-à-dire, celle qui

frappe sur les biens-fonds de la terre,
ou (ce qui revient au même) sur ses
produits territoriaux , ne peut jamais
excéder (*) 8,000,000.

(*) En France, les contributions directes varient de taux dans les divers départemens, c'est-à-dire, que chaque hectare de terre ne contribue pas toujours également pour la contribution foncière, puisque dans quelques départemens (tel, par exemple, que celui des *Hautes-Pyrénées*) l'hectare carré du territoire n'y paie, l'un dans l'autre, qu'environ un franc soixante centimes, lorsque dans le département immédiat de la *Haute-Garonne*, le même hectare paie jusqu'à trois francs soixante-quatre centimes.

On voit assez que cette différence dépend du plus ou moins de richesse productive du territoire, ou de la fertilité de son sol, et du plus ou moins de montagnes, de terres incultes, ou de rivières que contient le pays.

Aucun département de France, par sa situation locale près des Pyrénées, ne peut mieux se comparer à la Navarre, que le département des *Hautes-Pyrénées*. Son étendue n'est, à la vérité, que de deux cent quarante-six lieues carrées, ou 487,525 hectares de territoire, et sa population n'est que de deux cent six mille quatre cent quatre-vingts âmes; mais, en gardant la proportion, on verra que la contribution foncière n'y ayant été fixée, en 1807, qu'à cinq cent soixante-dix mille francs, et seize centimes additionnels par franc; la *personnelle, mobilière et somptuaire*, à soixante-deux mille sept cents francs, et les mêmes seize centimes additionnels; et celle des *portes et fenêtres*, à quarante-huit mille six cents francs, et dix centimes additionnels par franc; en tout, sept cent quatre-vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-douze francs: on verra, disons-nous, que ce département n'a payé qu'environ un franc soixante centimes par hectare carré de territoire, pour toutes ses contributions directes, lorsque la Navarre pourrait produire (d'après nos calculs) jusques à deux francs soixante-seize centimes pour chacun des huit cent soixante-six mille cinquante hectares carrés (437 lieues) dont se compose tout son territoire, pour les neuf millions de reaux de veillon (2,398,500 fr.), où pourrait s'élever la contribution foncière seulement de cette province espagnole, y compris

La même contribution foncière que pourrait payer proportionnellement le Clergé de la Navarre, en raison des dixmes qu'il perçoit, serait, tout au plus 1,000,000.

La contribution personnelle, mobilière et somptuaire de la Navarre, vu sa population actuelle, la classe et la qualité de ses habitans, leur peu de luxe et de somptuosité, et les grandes pertes qu'ils viennent de faire, pourrait produire, tout au plus 1,500,000.

La contribution sur les portes et fenêtres, ou soit pour équivalent, un impôt frappé sur les loyers de maisons (ce qui revient au même), pourrait produire environ. 500,000.

La contribution des patentes, sur le commerce en gros et en détail de toute

ce que doit payer le clergé pour les dixmes qu'il perçoit ; ce qui prouve que, malgré que les trois quarts du territoire de la Navarre soient incultes, celui qui y est cultivé est beaucoup plus productif, à proportion gardée, que celui du département des *Hautes-Pyrénées* ; et qu'il ne l'est pas autant, ni aussi peuplé, que celui de la *Haute-Garonne*, dont le territoire, quoique moins étendu que celui de la Navarre, puisqu'il n'a que six cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante hectares carrés (343 lieues), contient cependant une population de trois cent soixante-huit mille six cent soixante-huit âmes, et paie jusques à trois francs soixante-quatre centimes par hectare carré de terrain, pour ses contributions *foncières* seulement, qui y furent fixées, en 1805, à deux millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cent trente francs ; ce qui prouve bien clairement que le territoire de ce département est en général beaucoup plus riche et plus productif que celui de la Navarre ; comme celui des *Hautes-Pyrénées* est aussi, en général, beaucoup moins riche et moins fertile.

Reaux de veillon

la Navarre, ne pourra excéder de long-
temps 1,200,000.

La même contribution sur l'indus-
trie, les arts et les métiers, et sur les
diverses professions, pourra produire . . . 800,000.

TOTAL des contributions directes . . 13,000,000.

Des Contributions indirectes.

Reaux de veillon

LES douanes de la Navarre pour-
raient produire, au même tarif que cel-
les des autres places et ports de l'Espa-
gne, environ 6,000,000.

L'administration du tabac, jointe à
celle des droits réunis, pourrait pro-
duire environ 2,000,000.

Les droits de l'enregistrement, du
timbre, du greffe et des hypothèques,
s'ils s'établissaient en Navarre, pour-
raient y produire 2,800,000.

L'administration de la poste aux let-
tres pourra produire à peu près 200,000.

TOTAL des contributions indirectes. . 11,000,000.

RÉCAPITULATION.

Contributions directes. . . 13,000,000.

Contributions indirectes. . 11,000,000.

TOTAL GÉNÉRAL . . 24,000,000. reaux de veillon.

On voit, d'après ce résumé, que le *maximum* des contributions que pourrait supporter la Navarre au moyen d'un système régulier d'impositions nivelées et basées sur sa véritable richesse territoriale, industrielle et commerciale, ne serait tout au plus, et ne pourrait jamais excéder vingt-quatre millions de *reaux de veillon* (6,396,000 fr.) par année commune, soit qu'elle fût assujettie au système des contributions françaises, telles qu'elles sont établies dans tous les départemens de France, ou soit même que cette province privilégiée de l'Espagne fût imposée comme toutes les autres de la domination espagnole, dont l'ensemble des contributions, quoique sous différens noms, s'élèvent à peu près au même taux qu'en France.

Tout homme sensé pourra voir, et les Navarreins eux-mêmes pourront juger, d'après ce tableau, combien un système de contributions ordinaires, qui ne pouvait jamais, par son essence, excéder vingt-quatre millions de *reaux*, même en y comprenant le quart de cette somme (c'est-à-dire, les six millions de *reaux*) que nous supputons de produit aux douanes, et dont la plus grande partie aurait été payée par le commerce étranger; combien, disons-nous, ce système de contributions ordinaires, basées sur la richesse réelle et effective de leur pays, eût été préférable pour eux, dans le temps de l'invasion de leur territoire, à celui des contributions extraordinaires qui furent élevées successivement par le gouvernement militaire jusqu'à quarante millions de *reaux de veillon* (10,660,000 fr.), et qui, frappées militairement, sans mesure, sans connaissance de cause, sans aucune donnée de la véritable richesse nationale, et uniquement basées sur les besoins de

et
 par
 de
 XI millions }
 de
 francs
 Edgier,
 En suite ~

l'armée, n'auraient probablement plus eu à l'avenir d'autre terme que celui de la ruine totale de toute la Navarre, et du manque absolu de moyens de ses malheureux habitants.

FIN.



RECEIVED
FONDRIE
WV

BIBLIOTHEQUE
DE L'UNIVERSITE
LOUISIANA

m







